

Bruxelles, le 5.3.2015
C(2015) 1423 final

ANNEX 1

ANNEXE

ENGAGEMENT DE LA DÉPENSE ET GESTION DES CRÉDITS

à la

DÉCISION DE LA COMMISSION

**relative aux règles internes sur l'exécution du budget général de l'Union européenne
(section Commission européenne) à l'attention des services de la Commission**

ANNEXE 1

ENGAGEMENT DE LA DÉPENSE ET GESTION DES CRÉDITS

A - GESTION DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES PAR CLEFS DE RÉPARTITION

1. Conformément aux dispositions de l'article 44 du règlement financier, le budget est établi selon une structure ABB (*Activity based budgeting*). Toutes les dépenses administratives de la section Commission du budget de l'Union européenne ont été ainsi regroupées dans le chapitre 01 de chaque domaine politique.

2. Au niveau de l'exécution budgétaire, une partie des dépenses administratives est gérée centralement sur la base d'une clef de répartition par domaine politique qui est sous la responsabilité de la DG Budget. Les crédits qui résultent de l'application d'une clef de répartition sont précisés dans la présente annexe I aux Règles internes.

Le Directeur général du Budget est responsable de la gestion des clefs de répartition. Il établit la valeur initiale des clefs de répartition et prend les décisions de modification de celles-ci. Tout acte d'exécution budgétaire adopté par un ordonnateur délégué dans le cadre de la gestion centralisée des dépenses administratives doit respecter la clef de répartition applicable au moment de son adoption.

3. Des instructions détaillées pour la gestion des dépenses administratives gérées centralement par clefs de répartition sont contenues dans le "*Guide d'exécution du budget en nomenclature ABB*".

B - GESTION DES DÉPENSES DE L'ENVELOPPE GLOBALE

1. DEFINITION

L'enveloppe globale regroupe les dépenses administratives du budget 'Fonctionnement' qui sont décentralisées aux Directions Générales. Elle est composée des dépenses suivantes:

- XX.010201: Personnel externe lié à l'Institution au siège¹

Agents contractuels

Personnel intérimaire

¹ Le personnel externe de la Commission affecté dans les délégations de l'UE dans les pays tiers est financé sur les lignes XX 01 02 02 et celui des bureaux de représentations sur la ligne 16.01 02 03.

Assistance technique et administrative en appui à différentes activités

Fonctionnaires nationaux, internationaux affectés temporairement dans les services de l'institution

- XX.010211: Autres dépenses de gestion de l'Institution au siège et dans les bureaux de représentations dans les Etats membres.

Frais de missions et de représentation

Frais de conférences, de réunions et groupes d'experts

Réunions des Comités

Etudes et consultations

Systèmes d'information et de gestion

Perfectionnement professionnel et formation au management

2. ALLOCATION

2.1. Suivant les orientations adoptées lors du PB et à la lumière des résultats de la procédure budgétaire, le Membre de la Commission chargé des affaires budgétaires propose à la Commission, en accord avec le Président, "la décision d'allocation finale des ressources humaines et autres ressources administratives" qui fixe entre autres la répartition entre les DG de l'ensemble des ressources humaines et administratives des enveloppes globales des DG sous réserve de l'adoption définitive du budget par l'Autorité Budgétaire. Dans ce cadre, la Commission adopte l'enveloppe globale de chacune des Directions Générales, ainsi que la répartition entre ces différentes composantes. Cette décision peut également déterminer qu'une partie de l'allocation d'une Direction Générale est soumise à la réalisation d'une condition (réserve pré-affectée). Cette réserve est libérée par la DG BUDG dès que les conditions sont réunies.

2.2. En application de la décision d'allocation, les crédits sont inscrits en euros dans ABAC par la DG BUDG alors que les dotations en agents contractuels, intérimaires et END sont également enregistrées par la DG BUDG à titre indicatif en personnes/mois hors comptabilité dans e-SIRE (application de la DG HR pour la gestion du personnel externe) sur la base des coûts moyens forfaitaires par catégorie.

2.3. La décision d'allocation peut comporter des réserves qui ne sont pas allouées, ni pré-affectées à une Direction Générale. Les réserves peuvent également être abondées en cours d'exercice par les crédits rendus par les services. Constituent une réserve au sens du présent paragraphe:

- Les crédits inscrits sur les lignes budgétaires de l'enveloppe globale telle que définie au point 1 et qui n'ont pas été alloués ou pré-affectés à une Direction Générale par la décision d'allocation adoptée par la Commission.
- Les crédits rendus à la DG BUDGET par une Direction Générale, notamment lors des opérations de clearing, dans la mesure où ils sont retirés des crédits mis à disposition de cette Direction Générale.

Ces réserves peuvent faire l'objet d'une attribution aux ordonnateurs en cours d'exercice, en fonction du développement des besoins réels. Le Directeur Général du Budget prend les décisions relatives à l'utilisation des réserves, le cas échéant, dans le respect des modalités spécifiques définies sous les points 3.1 à 3.5 ci-dessous. Le Directeur Général du Budget peut déléguer la prise de ces décisions au Chef de l'Unité BUDG/A5, à l'exception des virements ayant pour objet de renforcer l'enveloppe globale de la DG Budget.

3. CAS PARTICULIERS

3.1. Dans le cas des agents contractuels, des intérimaires et des experts nationaux détachés (END), appelés ci-dessous "personnel externe", les fonctions d'ordonnateurs sont assurées par des ordonnateurs centraux tels que définis dans la présente annexe I aux règles internes². Comme indiqué au point 2.2 ci-dessus, la gestion comporte deux composantes: une gestion des crédits dans la comptabilité et une gestion hors comptabilité dans e-SIRE, dont la relation est définie sur la base d'un coût moyen forfaitaire. La Direction Générale introduit les demandes de recrutement, dans la limite des crédits disponibles dans e-SIRE, auprès de l'ordonnateur juridique (DG HR).

La Direction générale bénéficiaire de l'allocation décide librement de son affectation conformément aux principes définis au point 4 ci-dessous et dans le "*Guide de gestion de l'enveloppe globale*"³. Dans ce but, la Direction Générale peut demander des mouvements de "personnes/mois" entre les différentes composantes du personnel externe ou vers/en provenance des crédits administratifs (ou d'assistance technique) de son enveloppe globale. Conformément au point 2.3 ci-dessus, la Direction Générale peut également procéder à des demandes de renforcements nets ou rendre, dans le cas où ces crédits peuvent être utilisés à d'autres fins, une partie de son allocation en personnel externe.

Par analogie avec les règles applicables pour les crédits administratifs et afin de garder une procédure unique pour l'enveloppe globale, les règles fixées aux points 4.1 et 4.2 pour les virements de crédits sont applicables aux mouvements de "personnes/mois" demandés par la Direction Générale.

Lorsqu'une Direction Générale demande un mouvement affectant sa dotation en "personnes/mois" dans e-SIRE, ce mouvement est répercuté simultanément, par la DG BUDG, par un mouvement de crédits correspondant dans ABAC, calculé sur base du coût moyen forfaitaire. Conformément à l'article 28 des règles internes, la direction générale du budget est autorisée à procéder aux virements et aux aménagements à l'intérieur du chapitre et à introduire les virements de titre à titre, rendus nécessaires pour répercuter les mouvements de e-SIRE dans ABAC.

3.2 Concernant les agents contractuels et les experts nationaux détachés, les ordonnateurs compétents (HR et PMO) et la DG BUDG mettent en œuvre conjointement une politique destinée à permettre l'application de la décision d'allocation en personnes/mois valorisés au coût forfaitaire. Dans ce but, l'ordonnateur compétent pour les engagements budgétaires, en collaboration avec la DG BUDG, introduit toute demande de virement de crédits entre titres nécessaires, pour compenser les différences éventuelles de coûts réels entre Directions Générales et maintenir les dotations indicatives en personnes/mois. Le cas échéant, un recours aux réserves est également possible dans les conditions fixées au point 2.3. Les crédits disponibles constituent une limite et l'ordonnateur compétent pour les engagements juridiques prend, le cas échéant, toute mesure appropriée de blocage indépendamment du nombre de personnes/mois valorisés au coût forfaitaire restant disponible dans e-SIRE. De même, la DG BUDG, à son initiative ou à la demande des ordonnateurs centraux, peut prendre toute mesure de blocage des demandes de virements visant à réduire les crédits disponibles en cas d'insuffisance prévisible des crédits.

3.3. En application de la décision d'allocation et des principes définis dans la communication sur le remplacement du personnel absent, la DG BUDG/A5 distribue une enveloppe budgétaire constituée à cet effet. Dans la limite des crédits disponibles, la DG BUDG/A5 alloue aux Directions Générales les personnes/mois pour les besoins de la politique de remplacement selon la répartition définie par la DG HR. Conformément à l'article 28 des règles internes, la direction générale du budget est autorisée à procéder aux virements et aux aménagements à l'intérieur du chapitre et à introduire les virements de titre à titre, rendus nécessaires par cette réallocation.

3.4. En ce qui concerne les dotations relatives au Perfectionnement professionnel et formation au management de la ligne XX.010211 (Autres dépenses de gestion), tant la pré-allocation du PB que les virements ou encore l'attribution de la réserve sont effectués en fonction des orientations retenues par la DG HR. En milieu d'année, la DG HR procède à une opération de clearing des crédits de formation. Sur la base des résultats de ce clearing et dans le respect des limites des demandes initiales qu'elle a reçues des ordonnateurs concernés, la DG HR introduit une demande globale de virement à la DG BUDG qui l'intègre dans l'opération de clearing de l'enveloppe globale.

3.5 Concernant les dotations relatives aux systèmes d'information et de gestion de la ligne XX.010211 (Autres dépenses de gestion) l'attribution de la réserve, pour couvrir les besoins informatiques, ne peut être faite qu'après avoir reçu la recommandation des nouvelles instances de gouvernance, en application des règles établies sur la gouvernance informatique (SEC (2004) 1267 et SEC(2011) 1500).

4. PROCEDURE DE VIREMENT

² À l'exception des dépenses liées aux convocations des Experts Nationaux Détachés pour lesquelles les Directeur généraux sont ordonnateurs juridiques:

³ http://www.cc.cec/budg/i/administrative/global-envelope_fr.html

4.1 Virement au sein de l'enveloppe globale

Conformément aux principes de l'enveloppe globale, les Directions Générales peuvent adapter leurs crédits à leurs besoins effectifs en cours d'exercice

Pour autant que le montant total de l'enveloppe globale ne soit pas dépassé et dans les conditions et limites prévues dans le *"Guide de gestion de l'enveloppe globale"*, les Directions Générales peuvent demander des aménagements au sein des dépenses de personnel externe ou au sein des autres dépenses administratives ainsi que des virements entre les dépenses de personnel externe et les dépenses administratives qui sont nécessaires aux activités des services, dans le cadre d'une bonne gestion financière.

La DG BUDG est chargée de l'exécution desdits aménagements et virements selon les dispositions simplifiées prévues dans le *"Guide de gestion de l'enveloppe globale"*.

4.2 Personnes habilitées à transmettre les demandes

Conformément à l'article 28 des règles internes, le Directeur Général ou le Chef de service compétent notifie à la DG BUDG, par note enregistrée en Ares, la liste des agents autorisés à demander des virements au sein de l'enveloppe globale et transmet toute mise à jour nécessaire selon les mêmes modalités.

Par la suite, les demandes de virements peuvent être introduites directement par ces agents⁴ au service compétent de la DG BUDG selon les modalités simplifiées fixées dans le *"Guide de gestion de l'enveloppe globale"*. Si les conditions prévues dans le Guide sont réunies, la DG BUDG exécute l'aménagement ou le virement.

La DG BUDG examine également les demandes de renforcements des enveloppes exprimées par les Directions Générales et Services et peut y donner suite à partir de la réserve ou par virement entre Directions Générales.

Les virements de domaine politique à domaine politique seront soumis pour information ou pour autorisation à l'autorité budgétaire selon les procédures prévues au Règlement Financier et son Règlement d'application.

C. GESTION DES DEPENSES ADMINISTRATIVES D'APPUI ET DES DEPENSES DE PERSONNEL POUR LA RECHERCHE

C.1 - GESTION DES DEPENSES ADMINISTRATIVES D'APPUI

ORDONNATEUR DELEGUE pour les Articles xx.0104:						
	Agents contractuels	END	Intérimaires	Missions	Réunions / Réunions des Comités (Convocations d'experts)	Autres dépenses
Engagements budgétaires	Directeur Général de la DG compétente					
Engagements juridiques	AHCC(*)	<u>Lettres d'engagement</u> : HR <u>Convocations</u> : Directeur général de la DG compétente	HR	AIPN	Directeur général de la DG compétente	Directeur général de la DG compétente
Paiements, prévisions de créance et ordres	PMO	PMO et directeur général de la DG compétente chacun pour la	HR	PMO	PMO	Directeur général de la DG

⁴ La notification des autorisations à proposer des mouvements de crédits au sein de l'enveloppe globale ne donne pas lieu à l'établissement d'une subdélégation formelle, mais à une autorisation selon l'article 18 des Règles Internes, qui est consignée par écrit et conservée par la DG BUDG/A5 aux fins de référence ultérieure.

de recouvrement		partie des crédits qui les concerne				compétente
En ce qui concerne les Délégations, le directeur général de la DG compétente sera responsable des paiements, des prévisions de créance et des ordres de recouvrement pour les intérimaires, les missions et les réunions.						

C.2 - GESTION DES DEPENSES ADMINISTRATIVES D'APPUI ET DES DEPENSES DE PERSONNEL POUR LA RECHERCHE

ORDONNATEUR DELEGUE pour les Articles xx.0105xx de chaque titre concerné (**):						
	Personnel statutaire Agents contractuels	END	Intérimaires	Missions	Réunions / Réunions des Comités (Convocations d'experts)	Autres dépenses
Engagements budgétaires	Directeur Général de la DG compétente					
Engagements juridiques	AHCC(*)	<u>Lettres d'engagement</u> : HR et directeur général du JRC, chacun pour la partie des crédits qui les concerne <u>Convocations</u> : Directeur général de la DG compétente	HR et directeur général du JRC pour la partie des crédits qui le concerne.	AIPN	Directeur général de la DG compétente	Directeur général de la DG compétente
Paie- ments, prévisions de créance et ordres de recouvrement	PMO et directeur général du JRC pour la partie des crédits qui les concerne	PMO et directeur général du JRC, chacun pour la partie des crédits qui les concerne	HR et directeur général du JRC pour la partie des crédits qui le concerne.	PMO	PMO et directeurs généraux du JRC et de CNECT pour la partie des crédits qui les concerne	Directeur général de la DG compétente

(*) Autorité Habilitée à Conclure des Contrats

(**) Les lignes concernées se trouvent sous le domaine politique 02, 05, 06, 08, 09, 15, 32 (recherche indirecte) et 10 (recherche directe). Pour les domaines politiques 08 and 10, les lignes seront divisées par programme (ex. Horizon 2020, ITER, et Euratom pour le titre 08)..

D - VIREMENTS

Les règles de virement s'appliquent à tout crédit budgétaire, indépendamment de son origine; en application de l'article 28, paragraphe 2 du règlement financier, toutefois, les crédits correspondant à des recettes affectées ne peuvent être virés qu'à condition que ces recettes conservent leur affectation.

Les décisions relatives aux virements sont prises selon les modalités suivantes :

1. Virements à l'intérieur des chapitres (art. 26, paragraphe 1 a) du règlement financier)

Déléataire	Faculté de subdélégation à	Acte à prendre
Membre de la Commission chargé des affaires budgétaires	Directeur Général de la DG BUDG avec faculté de subdélégation aux Directeurs de la DG BUDG et aux Chefs d'unité de la Direction BUDG/A ("rapporteurs budgétaires") ⁵ à l'exception des virements tendant au renforcement de l'enveloppe globale de la DG BUDG à partir des postes 27.010209 et 27.010219	Décision sur les virements

2. Virements de titre à titre concernant les dépenses de personnel et de fonctionnement dans une limite totale de 10% des crédits de l'exercice qui figurent sur la ligne à partir de laquelle il est procédé au virement et dans une limite totale de 30% des crédits de l'exercice qui figurent sur la ligne vers laquelle il est procédé au virement (art. 26, paragraphe 1 b) du règlement financier)

Déléataire	Faculté de subdélégation à	Acte à prendre
Membre de la Commission chargé des affaires budgétaires	Directeur général de la DG BUDG	Décision sur les virements, avec information préalable (3 semaines) de l'autorité budgétaire

3. Virements entre chapitres à l'intérieur du même titre concernant les dépenses opérationnelles dans la limite du 10%⁶ des crédits de l'exercice (art. 26, paragraphe 1 c) du règlement financier)

Déléataire	Faculté de subdélégation à	Acte à prendre
Membre de la Commission chargé des affaires budgétaires	Directeur général de la DG BUDG	Décision sur les virements

- 3.bis Virements à partir du titre "crédits provisionnels" prévu à l'article 46 du règlement financier en l'absence d'acte de base pour l'action concernée au moment de l'établissement du budget, dès que l'acte de base est adopté conformément à la procédure prévue à l'article 294 du traité (art. 26.2(a) du règlement financier)".

Déléataire	Faculté de subdélégation à	Acte à prendre
Membre de la Commission chargé des affaires budgétaires	Directeur général de la DG BUDG	Décision sur les virements, avec information immédiate de l'autorité budgétaire

⁵ Pour les dépenses de l'enveloppe globale, il existe des modalités simplifiées prévues dans le "Guide de gestion de l'enveloppe globale".

⁶ Cette limite est toutefois portée à 15% pour les virements entre chapitres à l'intérieur du titre relatif au domaine politique de la recherche par actions directes conformément à l'article 183, paragraphe 6 du règlement financier.

4. Virements à l'intérieur des articles et virements entre articles à l'intérieur d'un chapitre concernant les crédits du FEAGA (art. 173, paragraphe 1 du règlement financier)

4.1. Virements entre postes à l'intérieur des articles concernant les crédits du FEAGA (art. 173, paragraphe 1 du règlement financier)

Déléataire	Faculté de subdélégation à	Acte à prendre (au plus tard le 31 janvier de l'exercice suivant)
Membre de la Commission chargé des affaires budgétaires	Directeur général de la DG BUDG avec faculté de subdélégation aux directeurs de la DG BUDG et aux Chefs d'unité de la Direction BUDG/A ("rapporteurs budgétaires") ainsi qu'au Directeur Général de la DG AGRI pour les virements de poste à poste à l'intérieur du FEAGA avec faculté de subdélégation au niveau directeur. La DG AGRI établit et utilise un formulaire interne pour les subdélégations au niveau directeur pour les virements de poste à poste à l'intérieur du FEAGA.	Décision sur les virements

4.2. Virements entre articles à l'intérieur d'un chapitre concernant les crédits du FEAGA (art. 173, paragraphe 1 du règlement financier)

Déléataire	Faculté de subdélégation à	Acte à prendre (au plus tard le 31 janvier de l'exercice suivant)
Membre de la Commission chargé des affaires budgétaires	Directeur général de la DG BUDG avec faculté de subdélégation aux directeurs de la DG BUDG et aux Chefs d'unité de la Direction BUDG/A ("rapporteurs budgétaires")	Décision sur les virements

5. Virements entre chapitres à l'intérieur du même titre concernant les dépenses opérationnelles du FEAGA dans la limite du 10% des crédits de l'exercice (art. 173, paragraphe 1 du règlement financier)

Déléataire	Faculté de subdélégation à	Acte à prendre (au plus tard le 31 janvier de l'exercice suivant)

Membre de la Commission chargé des affaires budgétaires	Directeur général de la DG BUDG	Décision sur les virements
---	---------------------------------	----------------------------

6. Virements de titre à titre concernant les dépenses de personnel et de fonctionnement au-delà de la limite totale de 10% des crédits de l'exercice qui figurent sur la ligne à partir de laquelle il est procédé au virement et de la limite totale de 30% des crédits de l'exercice qui figurent sur la ligne vers laquelle il est procédé au virement (art. 26, paragraphe 1.b) règlement financier)

Déléataire	Faculté de subdélégation	Acte à prendre
Membre de la Commission chargé des affaires budgétaires	---	Proposition à l'autorité budgétaire

7. Virements concernant les dépenses opérationnelles entre chapitres à l'intérieur du même titre au-delà de la limite du 10%⁷ des crédits de l'exercice ou entre titres (art. 26, paragraphe 1 c) du règlement financier)

Déléataire	Faculté de subdélégation	Acte à prendre
Membre de la Commission chargé des affaires budgétaires	---	Proposition à l'autorité budgétaire ⁸

8. Virements de titre à titre concernant les crédits opérationnels exécutés conformément aux réglementations sur les Fonds visés aux articles 175 et 205 du règlement financier à l'exception du Développement Rural, pour autant qu'il s'agisse de crédits destinés au même objectif au sens de la réglementation sur les Fonds, où des crédits relatifs à des dépenses d'assistance technique (art. 179 (1) du règlement financier)

Déléataire	Faculté de subdélégation	Acte à prendre
Membre de la Commission chargé des affaires budgétaires	Directeur général de la DG BUDG avec faculté de subdélégation aux directeurs de la DG BUDG et aux Chefs d'unité de la Direction BUDG/A ("rapporteurs budgétaires")	Décision sur les virements

9. Virement de fin de l'année des crédits de paiements vers les Fonds visés aux articles 175 et 205 du règlement financier (art. 179 paragraphes 2 et 3 du règlement financier).

Déléataire	Faculté de subdélégation	Acte à prendre
------------	--------------------------	----------------

⁷ 15% pour le domaine politique recherche par actions directes.

⁸ Au sens de l'article 173, paragraphe 2 du RF, les virements de crédits relevant du FEAGA peuvent être proposés jusqu'au 10 janvier de l'exercice suivant.

Membre de la Commission chargé des affaires budgétaires	Directeur général de la DG BUDG avec faculté de subdélégation aux directeurs de la DG BUDG et aux Chefs d'unité de la Direction BUDG/A ("rapporteurs budgétaires")	Proposition à l'autorité budgétaire (à proposer jusqu'au 10 janvier de l'exercice suivant).
---	--	---

10. Virements de titre à titre concernant les crédits opérationnels de Recherche et de Développement Technologique pour autant qu'il s'agisse de crédits utilisés aux mêmes fins (art. 181, paragraphe 3, du règlement financier)

Déléataire	Faculté de subdélégation	Acte à prendre
Membre de la Commission chargé des affaires budgétaires	Directeur général de la DG BUDG avec faculté de subdélégation aux directeurs de la DG BUDG et aux Chefs d'unité de la Direction BUDG/A ("rapporteurs budgétaires")	Décision sur les virements

11. Virements des crédits assimilés à des recettes affectées au sens de l'art. 183, paragraphes 2 et 3 du règlement financier (actions auxquelles le Centre Commun de Recherche participe sur une base concurrentielle) pour autant que ces recettes conservent leur affectation (article 28, paragraphe 2 du règlement financier).

Déléataire	Faculté de subdélégation	Acte à prendre
Directeur général du Centre Commun de Recherche (JRC)	Directeurs du JRC. Le JRC établit et utilise un formulaire interne pour les subdélégations aux Directeurs du JRC pour les virements des crédits assimilés à des recettes affectées au sens de l'art. 183, paragraphes 2 et 3 du règlement financier.	Décision sur les virements

12. Virements concernant les offices européens visés au titre V de la deuxième partie du règlement financier (art. 196, paragraphe 3 du règlement financier).

Le Directeur de chaque office européen informe le Directeur Général du budget de tout virement qu'il décide aux fins de l'application de l'article 196, paragraphe 3 du règlement financier.

Pour les crédits pour lesquels une délégation ou une subdélégation a été accordée à un autre service, le Directeur de l'Office informe le service concerné avant de procéder à l'opération de virement.

Le Directeur de l'Office européen de lutte antifraude informe également le Comité de Surveillance de l'OLAF préalablement à toute décision de virement concernant des dépenses relatives à ce Comité. Il peut subdéléguer la prise de ces décisions de virement à des agents soumis au statut.

E. DISPOSITIONS PRATIQUES DES DEMANDES DE VIREMENT ET D'AMÉNAGEMENT

1. Virements

1.1. Transmission des demandes de virement:

Le Directeur Général ou le Chef de service compétent notifie à la DG BUDG, par note enregistrée en Ares, la liste des fonctionnaires et agents temporaires ayant une fonction d'au moins chef d'unité, à qui a été subdélégué⁹ le pouvoir spécifique de demander des virements ne nécessitant pas l'information ni l'autorisation de l'Autorité budgétaire. L'Ordonnateur délégué transmet toute mise à jour nécessaire selon les mêmes modalités.

Par la suite, les demandes de virements peuvent être introduites par ces agents directement, par note enregistrée en Ares, à la boîte fonctionnelle de l'unité désignée comme correspondant budgétaire au sein de la DG BUDG/A.

Si les conditions sont réunies, la DG BUDG exécute l'aménagement ou le virement.

1.2. Virement nécessitant l'information ou l'autorisation de l'Autorité budgétaire

Le Directeur Général ou le Chef de service compétent notifie à la DG BUDG, par note enregistrée en Ares, les demandes de virement nécessitant l'information ou l'autorisation de l'Autorité budgétaire.

1.3. Tableau récapitulatif concernant les modalités de demandes de virements:

Type de virement	Qui peut faire la demande	Moyen de transmission
Pour les virements au sein de l'enveloppe globale:	Les personnes autorisées par l'Ordonnateur délégué figurant sur la liste envoyée par note enregistrée au Directeur Général de la DG BUDG avec copie à BUDG A/5.	Par simple courriel des personnes autorisées, envoyé à la boîte fonctionnelle de la DG BUDG/A5.
Pour les autres virements internes qui ne nécessitent ni l'information ni l'autorisation de l'Autorité budgétaire	Les Ordonnateurs subdélégués (minimum chef d'unité) qui auront reçu une subdélégation spécifique signée par leur Directeur général. La subdélégation sera communiquée au Directeur Général de la DG BUDG avec copie à l'unité de la Direction BUDG/A désignée comme correspondant budgétaire	Par note enregistrée en Ares signée par l'Ordonnateur subdélégué autorisé à la boîte fonctionnelle de l'unité de la Direction BUDG/A désignée comme correspondant budgétaire.
Pour les virements nécessitant une information ou autorisation de l'Autorité budgétaire	Uniquement le Directeur Général par note au Directeur Général de la BUDG	Par notre Ares signée par l'OD au Directeur de la DG BUDG

2. AMÉNAGEMENTS DES LIGNES CO-DÉLÉGUÉES (sauf pour la co-délégation type I portant sur les dépenses de la Rubrique V)**2.1 Responsable pour la demande / accord d'aménagement de la ligne**

Tant les demandes que les accords pour l'aménagement d'une ligne co-délégée doivent être accordés soit par le Directeur Général ou chef de service, soit par le Directeur des ressources et finances, soit par le chef de l'unité financière centrale.

⁹ Cette subdélégation est formelle. Vu qu'elle est très spécifique, elle n'est pas incorporée dans le modèle de formulaire de subdélégation, ce qui permet sa modification plus facilement.

2.2 Mentions obligatoires de la Demande

Les demandes devront mentionner les informations suivantes:

- i) les lignes budgétaires concernées (prélèvement et renforcement);
- ii) le type de crédits de l'aménagement concerné (C1, R0, etc.) en précisant s'il s'agit de crédits d'engagement, de paiement ou les deux;
- iii) les montants à aménager (si des crédits AELE doivent aussi être aménagés, il faut aussi le préciser);
- iv) la justification de l'aménagement demandé.

2.3 Accord des DG co-délégués

Les demandes d'aménagements devront recueillir l'accord explicite des Directions Générales ou Services (y compris des Agences exécutives) qui sont directement concernés par les aménagements. Les Directions Générales ou Services (y compris les Agences exécutives) qui partagent la(es) ligne(s) budgétaire(s) co-déleguées mais ne sont pas directement concernés par les aménagements pourront donner leur accord à cette fin au début de l'exercice budgétaire. Cet accord pourra être révoqué par écrit à tout moment.

L'accord peut être apposé dans la même note, par note complémentaire ou par courriel. Dans ces 2 derniers cas, il incombe au service qui transmet la demande d'aménagement, et non pas à la DG BUDG, d'incorporer l'accord dans l'annexe de la demande.

La DG BUDG pourra refuser une demande qui n'incorpore pas dans son contenu ou dans ses annexes l'accord écrit et explicite de l'autre co-délégué de la ligne.

2.4 Transmission des demandes et des accords

Les demandes et les accords des Co-délégués peuvent être effectués par note enregistrée en Ares ou par email.

En cas de suppléance, le suppléant devra signer de façon claire son nom en ajoutant dans la note ou dans son email "suppléant de M/MME ..." en cas d'empêchement du titulaire ou "faisant fonction" en cas de vacance.

Les demandes doivent être adressées à la boîte fonctionnelle de l'unité de la Direction BUDG/A désignée comme correspondant budgétaire.

La demande ou l'accord doit être envoyé en copie aux Directeurs généraux respectifs.

ANNEXE 1

TITRE 01 : AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES			
TITRE	01	Affaires économiques et financières	
CHAPITRE	01 01	Dépenses administratives du domaine politique «Affaires économiques et financières»	
ARTICLE	01 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Affaires économiques et financières»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	01 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Affaires économiques et financières»	
POSTE	01 01 02 01	Personnel externe	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG ECFIN.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR: lettre d'engagement; directeur général de la DG ECFIN: convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	01 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG ECFIN. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG ECFIN.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG ECFIN.
ARTICLE	01 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication et autres dépenses spécifiques dans le domaine politique «Affaires économiques et financières»	
POSTE	01 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication et autres dépenses spécifiques dans le domaine politique «Affaires économiques et financières»	
		Equipement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
POSTE	01 01 03 04	Dépenses relatives aux besoins spécifiques en matière d'électronique, de télécommunications et d'informations	Directeur général de la DG ECFIN. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG ECFIN selon ses domaines de compétence.

CHAPITRE	01 02	Union économique et monétaire	
ARTICLE	01 02 01	Coordination et surveillance de l'Union économique et monétaire, y compris l'euro, et communication portant sur celle-ci	Directeur général de la DG ECFIN. Directeur général de la DG SCIC, directeur général de la DG FISMA et directeur général de la DG EMPL pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG ECFIN selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG ECFIN.
ARTICLE	01 02 02	Garantie de l'Union européenne aux emprunts de l'Union destinés au soutien des balances des paiements	Directeur général de la DG ECFIN.
ARTICLE	01 02 03	Garantie de l'Union européenne aux emprunts de l'Union destinés à l'assistance financière relevant du mécanisme européen de stabilisation financière	Directeur général de la DG ECFIN.
CHAPITRE	01 03	Affaires économiques et financières internationales	
ARTICLE	01 03 01	Participation au capital d'institutions financières internationales	
POSTE	01 03 01 01	Banque européenne pour la reconstruction et le développement — Mise à disposition des parts libérées du capital souscrit	Directeur général de la DG ECFIN.
POSTE	01 03 01 02	Banque européenne pour la reconstruction et le développement — Partie appelable du capital souscrit	Directeur général de la DG ECFIN.
ARTICLE	01 03 02	Aide macrofinancière	Directeur général de la DG ECFIN après consultation avec le directeurs généraux des DG FPI et NEAR, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	01 03 03	Garantie de l'Union européenne aux emprunts de l'Union destinés à l'assistance macrofinancière aux pays tiers	Directeur général de la DG ECFIN.
ARTICLE	01 03 04	Garantie aux emprunts Euratom destinés au financement de l'amélioration du degré d'efficacité et de sûreté du parc nucléaire des pays tiers	Directeur général de la DG ECFIN.
ARTICLE	01 03 05	Garantie de l'Union européenne aux prêts et garanties de prêts accordés par la Banque européenne d'investissement concernant des opérations dans les pays tiers	Directeur général de la DG ECFIN après consultation avec les directeurs généraux des DG FPI, TRADE, DEVCO et NEAR pour la partie des crédits qui les concerne.
ARTICLE	01 03 06	Provisionnement du Fonds de garantie	Directeur général de la DG ECFIN.
CHAPITRE	01 04	Opérations et instruments financiers	
ARTICLE	01 04 01	Fonds européen d'investissement	
POSTE	01 04 01 01	Fonds européen d'investissement — Mise à disposition des parts libérées du capital souscrit	Directeur général de la DG ECFIN.
POSTE	01 04 01 02	Fonds européen d'investissement — Partie appelable du capital souscrit	Directeur général de la DG ECFIN.
ARTICLE	01 04 02	Sûreté nucléaire — Coopération avec la Banque européenne d'investissement	Directeur général de la DG ECFIN.
ARTICLE	01 04 03	Garantie aux emprunts Euratom	Directeur général de la DG ECFIN.
ARTICLE	01 04 51	Achèvement des programmes dans le domaine des petites et moyennes entreprises (PME) (avant 2014)	Directeur général de la DG ECFIN.
ARTICLE	01 04 77	Pilot projects and preparatory actions	
POSTE	01 04 77 01	Pilot project — Strengthening cooperation and synergies between National Promotional Banks in order to support the long-term financing of the real economy	Directeur général de la DG ECFIN.

TITRE 02 : ENTREPRISES ET INDUSTRIE			
TITRE	02	Entreprises et industrie	
CHAPITRE	02 01	Dépenses administratives du domaine politique «Entreprises et industrie»	
ARTICLE	02 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Entreprises et industrie»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	02 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Entreprises et industrie»	
POSTE	02 01 02 01	Personnel externe	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG GROW. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG GROW : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	02 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG GROW. Directeur du PMO est ordonnateur délégué pour les paiements.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG GROW. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
ARTICLE	02 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Entreprises et industrie»	
		Equipeement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
ARTICLE	02 01 04	Dépenses d'appui aux actions et aux programmes dans le domaine politique «Entreprises et industrie»	
POSTE	02 01 04 01	Dépenses d'appui pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises (COSME)	Directeur général de la DG GROW. Directeur général de la DG DIGIT et Secrétaire générale pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG GROW selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction et directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
POSTE	02 01 04 02	Dépenses d'appui pour la normalisation et le rapprochement des législations	Directeur général de la DG GROW. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG GROW selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction. Directeur général de

			l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
POSTE	02 01 04 03	Dépenses d'appui pour les programmes européens de radionavigation par satellite	Directeur général de la DG GROW. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction. Directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
POSTE	02 01 04 04	Dépenses d'appui pour le programme européen d'observation de la Terre (Copernicus)	Directeur général de la DG GROW. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG GROW selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction. Directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
ARTICLE	02 01 05	Dépenses d'appui aux programmes de recherche et d'innovation dans le domaine politique «Entreprises et industrie»	
POSTE	02 01 05 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires mettant en œuvre les programmes de recherche et d'innovation — Horizon 2020	Directeur général de la DG GROW et directeur général de la DG HOME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	02 01 05 02	Personnel externe mettant en œuvre les programmes de recherche et d'innovation — Horizon 2020	Directeur général de la DG GROW et directeur général de la DG HOME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	02 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour les programmes de recherche et d'innovation — Horizon 2020	Directeur général de la DG GROW et directeur général de la DG HOME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG HOME selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG GROW selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG HOME. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction. Directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW. Directeur général de la DG CNECT pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
ARTICLE	02 01 06	Agences exécutives	
POSTE	02 01 06 01	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises — Contribution du programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises (Cosme)	Directeur général de la DG GROW.
CHAPITRE	02 02	Compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME)	
ARTICLE	02 02 01	Promouvoir l'esprit d'entreprise et améliorer la compétitivité et l'accès aux marchés des entreprises de l'Union	Directeur général de la DG GROW et directeur de l'Agence EASME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Secrétaire générale, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG GROW selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la

			DG GROW.
ARTICLE	02 02 02	Améliorer l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises (PME), sous forme d'investissements en capital-risque et sous forme de prêts	Directeur général de la DG GROW et directeur de l'Agence EASME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
ARTICLE	02 02 51	Achèvement des activités antérieures dans le domaine de la compétitivité et de l'esprit d'entreprise	Directeur général de la DG GROW, directeur général de la DG ENV, directeur général de la DG FISMA et directeur de l'Agence EASME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Secrétaire générale, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG GROW selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
ARTICLE	02 02 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	02 02 77 02	Projet pilote — Erasmus pour les jeunes entrepreneurs	Directeur général de la DG GROW.
POSTE	02 02 77 03	Action préparatoire — Erasmus pour les jeunes entrepreneurs	Directeur général de la DG GROW.
POSTE	02 02 77 06	Action préparatoire — Tourisme durable	Directeur général de la DG GROW. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
POSTE	02 02 77 07	Action préparatoire — Tourisme social en Europe	Directeur général de la DG GROW. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
POSTE	02 02 77 08	Action préparatoire – Promotion de produits touristiques européens et transnationaux avec mise en évidence des produits culturels et industriels	Directeur général de la DG GROW. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
POSTE	02 02 77 09	Action préparatoire — Tourisme et accessibilité pour tous	Directeur général de la DG GROW. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
POSTE	02 02 77 10	Action préparatoire – Entrepreneurs innovateurs Euromed pour le changement	Directeur général de la DG GROW. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
POSTE	02 02 77 11	Projet pilote — Faciliter l'accès des artisans et des petites entreprises du bâtiment aux assurances pour encourager l'innovation et la promotion des écotechnologies dans l'Union européenne	Directeur général de la DG GROW.
POSTE	02 02 77 12	Projet pilote – Un réseau européen de compétences dans le domaine des éléments terrestres rares	Directeur général de la DG GROW.
POSTE	02 02 77 13	Projet pilote — Développement des «districts créatifs» européens	Directeur général de la DG GROW.
POSTE	02 02 77 14	Projet pilote — Recouvrement rapide et efficace des créances en souffrance par les petites et moyennes entreprises (PME) opérant au-delà des frontières	Directeur général de la DG GROW.
POSTE	02 02 77 15	Action préparatoire — Procédures et normes harmonisées de cyberactivité entre petites et moyennes entreprises (PME) européennes issues de secteurs d'activité connexes	Directeur général de la DG GROW.
POSTE	02 02 77 16	Projet pilote — L'avenir du secteur productif	Directeur général de la DG GROW. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
POSTE	02 02 77 17	Pilot project — Business Transfers to employees and Cooperative Model: ensuring the Sustainability of SMEs	Directeur général de la DG GROW.
POSTE	02 02 77 18	Pilot project — Female Business Angels	Directeur général de la DG GROW.
POSTE	02 02 77 19	Pilot project — World Bridge Tourism	Directeur général de la DG GROW.
POSTE	02 02 77 20	Pilot project — Towards EU Regional Economic Convergence (TREC)	Directeur général de la DG GROW.
POSTE	02 02 77 21	Preparatory action — Transnational European tourism product related to culture	Directeur général de la DG GROW.

CHAPITRE	02 03	Marché intérieur des biens et politiques sectorielles	
ARTICLE	02 03 01	Fonctionnement et développement du marché intérieur, notamment dans les domaines de la notification, de la certification et du rapprochement sectoriel	Directeur général de la DG GROW et directeur général de la DG SANTE, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG GROW selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	02 03 02	Normalisation et rapprochement des législations	
POSTE	02 03 02 01	Appui aux activités de normalisation du CEN, du Cenelec et de l'ETSI	Directeur général de la DG GROW. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
POSTE	02 03 02 02	Aide aux organisations représentant les petites et moyennes entreprises (PME) et les acteurs sociétaux dans les activités de normalisation	Directeur général de la DG GROW et directeur de l'Agence CHAFAEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	02 03 03	Agence européenne des produits chimiques — Législation sur les produits chimiques	Directeur général de la DG GROW.
ARTICLE	02 03 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	02 03 77 01	Action préparatoire — RECAP: recyclage à l'échelle locale des déchets plastiques générés en interne par les grandes régions européennes de transformation des polymères	Directeur général de la DG GROW.
CHAPITRE	02 04	Horizon 2020 — Recherche relative aux entreprises	
ARTICLE	02 04 02	Primauté industrielle	
POSTE	02 04 02 01	Primauté dans l'espace	Directeur général de la DG GROW, directeur de l'Agence REA et directeur de l'Agence EASME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
POSTE	02 04 02 02	Améliorer l'accès au capital-risque pour l'investissement dans la recherche et l'innovation	Directeur général de la DG GROW et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
POSTE	02 04 02 03	Accroître l'innovation dans les petites et moyennes entreprises (PME)	Directeur général de la DG GROW, directeur de l'Agence REA et directeur de l'Agence EASME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
ARTICLE	02 04 03	Défis de société	
POSTE	02 04 03 01	Parvenir à une économie à basse consommation de ressources et résistante au changement climatique, et à un approvisionnement durable en matières premières	Directeur général de la DG GROW, directeur général de la DG RTD, directeur de l'Agence REA et directeur de l'Agence EASME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW. Directeur général de la DG CNECT pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG GROW selon les termes de "Memorandum of understanding" établi à cet effet.
POSTE	02 04 03 02	Promouvoir des sociétés européennes sûres	Directeur général de la DG HOME, directeur de l'Agence REA et directeur de l'Agence EASME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG HOME.
ARTICLE	02 04 50	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique	
POSTE	02 04 50 01	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique (2014-2020)	Directeur général de la DG GROW, directeur général de la DG HOME, directeur de l'Agence REA et directeur de l'Agence EASME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général

			de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG HOME.
POSTE	02 04 50 02	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique (avant 2014)	Directeur général de la DG GROW, directeur général de la DG HOME et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG HOME.
ARTICLE	02 04 51	Achèvement du programme-cadre de recherche précédent — Septième programme-cadre – CE (2007-2013)	Directeur général de la DG GROW, directeur général de la DG HOME, directeur général de la DG RTD et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG HOME. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
ARTICLE	02 04 52	Achèvement des programmes-cadres de recherche précédents (antérieurs à 2007)	Directeur général de la DG GROW.
ARTICLE	02 04 53	Achèvement du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité – volet «innovation» (2007-2013)	Directeur général de la DG GROW et directeur de l'Agence EASME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	02 04 77	Pilot projects and preparatory actions	
POSTE	02 04 77 01	Pilot project — Design, implementation and execution of an EU-wide technical architecture in order to establish an interoperable platform to transport GNSS location and additional data such as medical data, videos and pictures from 112 Emergency Apps to European PSAPs in a secure and reliable method.	Directeur général de la DG GROW.
POSTE	02 04 77 02	Pilot project — CSDP Research	Directeur général de la DG GROW.
CHAPITRE	02 05	Programmes européens de radionavigation par satellite (EGNOS et Galileo)	
ARTICLE	02 05 01	Développer et fournir des infrastructures et services mondiaux de radionavigation par satellite (Galileo) d'ici à 2019	Directeur général de la DG GROW. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
ARTICLE	02 05 02	Fournir des services satellitaires permettant d'améliorer les performances du GPS couvrant graduellement l'intégralité de la région de la conférence européenne de l'aviation civile (CEAC) d'ici à 2020 (EGNOS)	Directeur général de la DG GROW. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
ARTICLE	02 05 11	Agence du GNSS européen	Directeur général de la DG GROW.
ARTICLE	02 05 51	Achèvement des programmes européens de radionavigation par satellite (EGNOS et Galileo)	Directeur général de la DG GROW. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
CHAPITRE	02 06	Programme européen d'observation de la Terre	
ARTICLE	02 06 01	Fournir des services opérationnels basés sur les observations spatiales et les données in situ (programme Copernicus)	Directeur général de la DG GROW. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
ARTICLE	02 06 02	Mettre en place une capacité autonome de l'Union en matière d'observation de la Terre (Copernicus)	Directeur général de la DG GROW. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
ARTICLE	02 06 51	Achèvement du programme européen de surveillance de la Terre (GMES)	Directeur général de la DG GROW. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
ARTICLE	02 06 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	02 06 77 01	Action préparatoire — Services GMES opérationnels	Directeur général de la DG GROW.

TITRE 03 : CONCURRENCE			
TITRE	03	Concurrence	
CHAPITRE	03 01	Dépenses administratives du domaine politique «Concurrence»	
ARTICLE	03 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Concurrence»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	03 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Concurrence»	
POSTE	03 01 02 01	Personnel externe	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG COMP.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO: engagements budgétaires et paiements. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG COMP : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	03 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG COMP. Directeur du PMO est ordonnateur délégué pour les paiements.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG COMP.
ARTICLE	03 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Concurrence»	
		Equipement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
ARTICLE	03 01 07	Demandes de dommages et intérêts résultant de procédures judiciaires engagées contre des décisions de la Commission dans le domaine de la concurrence	Directeur général de la DG COMP.

TITRE 04 : EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET INCLUSION			
TITRE	04	Emploi, affaires sociales et inclusion	
CHAPITRE	04 01	Dépenses administratives du domaine politique «Emploi, affaires sociales et inclusion»	
ARTICLE	04 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Emploi, affaires sociales et inclusion»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	04 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Emploi, affaires sociales et inclusion»	
POSTE	04 01 02 01	Personnel externe	
		Agents contractuels	Directeur du PMO: engagements budgétaires et paiements. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG EMPL.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO: engagements budgétaires et paiements. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG EMPL : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	04 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG EMPL. Directeur du PMO est ordonnateur délégué pour les paiements.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Emploi, Affaires sociales et inclusion»	
		Equipeement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
ARTICLE	04 01 04	Dépenses d'appui aux actions et aux programmes dans le domaine politique «Emploi, affaires sociales et inclusion»	
POSTE	04 01 04 01	Dépenses d'appui pour le Fonds social européen et l'assistance technique non opérationnelle	Directeur général de la DG EMPL et directeur général de la DG COMM, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DIGIT et directeur général de l'OP pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG EMPL selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	04 01 04 02	Dépenses d'appui pour le programme pour l'emploi et l'innovation sociale	Directeur général de la DG EMPL. Directeur général de la DG DIGIT et directeur général de l'OP pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG EMPL selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et

			directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	04 01 04 03	Dépenses d'appui pour l'instrument d'aide de préadhésion — Emploi, politiques sociales et développement des ressources humaines	Directeur général de la DG EMPL après consultation du directeur général de la DG NEAR. Directeur général de la DG HR, directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction et directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG EMPL.
POSTE	04 01 04 04	Dépenses d'appui pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	Directeur général de la DG EMPL après consultation du directeur général de la DG NEAR. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG EMPL selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	04 01 04 05	Dépenses d'appui pour le Fonds européen d'aide aux plus démunis	Directeur général de la DG EMPL. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG EMPL selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
CHAPITRE	04 02	Fonds social européen	
ARTICLE	04 02 01	Achèvement du Fonds social européen — Objectif no 1 (de 2000 à 2006)	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 02 02	Achèvement du programme spécial en faveur de la paix et de la réconciliation en Irlande du Nord et dans les comtés limitrophes d'Irlande (2000 à 2006)	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 02 03	Achèvement du Fonds social européen — Objectif no 1 (avant 2000)	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 02 04	Achèvement du Fonds social européen — Objectif no 2 (de 2000 à 2006)	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 02 05	Achèvement du Fonds social européen — Objectif no 2 (avant 2000)	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 02 06	Achèvement du Fonds social européen — Objectif no 3 (de 2000 à 2006)	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 02 07	Achèvement du Fonds social européen — Objectif no 3 (avant 2000)	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 02 08	Achèvement du programme EQUAL (de 2000 à 2006)	Directeur général de la DG EMPL. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG EMPL.
ARTICLE	04 02 09	Achèvement des initiatives de la Communauté (avant 2000)	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 02 10	Achèvement du Fonds social européen — actions innovatrices et assistance technique (2000 à 2006)	Directeur général de la DG EMPL. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG EMPL.
ARTICLE	04 02 11	Achèvement du Fonds social européen — actions innovatrices et assistance technique (avant 2000)	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 02 17	Achèvement du Fonds social européen — Convergence (2007-2013)	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 02 18	Achèvement du Fonds social européen — PEACE (2007-2013)	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 02 19	Achèvement du Fonds social européen — Compétitivité régionale et emploi (2007-2013)	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 02 20	Achèvement du Fonds social européen — Assistance technique opérationnelle (2007-2013)	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 02 60	Fonds social européen — Régions moins développées — Objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 02 61	Fonds social européen — Régions en transition — Objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»	Directeur général de la DG EMPL.

ARTICLE	04 02 62	Fonds social européen — Régions plus développées — Objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 02 63	Fonds social européen — Assistance technique opérationnelle	
POSTE	04 02 63 01	Fonds social européen — Assistance technique opérationnelle	Directeur général de la DG EMPL. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG EMPL selon ses domaines de compétence. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG EMPL.
POSTE	04 02 63 02	Fonds social européen — Assistance technique opérationnelle gérée par la Commission à la demande d'un État membre	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 02 64	Initiative pour l'emploi des jeunes	Directeur général de la DG EMPL.
CHAPITRE	04 03	Emploi, affaires sociales et inclusion	
ARTICLE	04 03 01	Prérogatives et compétences spécifiques	
POSTE	04 03 01 01	Frais de préconsultations syndicales	Directeur général de la DG EMPL. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG EMPL.
POSTE	04 03 01 03	Libre circulation des travailleurs, coordination des régimes de sécurité sociale et actions en faveur des migrants, y compris les migrants provenant de pays tiers	Directeur général de la DG EMPL. Directeur général de la DG DIGIT et directeur général de l'OP pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG EMPL selon ses domaines de compétence.
POSTE	04 03 01 04	Analyses et études sur la situation sociale, la démographie et la famille	Directeur général de la DG EMPL. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG EMPL selon ses domaines de compétence.
POSTE	04 03 01 05	Actions de formation et d'information en faveur des organisations de travailleurs	Directeur général de la DG EMPL. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG EMPL selon ses domaines de compétence.
POSTE	04 03 01 06	Information, consultation et participation des représentants des entreprises	Directeur général de la DG EMPL. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG EMPL selon ses domaines de compétence.
POSTE	04 03 01 07	Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle (2012)	Directeur général de la DG EMPL.
POSTE	04 03 01 08	Relations du travail et dialogue social	Directeur général de la DG EMPL. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG EMPL selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	04 03 02	Programme pour l'emploi et l'innovation sociale («EaSI»)	
POSTE	04 03 02 01	Progress — Soutenir l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique sociale et de l'emploi ainsi que de la législation relative aux conditions de travail de l'Union	Directeur général de la DG EMPL et directeur général de la DG COMM, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DIGIT et directeur général de l'OP pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG EMPL selon ses domaines de compétence. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG EMPL.
POSTE	04 03 02 02	EURES — Encourager la mobilité géographique volontaire des travailleurs et multiplier les possibilités d'emploi	Directeur général de la DG EMPL. Directeur général de la DG DIGIT et directeur général de l'OP pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG EMPL selon ses domaines de compétence.
POSTE	04 03 02 03	Microfinance et entrepreneuriat social — Augmenter l'accès au financement et augmenter la disponibilité de ces financements pour les personnes physiques et morales, en particulier celles les plus éloignées du marché du travail, et pour les entreprises sociales	Directeur général de la DG EMPL. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG EMPL selon ses domaines de compétence.

ARTICLE	04 03 11	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 03 12	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 03 51	Achèvement de Progress	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 03 52	Achèvement d'EURES	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 03 53	Achèvement des autres activités	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 03 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	04 03 77 02	Projet pilote – Promouvoir la protection du logement	Directeur général de la DG EMPL.
POSTE	04 03 77 03	Projet pilote — Conditions de travail et de vie des travailleurs détachés	Directeur général de la DG EMPL.
POSTE	04 03 77 04	Projet pilote — Mesures relatives au maintien de l'emploi	Directeur général de la DG EMPL.
POSTE	04 03 77 05	Projet pilote — Favoriser la mobilité et l'intégration des travailleurs au sein de l'Union	Directeur général de la DG EMPL.
POSTE	04 03 77 06	Projet pilote — Coopération globale entre les autorités publiques, les entreprises commerciales et les entreprises sans but lucratif pour l'intégration des personnes dans la société et dans l'emploi.	Directeur général de la DG EMPL.
POSTE	04 03 77 07	Action préparatoire — Ton premier job EURES	Directeur général de la DG EMPL.
POSTE	04 03 77 08	Projet pilote — La solidarité sociale au service de l'intégration sociale	Directeur général de la DG EMPL.
POSTE	04 03 77 09	Action préparatoire — Centres d'information pour les travailleurs détachés et les travailleurs migrants	Directeur général de la DG EMPL.
POSTE	04 03 77 10	Projet pilote — Encourager la transformation du travail précaire en travail assorti de droits	Directeur général de la DG EMPL.
POSTE	04 03 77 11	Projet pilote — Prévention de la maltraitance des personnes âgées	Directeur général de la DG EMPL.
POSTE	04 03 77 12	Projet pilote — Santé et sécurité au travail des travailleurs âgés	Directeur général de la DG EMPL.
POSTE	04 03 77 13	Action préparatoire — Mesures d'activation ciblant les jeunes — Mise en œuvre de l'initiative «Jeunesse en mouvement»	Directeur général de la DG EMPL.
POSTE	04 03 77 14	Action préparatoire – L'innovation sociale guidée par l'entrepreneuriat social et l'entrepreneuriat des jeunes	Directeur général de la DG EMPL.
POSTE	04 03 77 15	Projet pilote — Faisabilité et valeur ajoutée d'un régime européen d'assurance chômage ou de prestations de chômage	Directeur général de la DG EMPL.
POSTE	04 03 77 16	Action préparatoire — Microcrédits réservés à la lutte contre le chômage des jeunes	Directeur général de la DG EMPL.
POSTE	04 03 77 17	Pilot project — Social security card	Directeur général de la DG EMPL.
POSTE	04 03 77 18	Preparatory action — Social solidarity for social integration	Directeur général de la DG EMPL.
POSTE	04 03 77 19	Preparatory action — Supporting active inclusion of disadvantaged migrants in Europe through development, testing and scaling of a new generation of local centres for social and economic integration	Directeur général de la DG EMPL.
POSTE	04 03 77 20	Pilot project — Consequences of reductions in welfare benefits	Directeur général de la DG EMPL.
CHAPITRE	04 04	Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	
ARTICLE	04 04 01	FEM - pour soutenir les travailleurs licenciés et les travailleurs indépendants en cessation d'activité en raison de la mondialisation	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 04 51	Achèvement du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (2007-2013)	Directeur général de la DG EMPL.
CHAPITRE	04 05	Instrument d'aide de préadhésion — Emploi, politiques sociales et développement des ressources humaines	
ARTICLE	04 05 01	Aide en faveur de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Kosovo, du Monténégro, de la Serbie et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine	
POSTE	04 05 01 01	Soutien aux réformes politiques et à l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union	Directeur général de la DG EMPL.

POSTE	04 05 01 02	Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 05 02	Aide en faveur de l'Islande	
POSTE	04 05 02 01	Soutien aux réformes politiques et à l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union	Directeur général de la DG EMPL.
POSTE	04 05 02 02	Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 05 03	Aide en faveur de la Turquie	
POSTE	04 05 03 01	Soutien aux réformes politiques et à l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union	Directeur général de la DG EMPL.
POSTE	04 05 03 02	Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 05 51	Achèvement des actions (antérieures à 2014) — Instrument d'aide de préadhésion — Développement des ressources humaines	Directeur général de la DG EMPL.
CHAPITRE	04 06	Fonds européen d'aide aux plus démunis	
ARTICLE	04 06 01	Favoriser la cohésion sociale et atténuer les formes les plus graves de pauvreté dans l'Union	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	04 06 02	Assistance technique	Directeur général de la DG EMPL. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG EMPL selon ses domaines de compétence. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG EMPL.

TITRE 05 : AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL			
TITRE	05	Agriculture et développement rural	
CHAPITRE	05 01	Dépenses administratives du domaine politique «Agriculture et développement rural»	
ARTICLE	05 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Agriculture et développement rural»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	05 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Agriculture et développement rural»	
POSTE	05 01 02 01	Personnel externe	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG AGRI.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG AGRI : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	05 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG AGRI. Directeur du PMO est ordonnateur délégué pour les paiements.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Agriculture et développement rural»	
		Equipement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
ARTICLE	05 01 04	Dépenses d'appui aux actions et aux programmes dans le domaine politique «Agriculture et développement rural»	
POSTE	05 01 04 01	Dépenses d'appui pour le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — Assistance technique non opérationnelle	Directeur général de la DG AGRI. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG AGRI selon ses domaines de compétence.
POSTE	05 01 04 03	Dépenses d'appui pour l'aide de préadhésion dans le domaine de l'agriculture et du développement rural (IAP)	Directeur général de la DG AGRI. Directeur général de la DG DEVCO, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG AGRI selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	05 01 04 04	Dépenses d'appui pour le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) — Assistance technique non opérationnelle	Directeur général de la DG AGRI. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG AGRI selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO

			selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
ARTICLE	05 01 05	Dépenses d'appui aux programmes de recherche et d'innovation dans le domaine politique «Agriculture et développement rural»	
POSTE	05 01 05 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et au personnel temporaire mettant en œuvre les programmes de recherche et d'innovation — Horizon 2020	Directeur général de la DG AGRI et directeur général de la DG RTD, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	05 01 05 02	Personnel externe mettant en œuvre les programmes de recherche et d'innovation — Horizon 2020	Directeur général de la DG AGRI et directeur général de la DG RTD, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	05 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour les programmes de recherche et d'innovation — Horizon 2020	Directeur général de la DG AGRI et directeur général de la DG RTD, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG AGRI selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
ARTICLE	05 01 06	Executive agencies	
POSTE	05 01 06 01	Consumer, Health, Agriculture and Food Executive Agency — Contribution from the Agricultural promotion programme	Directeur général de la DG AGRI.
CHAPITRE	05 02	Améliorer la compétitivité du secteur agricole grâce aux interventions sur les marchés agricoles	
ARTICLE	05 02 01	Céréales	
POSTE	05 02 01 01	Restitutions à l'exportation pour les céréales	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 01 02	Interventions sous forme de stockage de céréales	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 01 99	Autres mesures (céréales)	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 02 02	Riz	
POSTE	05 02 02 01	Restitutions à l'exportation pour le riz	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 02 02	Interventions sous forme de stockage de riz	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 02 99	Autres mesures (riz)	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 02 03	Restitutions pour les produits hors annexe 1	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 02 04	Programmes alimentaires	
POSTE	05 02 04 99	Autres mesures (programmes alimentaires)	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 02 05	Sucre	
POSTE	05 02 05 01	Restitutions à l'exportation pour le sucre et l'isoglucose	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 05 03	Restitutions à la production pour l'utilisation de sucre dans l'industrie chimique	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 05 08	Stockage privé de sucre	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 05 99	Autres mesures (sucre)	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 02 06	Huile d'olive	
POSTE	05 02 06 03	Stockage privé d'huile d'olive	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 06 05	Mesures d'amélioration de la qualité	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 06 99	Autres mesures (huile d'olive)	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 02 07	Plantes textiles	
POSTE	05 02 07 02	Stockage privé de fibres de lin	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 07 03	Coton — Programmes de restructuration nationaux	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 07 99	Autres mesures (plantes textiles)	Directeur général de la DG AGRI.

ARTICLE	05 02 08	Fruits et légumes	
POSTE	05 02 08 03	Fonds opérationnels des organisations de producteurs	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 08 11	Aide aux groupements de producteurs préreconnus	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 08 12	Programme en faveur de la consommation de fruits à l'école	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 08 99	Autres mesures (fruits et légumes)	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 02 09	Produits du secteur vitivinicole	
POSTE	05 02 09 08	Programmes nationaux de soutien au secteur vitivinicole	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 09 99	Autres mesures (secteur vitivinicole)	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 02 10	Promotion	
POSTE	05 02 10 01	Actions de promotion — Paiements par les États membres	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 10 02	Actions de promotion — Paiements directs par l'Union	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 10 99	Autres mesures (promotion)	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 02 11	Autres produits végétaux et autres mesures	
POSTE	05 02 11 03	Houblon — Aides aux organisations de producteurs	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 11 04	POSEI (à l'exclusion des aides directes)	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 11 99	Autres mesures (autres produits végétaux/mesures)	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 02 12	Lait et produits laitiers	
POSTE	05 02 12 01	Restitutions pour le lait et les produits laitiers	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 12 02	Mesures de stockage du lait écrémé en poudre	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 12 04	Mesures de stockage pour le beurre et la crème	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 12 06	Stockage privé de certains fromages	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 12 08	Lait aux écoliers	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 12 99	Autres mesures (lait et produits laitiers)	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 02 13	Viandes bovines	
POSTE	05 02 13 01	Restitutions pour les viandes bovines	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 13 02	Mesures de stockage pour les viandes bovines	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 13 04	Restitutions pour les animaux vivants	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 13 99	Autres mesures (viandes bovines)	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 02 14	Viandes ovines et caprines	
POSTE	05 02 14 01	Stockage privé de viandes ovines et caprines	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 14 99	Autres mesures (viandes ovines et caprines)	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 02 15	Viandes porcines, œufs et volailles, apiculture et autres produits animaux	
POSTE	05 02 15 01	Restitutions pour les viandes porcines	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 15 02	Stockage privé de viandes porcines	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 15 04	Restitutions pour les œufs	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 15 05	Restitutions pour les viandes de volaille	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 15 06	Aide particulière à l'apiculture	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 02 15 99	Autres mesures (viandes porcines, volailles, œufs, apiculture et autres produits animaux)	Directeur général de la DG AGRI.
CHAPITRE	05 03	Aides directes visant à contribuer aux revenus agricoles, à limiter la variabilité de ces revenus et à réaliser les objectifs en matière d'environnement et de climat	
ARTICLE	05 03 01	Aides directes découplées	
POSTE	05 03 01 01	RPU (Régime de paiement unique)	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 03 01 02	RPUS (Régime de paiement unique à la surface)	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 03 01 03	Paiement séparé pour le sucre	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 03 01 04	Paiement séparé pour les fruits et légumes	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 03 01 05	Soutien spécifique (article 68) — Aides directes découplées	Directeur général de la DG AGRI.

POSTE	05 03 01 06	Paiement séparé pour les fruits rouges	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 03 01 07	Paiement redistributif	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 03 01 99	Divers (aides directes découplées)	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 03 02	Autres aides directes	
POSTE	05 03 02 06	Primes à la vache allaitante	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 03 02 07	Prime complémentaire à la vache allaitante	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 03 02 13	Prime aux ovins et aux caprins	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 03 02 14	Prime supplémentaire aux ovins et aux caprins	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 03 02 28	Aide aux vers à soie	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 03 02 36	Paiements pour des types particuliers d'agriculture et la production de qualité	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 03 02 39	Montant supplémentaire pour les producteurs de betteraves et de canne à sucre	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 03 02 40	Aide à la surface pour le coton	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 03 02 42	Paiement transitoire pour les fruits et légumes — Produits autres que les tomates	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 03 02 44	Soutien spécifique (article 68) — Aides directes couplées	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 03 02 50	POSEI — Programmes de soutien de l'Union européenne	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 03 02 52	POSEI — îles de la mer Égée	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 03 02 99	Divers (aides directes)	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 03 03	Montants d'aide supplémentaires	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 03 09	Remboursement des aides directes lié à la discipline financière	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 03 10	Réserve pour les crises dans le secteur agricole	Directeur général de la DG AGRI.
CHAPITRE	05 04	Développement rural	
ARTICLE	05 04 01	Achèvement du développement rural financé par le FEOGA, section «Garantie» — Période de programmation 2000-2006	
POSTE	05 04 01 14	Achèvement du développement rural financé par le FEOGA, section «Garantie» — Période de programmation 2000-2006	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 04 02	Développement rural financé par le FEOGA, section «Orientation» — Achèvement des programmes antérieurs	
POSTE	05 04 02 01	Achèvement du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section «Orientation» — Régions relevant de l'objectif no 1 (de 2000 à 2006)	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 04 02 02	Achèvement du programme spécial en faveur de la paix et de la réconciliation en Irlande du Nord et dans les comtés limitrophes d'Irlande (2000 à 2006)	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 04 02 03	Achèvement des programmes antérieurs dans les régions relevant des objectifs no 1 et no 6 (avant 2000)	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 04 02 04	Achèvement des programmes antérieurs dans les régions relevant de l'objectif no 5b) (avant 2000)	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 04 02 05	Achèvement des programmes antérieurs en dehors des régions relevant de l'objectif no 1 (avant 2000)	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 04 02 06	Achèvement de Leader (2000 à 2006)	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 04 02 07	Achèvement d'initiatives communautaires antérieures (avant 2000)	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 04 02 08	Achèvement d'actions novatrices antérieures (avant 2000)	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 04 02 09	Achèvement du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section «Orientation» — Assistance technique opérationnelle (2000 à 2006)	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 04 03	Achèvement des autres actions	
POSTE	05 04 03 02	Ressources génétiques végétales et animales — Achèvement des actions antérieures	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 04 04	Instrument transitoire pour le financement du développement rural par le FEOGA, section «Garantie», pour les nouveaux	Directeur général de la DG AGRI.

		États membres — Achèvement des programmes (2004 à 2006)	
ARTICLE	05 04 05	Achèvement du développement rural financé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) (2007-2013)	
POSTE	05 04 05 01	Programmes de développement rural	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 04 05 02	Assistance technique opérationnelle	Directeur général de la DG AGRI. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG AGRI.
ARTICLE	05 04 60	Fonds européen agricole pour le développement rural — Feader (2014-2020)	
POSTE	05 04 60 01	Promouvoir le développement rural durable et un secteur agricole de l'Union plus équilibré d'un point de vue territorial et environnemental, plus respectueux du climat et plus innovant	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 04 60 02	Assistance technique opérationnelle	Directeur général de la DG AGRI. Directeur général de la DG DIGIT, directeur général de la DG SANTE et directeur général de la DG REGIO pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG AGRI selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP et directeur du PMO pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG AGRI.
POSTE	05 04 60 03	Assistance technique opérationnelle gérée par la Commission à la demande d'un État membre	Directeur général de la DG AGRI.
CHAPITRE	05 05	Instrument d'aide de préadhésion — Agriculture et développement rural	
ARTICLE	05 05 01	Programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et le développement rural (Sapard) — Achèvement des actions antérieures (avant 2014)	
POSTE	05 05 01 01	Instrument de préadhésion Sapard — Achèvement du programme (2000-2006)	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 05 01 02	Instrument de préadhésion Sapard — Achèvement de l'aide de préadhésion en ce qui concerne huit pays candidats	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 05 02	Instrument de préadhésion pour le développement rural (IPARD) — Achèvement du programme (2007-2013)	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 05 03	Aide en faveur de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Kosovo, du Monténégro, de la Serbie et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine	
POSTE	05 05 03 01	Soutien aux réformes politiques et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 05 03 02	Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 05 04	Aide en faveur de la Turquie	
POSTE	05 05 04 01	Soutien aux réformes politiques et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 05 04 02	Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	Directeur général de la DG AGRI.
CHAPITRE	05 06	Aspects internationaux du domaine politique «Agriculture et développement rural»	
ARTICLE	05 06 01	Accords internationaux en matière agricole	Directeur général de la DG AGRI.
CHAPITRE	05 07	Audit des dépenses agricoles financées par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	
ARTICLE	05 07 01	Contrôle des dépenses agricoles	
POSTE	05 07 01 02	Actions de contrôle et de prévention — Paiements directs par l'Union	Directeur général de la DG AGRI et directeur général de la DG JRC, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	05 07 01 06	Dépenses découlant de corrections financières en faveur des États membres à la suite de décisions relatives à l'apurement des comptes pour les exercices antérieurs en ce qui concerne les	Directeur général de la DG AGRI.

		dépenses en gestion partagée déclarées dans le cadre du FEOGA, section «Garantie» (mesures antérieures), et dans le cadre du FEAGA	
POSTE	05 07 01 07	Dépenses découlant de corrections financières en faveur des États membres à la suite de décisions relatives à l'apurement de conformité pour les exercices antérieurs en ce qui concerne les dépenses en gestion partagée déclarées dans le cadre du FEOGA, section «Garantie» (mesures antérieures), et dans le cadre du FEAGA	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 07 02	Règlement des litiges	Directeur général de la DG AGRI.
CHAPITRE	05 08	Stratégie politique et coordination du domaine politique «Agriculture et développement rural»	
ARTICLE	05 08 01	Réseau d'information comptable agricole (RICA)	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 08 02	Enquêtes sur la structure des exploitations agricoles	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 08 03	Restructuration des systèmes d'enquêtes agricoles	Directeur général de la DG AGRI et directeur général de la DG JRC, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	05 08 06	Actions d'information sur la politique agricole commune	Directeur général de la DG AGRI et directeur général de la DG COMM, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG AGRI.
ARTICLE	05 08 09	Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — Assistance technique opérationnelle	Directeur général de la DG AGRI. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG AGRI selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	05 08 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	05 08 77 01	Projet pilote — Évaluer les coûts pour le consommateur final de la législation de l'Union dans les domaines de l'environnement, du bien-être des animaux et de la sécurité alimentaire	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 08 77 02	Projet pilote — Échange de bonnes pratiques pour la simplification de la conditionnalité	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 08 77 03	Projet pilote — Aide aux coopératives agricoles	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 08 77 04	Projet pilote — Observatoire européen des prix et des marges agricoles	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 08 77 05	Projet pilote — Soutien aux initiatives prises par les agriculteurs et les consommateurs en vue de réduire les émissions de CO ₂ , de réduire la consommation d'énergie et de commercialiser la production alimentaire au niveau local	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 08 77 06	Action préparatoire — Observatoire européen des prix et des marges agricoles	Directeur général de la DG ESTAT.
POSTE	05 08 77 07	Projet pilote — Mesures de lutte contre la spéculation sur les matières premières agricoles	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 08 77 08	Projet pilote — Programme d'échanges pour les jeunes agriculteurs	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 08 77 09	Action préparatoire — Ressources génétiques végétales et animales dans l'Union	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 08 77 10	Projets pilotes – Agropôle: développement d'une région transfrontalière européenne modèle de l'agro-industrie	Directeur général de la DG AGRI.
POSTE	05 08 77 11	Projet pilote – Agro-foresterie	Directeur général de la DG AGRI.
ARTICLE	05 08 80	Participation de l'Union à l'exposition universelle Milan 2015 «Nourrir la planète – Énergie pour la vie»	Directeur général de la DG AGRI.
CHAPITRE	05 09	Horizon 2020 — Recherche et innovation relatives à l'agriculture	
ARTICLE	05 09 03	Défis de société	
POSTE	05 09 03 01	Assurer des approvisionnements suffisants en aliments sûrs et de qualité et en autres bioproduits	Directeur général de la DG AGRI, directeur de l'Agence EASME et directeur de l'Agence REA,

			chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	05 09 50	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique	
POSTE	05 09 50 01	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique (2014-2020)	Directeur général de la DG AGRI, directeur de l'Agence EASME et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.

TITRE 06 : MOBILITE ET TRANSPORTS			
TITRE	06	Mobilité et transports	
CHAPITRE	06 01	Dépenses administratives du domaine politique «Mobilité et transports»	
ARTICLE	06 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Mobilité et transports»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	06 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Mobilité et transports»	
POSTE	06 01 02 01	Personnel externe	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG MOVE.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG MOVE : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	06 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG MOVE. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG MOVE.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG MOVE. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG MOVE selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	06 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Mobilité et transports»	
		Equipeement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
ARTICLE	06 01 04	Dépenses d'appui aux actions et aux programmes dans le domaine politique «Mobilité et transports»	
POSTE	06 01 04 01	Dépenses d'appui pour le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) — Transports	Directeur général de la DG MOVE. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG MOVE selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction. Directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG MOVE.
ARTICLE	06 01 05	Dépenses d'appui aux programmes de recherche et d'innovation dans le domaine politique «Mobilité et transports»	
POSTE	06 01 05 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires mettant en œuvre les programmes de recherche et d'innovation — Horizon 2020	Directeur général de la DG MOVE et directeur général de la DG RTD, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG

			HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	06 01 05 02	Personnel externe mettant en œuvre les programmes de recherche et d'innovation — Horizon 2020	Directeur général de la DG MOVE et directeur général de la DG RTD, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	06 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour les programmes de recherche et d'innovation — Horizon 2020	Directeur général de la DG MOVE et directeur général de la DG RTD, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG MOVE selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction. Directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG MOVE.
ARTICLE	06 01 06	Agences exécutives	
POSTE	06 01 06 01	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux — Contribution du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)	Directeur général de la DG MOVE.
POSTE	06 01 06 02	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises— Contribution du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)	Directeur général de la DG MOVE.
POSTE	06 01 06 03	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux — Contribution du Fonds de cohésion	Directeur général de la DG MOVE.
CHAPITRE	06 02	Politique européenne des transports	
ARTICLE	06 02 01	Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)	
POSTE	06 02 01 01	Supprimer les goulets d'étranglement, renforcer l'interopérabilité ferroviaire, établir les liaisons manquantes et améliorer les tronçons transfrontaliers	Directeur général de la DG MOVE et directeur de l'Agence INEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG MOVE.
POSTE	06 02 01 02	Garantir des systèmes de transport durables et efficaces	Directeur général de la DG MOVE et directeur de l'Agence INEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	06 02 01 03	Optimiser l'intégration et l'interconnexion des modes de transport et renforcer l'interopérabilité	Directeur général de la DG MOVE et directeur de l'Agence INEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	06 02 01 04	Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) — Dotation du Fonds de cohésion	Directeur général de la DG MOVE et directeur de l'Agence INEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	06 02 01 05	Créer un environnement plus favorable aux investissements privés pour des projets d'infrastructures de transport	Directeur général de la DG MOVE.
ARTICLE	06 02 02	Agence européenne de la sécurité aérienne	Directeur général de la DG MOVE.
ARTICLE	06 02 03	Agence européenne pour la sécurité maritime	
POSTE	06 02 03 01	Agence européenne pour la sécurité maritime	Directeur général de la DG MOVE.
POSTE	06 02 03 02	Agence européenne pour la sécurité maritime — Mesures antipollution	Directeur général de la DG MOVE.
ARTICLE	06 02 04	Agence ferroviaire européenne	Directeur général de la DG MOVE.
ARTICLE	06 02 05	Activités de soutien à la politique européenne des transports et aux droits des passagers, y compris activités de communication	Directeur général de la DG MOVE. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG MOVE selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP et directeur du PMO pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG MOVE.
ARTICLE	06 02 06	Sûreté des transports	Directeur général de la DG MOVE. Directeur

			général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG MOVE selon ses domaines de compétence. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG MOVE.
ARTICLE	06 02 51	Achèvement du programme de réseaux transeuropéens	Directeur général de la DG MOVE et directeur de l'Agence INEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	06 02 52	Achèvement du programme Marco Polo	Directeur général de la DG MOVE et directeur de l'Agence INEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	06 02 53	Achèvement des mesures antipollution	Directeur général de la DG MOVE.
ARTICLE	06 02 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	06 02 77 01	Action préparatoire — Interface européenne d'information et de réservation commune à tous les modes de transport	Directeur général de la DG MOVE.
POSTE	06 02 77 02	Action préparatoire — Favoriser le trafic transfrontalier aux points de passage frontaliers du nord-est de l'Union (aspects liés à la sécurité et à la sûreté du trafic)	Directeur général de la DG MOVE.
POSTE	06 02 77 03	Action préparatoire — Navires alimentés par GNL (gaz naturel liquéfié)	Directeur général de la DG MOVE.
POSTE	06 02 77 05	Projet pilote — Le rôle du matériel roulant dans l'interopérabilité européenne	Directeur général de la DG MOVE.
POSTE	06 02 77 06	Action préparatoire — Aviation générale – statistiques et chiffres-clés	Directeur général de la DG MOVE.
POSTE	06 02 77 07	Pilot project — Beyond traffic jams: intelligent integrated transport solutions for road infrastructure	Directeur général de la DG MOVE.
CHAPITRE	06 03	Horizon 2020 — Recherche et innovation relatives aux transports	
ARTICLE	06 03 03	Défis de société	
POSTE	06 03 03 01	Parvenir à un système de transport européen économe en ressources, respectueux de l'environnement, sûr et continu	Directeur général de la DG MOVE, directeur de l'Agence EASME, directeur de l'Agence INEA et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	06 03 07	Entreprises communes	
POSTE	06 03 07 31	Entreprise commune «Programme de recherche sur la gestion du trafic aérien dans le ciel unique européen 2» (SESAR2, Single European Sky Air Traffic Management Research 2) — Dépenses d'appui	Directeur général de la DG MOVE.
POSTE	06 03 07 32	Entreprise commune «Programme de recherche sur la gestion du trafic aérien dans le ciel unique européen 2» (SESAR2, Single European Sky Air Traffic Management Research 2)	Directeur général de la DG MOVE.
POSTE	06 03 07 33	Entreprise commune Shift2Rail (S2R) – Dépenses d'appui	Directeur général de la DG MOVE.
POSTE	06 03 07 34	Entreprise commune Shift2Rail (S2R)	Directeur général de la DG MOVE.
ARTICLE	06 03 50	Crédits provenant de la participation de tiers (hors «Espace économique européen») à la recherche et au développement technologique	
POSTE	06 03 50 01	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique (2014-2020)	Directeur général de la DG MOVE, directeur de l'Agence EASME, directeur de l'Agence INEA et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de l'OP et directeur du PMO pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG MOVE.
POSTE	06 03 50 02	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique (avant 2014)	Directeur général de la DG MOVE. Directeur général de l'OP et directeur du PMO pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG MOVE.
ARTICLE	06 03 51	Achèvement des programmes-cadres de recherche précédents	Directeur général de la DG MOVE.

		— Septième programme-cadre – CE (2007-2013)	
ARTICLE	06 03 52	Achèvement des programmes-cadres de recherche précédents (antérieurs à 2007)	Directeur général de la DG MOVE.

TITRE 07 : ENVIRONNEMENT			
TITRE	07	Environnement	
CHAPITRE	07 01	Dépenses administratives du domaine politique «Environnement»	
ARTICLE	07 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Environnement»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	07 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Environnement»	
POSTE	07 01 02 01	Personnel externe	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG ENV.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO: engagements budgétaires et paiements. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG ENV: convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	07 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG ENV. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG ENV selon ses domaines de compétence. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG ENV.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG ENV. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG ENV selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	07 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Environnement»	
		Equipement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
ARTICLE	07 01 04	Dépenses d'appui aux actions et aux programmes dans le domaine politique «Environnement»	
POSTE	07 01 04 01	Dépenses d'appui pour le programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE) — Sous-programme «Environnement»	Directeur général de la DG ENV. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG ENV selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction. Directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG ENV.
ARTICLE	07 01 06	Agences exécutives	
POSTE	07 01 06 01	Agence exécutive pour les petites et les moyennes entreprises –	Directeur général de la DG ENV, directeur général

		– Contribution de LIFE	de la DG CLIMA et directeur général de la DG GROW, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
CHAPITRE	07 02	Politique environnementale au niveau de l'Union et au niveau international	
ARTICLE	07 02 01	Contribuer à une économie plus verte et plus efficace dans l'utilisation des ressources et à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique et de la législation environnementales de l'Union	Directeur général de la DG ENV et directeur de l'Agence EASME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG SANTE, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG ENV selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	07 02 02	Stopper et inverser le processus d'appauvrissement de la biodiversité	Directeur général de la DG ENV et directeur de l'Agence EASME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	07 02 03	Contribuer à une meilleure gouvernance en matière d'environnement et à une meilleure information à tous les niveaux	Directeur général de la DG ENV et directeur de l'Agence EASME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG ENV.
ARTICLE	07 02 04	Contribution aux accords multilatéraux et internationaux sur l'environnement	Directeur général de la DG ENV.
ARTICLE	07 02 05	Agence européenne des produits chimiques	
POSTE	07 02 05 01	Agence européenne des produits chimiques — Activités dans le domaine de la législation relative aux biocides	Directeur général de la DG SANTE.
POSTE	07 02 05 02	Agence européenne des produits chimiques — Activités dans le domaine de la législation concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Directeur général de la DG ENV.
ARTICLE	07 02 06	Agence européenne pour l'environnement	Directeur général de la DG ENV.
ARTICLE	07 02 51	Achèvement des précédents programmes environnementaux	Directeur général de la DG ENV. Directeur général de la DG SANTE, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG ENV selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	07 02 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	07 02 77 01	Projet pilote — Surveillance environnementale du bassin de la mer Noire et programme-cadre européen commun pour le développement de la région de la mer Noire	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 02	Action préparatoire — Surveillance environnementale du bassin de la mer Noire et programme-cadre européen commun pour le développement de la région de la mer Noire	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 03	Action préparatoire — Évaluation stratégique de l'impact sur l'environnement du développement de l'Arctique européen	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 04	Action préparatoire — Future base juridique relative aux informations harmonisées sur les forêts dans l'Union	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 05	Projet pilote — Mise sur pied d'actions de prévention visant à stopper la désertification en Europe	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 06	Action préparatoire — Climat du bassin des Carpates	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 07	Projet pilote — Récupération de navires à l'abandon non destinés à la pêche professionnelle	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 08	Projet pilote — Perte économique liée aux pertes importantes d'eau non facturée dans les villes	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 09	Projet pilote — Certification des pratiques agricoles à faible émission de carbone	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 10	Projet pilote — Recherche complexe sur les méthodes de contrôle de la propagation des allergies à l'herbe à poux et au pollen	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 11	Projet pilote — Système européen de remboursement des canettes de boisson en aluminium	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 12	Projet pilote — Analyse des publications relatives à l'incidence	Directeur général de la DG ENV.

		potentielle des changements climatiques sur les zones de protection d'eau potable de l'Union et à la définition des priorités parmi les divers types d'approvisionnement en eau potable	
POSTE	07 02 77 13	Action préparatoire — BEST (régime volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les territoires des régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'Union)	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 14	Projet pilote — Cycle de recyclage du plastique et impact sur le milieu marin	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 15	Action préparatoire — Mise sur pied d'actions de prévention visant à stopper la désertification en Europe	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 16	Projet pilote — Précipitations atmosphériques — Protection et utilisation rationnelle de l'eau douce	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 17	Projet pilote — Étude comparative des pressions et des mesures dans les plans de gestion des grands bassins hydrographiques de l'Union	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 19	Projet pilote — Récupération des déchets marins	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 20	Projet pilote — Disponibilité, utilisation et durabilité des ressources en eau pour la production d'énergie nucléaire et fossile	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 21	Projet pilote — Nouvelles connaissances pour une gestion intégrée de l'activité humaine en mer	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 22	Projet pilote — Protection de la biodiversité par une rémunération fondée sur les résultats des efforts accomplis en matière d'écologie	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 23	Projet pilote — Communication transversale sur les politiques de l'Union dans le domaine de l'environnement: corriger le manque d'information des citoyens de l'Union sur les questions d'environnement par des outils audiovisuels (films)	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 24	Projet pilote — «Efficacité des ressources dans la pratique — Bouclage des cycles minéraux	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 25	Action préparatoire — Système intégré de communications côtières et de gestion des risques	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 26	Projet pilote — Création d'un centre régional du sud-est de l'Europe pour le recyclage avancé des déchets électriques et électroniques	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 27	Projet pilote — Utilisation efficace sur le plan des ressources des déchets en mélange	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 28	Pilot project — Defining equilibrium between the right of the state to regulate legitimate public policy objectives, the rights of investors to the protection of their investments and the rights of the citizens with regard environment, public health in the light of the TTIP.	Directeur général de la DG ENV.
POSTE	07 02 77 29	Pilot project — Capacity building, programmatic development, and communication in the field of environmental taxation and budgetary reform	Directeur général de la DG ENV.

TITRE 08 : RECHERCHE ET INNOVATION			
TITRE	08	Recherche et innovation	
CHAPITRE	08 01	Dépenses administratives du domaine politique «Recherche et innovation»	
ARTICLE	08 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Recherche et innovation»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	08 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion du domaine politique «Recherche et innovation»	
POSTE	08 01 02 01	Personnel externe	
		Agents contractuels	Directeur du PMO: engagements budgétaires et paiements. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG RTD.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO: engagements budgétaires et paiements. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG RTD : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	08 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG RTD. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG RTD.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG RTD.
ARTICLE	08 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Recherche et innovation»	
		Equipeement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
ARTICLE	08 01 05	Dépenses d'appui aux programmes de recherche et d'innovation dans le domaine politique «Recherche et innovation»	
POSTE	08 01 05 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires mettant en œuvre les programmes de recherche et d'innovation — Horizon 2020	Directeur général de la DG RTD. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	08 01 05 02	Personnel externe mettant en œuvre les programmes de recherche et d'innovation — Horizon 2020	Directeur général de la DG RTD. Directeur général de la DG DEVCO, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG RTD selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	08 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour les programmes de recherche et d'innovation — Horizon 2020	Directeur général de la DG RTD. Directeur général de la DG SCIC, directeur général de la DG DEVCO

			et directeur général de la DG DIGIT pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG RTD selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR, directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction et directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG RTD.
POSTE	08 01 05 11	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires mettant en œuvre les programmes de recherche et d'innovation — programme Euratom	Directeur général de la DG RTD. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	08 01 05 12	Personnel externe mettant en œuvre les programmes de recherche et d'innovation — programme Euratom	Directeur général de la DG RTD. Directeur général de la DG DEVCO, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG RTD selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	08 01 05 13	Autres dépenses de gestion pour les programmes de recherche et d'innovation — programme Euratom	Directeur général de la DG RTD. Directeur général de la DG SCIC, directeur général de la DG DEVCO et directeur général de la DG DIGIT pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG RTD selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR, directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction et directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG RTD.
POSTE	08 01 05 21	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires mettant en œuvre les programmes de recherche et d'innovation — ITER	Directeur général de la DG RTD. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	08 01 05 22	Personnel externe mettant en œuvre les programmes de recherche et d'innovation — ITER	Directeur général de la DG RTD. Directeur général de la DG DEVCO, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG RTD selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	08 01 05 23	Autres dépenses de gestion pour les programmes de recherche et d'innovation — ITER	Directeur général de la DG RTD. Directeur général de la DG DIGIT, directeur général de la DG SCIC et directeur général de la DG DEVCO pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG RTD selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR, directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction et directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG RTD.
ARTICLE	08 01 06	Agences exécutives	
POSTE	08 01 06 01	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche — Contribution d'Horizon 2020	Directeur général de la DG RTD.
POSTE	08 01 06 02	Agence exécutive pour la recherche — Contribution d'Horizon 2020	Directeur général de la DG RTD.
POSTE	08 01 06 03	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises — Contribution d'Horizon 2020	Directeur général de la DG RTD et directeur général de la DG GROW, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	08 01 06 04	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux — Contribution d'Horizon 2020	Directeur général de la DG RTD et directeur général de la DG MOVE, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.

CHAPITRE	08 02	Horizon 2020 — Recherche	
ARTICLE	08 02 01	Excellence scientifique	
POSTE	08 02 01 01	Renforcement de la recherche aux frontières de la connaissance au Conseil européen de la recherche	Directeur général de la DG RTD et directeur de l'Agence ERCEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	08 02 01 02	Renforcement de la recherche dans le domaine des technologies émergentes et futures	Directeur général de la DG RTD et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	08 02 01 03	Renforcement des infrastructures de recherche européennes, notamment les infrastructures en ligne	Directeur général de la DG RTD et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	08 02 02	Primauté industrielle	
POSTE	08 02 02 01	Position de tête dans les nanotechnologies, les matériaux avancés, les lasers, les biotechnologies, les productions et les processus avancés	Directeur général de la DG RTD, directeur de l'Agence REA et directeur de l'Agence EASME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	08 02 02 02	Améliorer l'accès au capital-risque pour l'investissement dans la recherche et l'innovation	Directeur général de la DG RTD et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	08 02 02 03	Accroître l'innovation dans les petites et moyennes entreprises (PME)	Directeur général de la DG RTD et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	08 02 03	Défis de société	
POSTE	08 02 03 01	Améliorer la santé et le bien-être tout au long de la vie	Directeur général de la DG RTD, directeur de l'Agence REA et directeur de l'Agence EASME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	08 02 03 02	Assurer des approvisionnements suffisants en aliments sûrs, sains et de qualité et en bioproduits	Directeur général de la DG RTD, directeur de l'Agence REA et directeur de l'Agence EASME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	08 02 03 03	Assurer le passage à un système énergétique fiable, durable et compétitif	Directeur général de la DG RTD, directeur de l'Agence REA, directeur de l'Agence INEA et directeur de l'Agence EASME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	08 02 03 04	Parvenir à un système de transport européen économe en ressources, respectueux de l'environnement, sûr et continu	Directeur général de la DG RTD, directeur de l'Agence REA, directeur de l'Agence EASME et directeur de l'Agence INEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	08 02 03 05	Parvenir à une économie à basse consommation de ressources, résistante au changement climatique, et à un approvisionnement durable en matières premières	Directeur général de la DG RTD, directeur de l'Agence REA et directeur de l'Agence EASME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	08 02 03 06	Promouvoir des sociétés européennes assurant l'insertion de tous, innovantes et capables de réflexion	Directeur général de la DG RTD, directeur général de la DG GROW, directeur de l'Agence REA et directeur de l'Agence EASME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	08 02 04	Propager l'excellence et élargir la participation	Directeur général de la DG RTD et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	08 02 05	Activités horizontales d'Horizon 2020	Directeur général de la DG RTD, directeur de l'Agence REA, directeur de l'Agence ERCEA et directeur général de la DG COMM, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG RTD selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	08 02 06	La science avec et pour la société	Directeur général de la DG RTD et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	08 02 07	Entreprises communes	
POSTE	08 02 07 31	Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants 2 (IMI2, Innovative Medicines	Directeur général de la DG RTD et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui

		Initiative 2) — Dépenses d'appui	le concerne.
POSTE	08 02 07 32	Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants 2 (IMI2, Innovative Medicines Initiative 2)	Directeur général de la DG RTD et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	08 02 07 33	Entreprise commune «Bio-industries» (BBI, Bio-Based Industries) — Dépenses d'appui	Directeur général de la DG RTD et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG RTD.
POSTE	08 02 07 34	Entreprise commune «Bio-industries» (BBI, Bio-Based Industries)	Directeur général de la DG RTD et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	08 02 07 35	Entreprise commune «Clean Sky 2» — Dépenses d'appui	Directeur général de la DG RTD et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	08 02 07 36	Entreprise commune Clean Sky 2	Directeur général de la DG RTD et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	08 02 07 37	Entreprise commune «Piles à combustible et Hydrogène 2» (FCH2, Fuel Cells and Hydrogen 2) — Dépenses d'appui	Directeur général de la DG RTD et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	08 02 07 38	Entreprise commune «Piles à combustible et Hydrogène 2» (FCH2, Fuel Cells and Hydrogen 2)	Directeur général de la DG RTD et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	08 02 50	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique	
POSTE	08 02 50 01	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique (2014-2020)	Directeur général de la DG RTD, directeur de l'Agence REA, directeur de l'Agence ERCEA, directeur de l'Agence EASME et directeur de l'Agence INEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG RTD selon ses domaines de compétence.
POSTE	08 02 50 02	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique (avant 2014)	Directeur général de la DG RTD, directeur de l'Agence REA et directeur de l'Agence ERCEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG RTD.
ARTICLE	08 02 51	Achèvement du programme-cadre de recherche précédent — Septième programme-cadre – Action indirecte CE (2007-2013)	Directeur général de la DG RTD, directeur général de la DG CNECT, directeur général de la DG JRC, directeur de l'Agence REA et directeur de l'Agence ERCEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG RTD selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	08 02 52	Achèvement des programmes-cadres de recherche précédents — Action indirecte (avant 2007)	Directeur général de la DG RTD et directeur général de la DG CNECT, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	08 02 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	08 02 77 01	Projet pilote — Coordination de la recherche homéopathique et phytothérapeutique dans le domaine de l'élevage du bétail	Directeur général de la DG RTD.
POSTE	08 02 77 02	Projet pilote — Récupération des matières premières essentielles au moyen du recyclage: une opportunité pour l'Union européenne et l'Union africaine	Directeur général de la DG RTD.
POSTE	08 02 77 03	Pilot project — Research and Development for Poverty Related Neglected Diseases in reaching Universal Health Coverage on post-2015	Directeur général de la DG RTD.

POSTE	08 02 77 04	Preparatory action — Towards a single European Transport System	Directeur général de la DG MOVE.
CHAPITRE	08 03	Programme Euratom— Actions indirectes	
ARTICLE	08 03 01	Dépenses opérationnelles du programme Euratom	
POSTE	08 03 01 01	Euratom — Énergie de fusion	Directeur général de la DG RTD.
POSTE	08 03 01 02	Euratom — Fission nucléaire et radioprotection	Directeur général de la DG RTD.
ARTICLE	08 03 50	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique	
POSTE	08 03 50 01	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique (2014-2020)	Directeur général de la DG RTD. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG RTD selon ses domaines de compétence.
POSTE	08 03 50 02	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique (avant 2014)	Directeur général de la DG RTD. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG RTD.
ARTICLE	08 03 51	Achèvement du précédent programme-cadre de recherche d'Euratom (2007-2013)	Directeur général de la DG RTD. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG RTD selon ses domaines de compétence. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG RTD.
ARTICLE	08 03 52	Achèvement des précédents programmes-cadres de recherche d'Euratom (antérieurs à 2007)	Directeur général de la DG RTD. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG RTD.
CHAPITRE	08 04	ITER	
ARTICLE	08 04 01	Construction, fonctionnement et exploitation des installations ITER — Entreprise commune ITER — Fusion for Energy (F4E)	
POSTE	08 04 01 01	Construction, fonctionnement et exploitation des installations ITER — Entreprise commune ITER — Fusion for Energy (F4E) — Dépenses d'appui	Directeur général de la DG RTD.
POSTE	08 04 01 02	Construction, fonctionnement et exploitation des installations ITER — Entreprise commune ITER — Fusion for Energy (F4E)	Directeur général de la DG RTD.
ARTICLE	08 04 50	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique	
POSTE	08 04 50 01	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique (2014-2020)	Directeur général de la DG RTD. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG RTD selon ses domaines de compétence.
POSTE	08 04 50 02	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique (avant 2014)	Directeur général de la DG RTD.
ARTICLE	08 04 51	Achèvement de l'entreprise commune ITER — Fusion for Energy (F4E) (2007-2013)	Directeur général de la DG RTD.
CHAPITRE	08 05	Programme de recherche du Fonds de recherche du charbon et de l'acier	
ARTICLE	08 05 01	Programme de recherche pour l'acier	Directeur général de la DG RTD.
ARTICLE	08 05 02	Programme de recherche pour le charbon	Directeur général de la DG RTD.

TITRE 09 : RESEAUX DE COMMUNICATION, CONTENU ET TECHNOLOGIES			
TITRE	09	Réseaux de communication, contenu et technologies	
CHAPITRE	09 01	Dépenses administratives du domaine politique «Réseaux de communication, contenu et technologies»	
ARTICLE	09 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Réseaux de communication, contenu et technologies»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	09 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Réseaux de communication, contenu et technologies»	
POSTE	09 01 02 01	Personnel externe	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG CNECT.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO: engagements budgétaires et paiements. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG CNECT : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	09 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG CNECT. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG CNECT. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	09 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Réseaux de communication, contenu et technologies»	
		Equipement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
ARTICLE	09 01 04	Dépenses d'appui aux actions et aux programmes dans le domaine politique «Réseaux de communication, contenu et technologies»	
POSTE	09 01 04 01	Dépenses d'appui pour le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) — Technologies de l'information et des communications (TIC)	Directeur général de la DG CNECT. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction. Directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT.

ARTICLE	09 01 05	Dépenses d'appui aux programmes de recherche et d'innovation dans le domaine politique «Réseaux de communication, contenu et technologies»	
POSTE	09 01 05 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires mettant en œuvre les programmes de recherche et d'innovation — Horizon 2020	Directeur général de la DG CNECT et directeur général de la DG RTD, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	09 01 05 02	Personnel externe mettant en œuvre les programmes de recherche et d'innovation — Horizon 2020	Directeur général de la DG CNECT et directeur général de la DG RTD, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DEVCO, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	09 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour les programmes de recherche et d'innovation — Horizon 2020	Directeur général de la DG CNECT et directeur général de la DG RTD, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DIGIT, directeur général de la DG SCIC et directeur général de la DG DEVCO pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction. Directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT.
CHAPITRE	09 02	Cadre réglementaire de la stratégie numérique	
ARTICLE	09 02 01	Définition et mise en œuvre de la politique de l'Union dans le domaine des communications électroniques	Directeur général de la DG CNECT. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP et directeur du PMO pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT.
ARTICLE	09 02 03	Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	Directeur général de la DG CNECT.
ARTICLE	09 02 04	Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) — Office	Directeur général de la DG CNECT.
ARTICLE	09 02 05	Actions concernant le contenu numérique, l'industrie audiovisuelle et les autres médias	Directeur général de la DG CNECT. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP et directeur du PMO pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT.
ARTICLE	09 02 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	09 02 77 01	Action préparatoire — Erasmus pour les journalistes	Directeur général de la DG CNECT.
POSTE	09 02 77 02	Projet pilote — Mise en œuvre de l'instrument de surveillance du pluralisme des médias	Directeur général de la DG CNECT.
POSTE	09 02 77 03	Projet pilote — Centre européen pour la liberté de la presse et des médias	Directeur général de la DG CNECT.
POSTE	09 02 77 04	Preparatory action — European Centre for Press and Media Freedom	Directeur général de la DG CNECT.
POSTE	09 02 77 05	Preparatory action — Implementation of the Media Pluralism Monitoring Tool	Directeur général de la DG CNECT.
CHAPITRE	09 03	Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) — Réseaux de télécommunications	

ARTICLE	09 03 01	Préparer des projets en matière de haut débit en vue d'un financement public et/ou privé	Directeur général de la DG CNECT. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT.
ARTICLE	09 03 02	Créer un environnement plus favorable aux investissements privés pour des projets d'infrastructures de télécommunications – haut débit au titre du MIE	Directeur général de la DG CNECT. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT.
ARTICLE	09 03 03	Promouvoir l'interopérabilité, le déploiement durable, l'exploitation et la mise à niveau des infrastructures de services numériques transeuropéennes, ainsi que la coordination au niveau européen	Directeur général de la DG CNECT et directeur de l'Agence INEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG SCIC et directeur général de la DG DIGIT pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP et directeur du PMO pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT.
ARTICLE	09 03 51	Achèvement des programmes antérieurs	
POSTE	09 03 51 01	Achèvement du programme «Internet plus sûr» (2009-2013)	Directeur général de la DG CNECT. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT.
POSTE	09 03 51 02	Achèvement de «Safer Internet plus» — Promouvoir une utilisation plus sûre de l'internet et des nouvelles technologies en ligne	Directeur général de la DG CNECT.
CHAPITRE	09 04	Horizon 2020	
ARTICLE	09 04 01	Excellence scientifique	
POSTE	09 04 01 01	Renforcement de la recherche dans le domaine des technologies émergentes et futures	Directeur général de la DG CNECT et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT.
POSTE	09 04 01 02	Renforcement des infrastructures de recherche européennes, notamment les infrastructures en ligne	Directeur général de la DG CNECT et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT.
ARTICLE	09 04 02	Primauté industrielle	
POSTE	09 04 02 01	Primauté dans les technologies de l'information et de la communication	Directeur général de la DG CNECT, directeur de l'Agence EASME et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la

			DG CNECT.
ARTICLE	09 04 03	Défis de société	
POSTE	09 04 03 01	Améliorer la santé et le bien-être tout au long de la vie	Directeur général de la DG CNECT, directeur de l'Agence EASME et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT.
POSTE	09 04 03 02	Promouvoir des sociétés européennes ouvertes à tous, innovantes et capables de réflexion	Directeur général de la DG CNECT, directeur de l'Agence EASME et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT.
POSTE	09 04 03 03	Promouvoir des sociétés européennes sûres	Directeur général de la DG CNECT, directeur de l'Agence EASME et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT.
ARTICLE	09 04 07	Entreprises communes	
POSTE	09 04 07 31	Entreprise commune «Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen» (ECSEL, Electronic Components and Systems for European Leadership) — Dépenses d'appui	Directeur général de la DG CNECT.
POSTE	09 04 07 32	Entreprise commune «Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen» (ECSEL, Electronic Components and Systems for European Leadership)	Directeur général de la DG CNECT.
ARTICLE	09 04 50	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique	
POSTE	09 04 50 01	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique (2014-2020)	Directeur général de la DG CNECT, directeur de l'Agence EASME et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT.
POSTE	09 04 50 02	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique (avant 2014)	Directeur général de la DG CNECT. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT.
ARTICLE	09 04 51	Achèvement du septième programme-cadre (2007-2013)	Directeur général de la DG CNECT. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT.

ARTICLE	09 04 52	Achèvement des programmes-cadres de recherche précédents (antérieurs à 2007)	Directeur général de la DG CNECT.
ARTICLE	09 04 53	Achèvement du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication	
POSTE	09 04 53 01	Achèvement du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité — Programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication (2007-2013)	Directeur général de la DG CNECT. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT.
POSTE	09 04 53 02	Achèvement des programmes précédents en matière de technologies de l'information et de la communication (avant 2007)	Directeur général de la DG CNECT.
ARTICLE	09 04 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	09 04 77 01	Projet pilote — Technologies ouvertes de la connaissance: cartographie et validation des connaissances	Directeur général de la DG CNECT.
POSTE	09 04 77 02	Projet pilote — Une connexion pour la santé: solutions pour le bien-être et les soins de santé dans des réseaux FTTH ouverts	Directeur général de la DG CNECT.
POSTE	09 04 77 03	Projet pilote — RElsearch (Research Excellence Innovation Framework) - Renforcer la compétitivité de l'espace européen de la recherche en intensifiant la communication entre chercheurs, citoyens, entreprises et décideurs politiques	Directeur général de la DG CNECT.

TITRE 10 : RECHERCHE DIRECTE			
TITRE	10	Recherche directe	
CHAPITRE	10 01	Dépenses administratives du domaine politique «Recherche directe»	
ARTICLE	10 01 05	Dépenses d'appui aux programmes de recherche et d'innovation dans le domaine politique «Recherche directe»	
POSTE	10 01 05 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires mettant en œuvre les programmes de recherche et d'innovation — Horizon 2020	Directeur général de la DG JRC. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	10 01 05 02	Personnel externe mettant en œuvre les programmes de recherche et d'innovation — Horizon 2020	Directeur général de la DG JRC. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	10 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour les programmes de recherche et d'innovation — Horizon 2020	Directeur général de la DG JRC. Directeur général de la DG BUDG, directeur général de la DG HR, directeur général de la DG DIGIT, directeur général de la DG DGT, directeur général de la DG SCIC, directeur général de l'OP et directeur de l'OIB pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG JRC selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	10 01 05 04	Autres dépenses pour les nouvelles grandes infrastructures de recherche — Horizon 2020	Directeur général de la DG JRC.
POSTE	10 01 05 11	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires mettant en œuvre les programmes de recherche et d'innovation — programme Euratom	Directeur général de la DG JRC. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	10 01 05 12	Personnel externe mettant en œuvre les programmes de recherche et d'innovation — programme Euratom	Directeur général de la DG JRC. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	10 01 05 13	Autres dépenses de gestion pour les programmes de recherche et d'innovation — programme Euratom	Directeur général de la DG JRC. Directeur général de la DG BUDG, directeur général de la DG HR, directeur général de la DG DIGIT, directeur général de la DG DGT, directeur général de la DG SCIC, directeur général de l'OP et directeur de l'OIB pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG JRC selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	10 01 05 14	Autres dépenses pour les nouvelles grandes infrastructures de recherche — programme Euratom	Directeur général de la DG JRC.
CHAPITRE	10 02	Horizon 2020 — Actions directes du Centre commun de recherche (CCR) à l'appui des politiques de l'Union	
ARTICLE	10 02 01	Horizon 2020 — Appui scientifique et technique orienté vers le client en faveur des politiques de l'Union	Directeur général de la DG JRC.
ARTICLE	10 02 50	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique	
POSTE	10 02 50 01	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique (2014-2020)	Directeur général de la DG JRC.
POSTE	10 02 50 02	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement	Directeur général de la DG JRC.

		technologique (avant 2014)	
ARTICLE	10 02 51	Achèvement du septième programme-cadre — Actions directes CE (2007-2013)	Directeur général de la DG JRC.
ARTICLE	10 02 52	Achèvement des programmes-cadres de recherche précédents — Actions directes (avant 2007)	Directeur général de la DG JRC.
CHAPITRE	10 03	Programme Euratom— Actions directes	
ARTICLE	10 03 01	Activités Euratom de recherche directe	Directeur général de la DG JRC.
ARTICLE	10 03 50	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique	
POSTE	10 03 50 01	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique (2014-2020)	Directeur général de la DG JRC.
POSTE	10 03 50 02	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique (avant 2014)	Directeur général de la DG JRC.
ARTICLE	10 03 51	Achèvement du septième programme-cadre – Euratom (2007-2013)	Directeur général de la DG JRC.
ARTICLE	10 03 52	Achèvement des programmes-cadres Euratom précédents (antérieurs à 2007)	Directeur général de la DG JRC.
CHAPITRE	10 04	Autres activités du Centre commun de recherche	
ARTICLE	10 04 02	Prestations de services et travaux pour le compte de tiers	Directeur général de la DG JRC.
ARTICLE	10 04 03	Soutien scientifique et technique aux politiques de l'Union sur une base concurrentielle	Directeur général de la DG JRC.
ARTICLE	10 04 04	Exploitation du réacteur à haut flux (HFR)	
POSTE	10 04 04 01	Exploitation du réacteur à haut flux (HFR) — Programmes complémentaires HFR	Directeur général de la DG JRC.
POSTE	10 04 04 02	Exploitation du réacteur à haut flux (HFR) — Achèvement des programmes complémentaires «HFR» antérieurs	Directeur général de la DG JRC.
CHAPITRE	10 05	Poids du passé nucléaire provenant des activités exécutées par le Centre commun de recherche dans le cadre du traité Euratom	
ARTICLE	10 05 01	Démantèlement des installations nucléaires obsolètes d'Euratom et élimination finale des déchets	Directeur général de la DG JRC.

TITRE 11 : AFFAIRES MARITIMES ET PECHE			
TITRE	11	Affaires maritimes et pêche	
CHAPITRE	11 01	Dépenses administratives du domaine politique «Affaires maritimes et pêche»	
ARTICLE	11 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Affaires maritimes et pêche»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	11 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Affaires maritimes et pêche»	
POSTE	11 01 02 01	Personnel externe	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG MARE.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG MARE : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	11 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG MARE. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG MARE.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG MARE.
ARTICLE	11 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Affaires maritimes et pêche»	
		Equipeement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
ARTICLE	11 01 04	Dépenses d'appui aux actions et aux programmes dans le domaine politique «Affaires maritimes et pêche»	
POSTE	11 01 04 01	Dépenses d'appui pour les affaires maritimes et la pêche— Assistance technique et administrative non opérationnelle	Directeur général de la DG MARE. Directeur général de la DG SCIC, directeur général de la DG DIGIT et directeur général de la DG DEVCO pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG MARE selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
ARTICLE	11 01 06	Agences exécutives	
POSTE	11 01 06 01	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises — Contribution du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).	Directeur général de la DG MARE et directeur général de la DG GROW, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
CHAPITRE	11 03	Contributions obligatoires aux organisations régionales de gestion des pêches et autres organisations internationales et accords de pêche durable	

ARTICLE	11 03 01	Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers	Directeur général de la DG MARE.
ARTICLE	11 03 02	Promouvoir le développement durable pour la gestion des pêches et la gouvernance maritime, dans le respect des objectifs de la PCP (contributions obligatoires aux organes internationaux)	Directeur général de la DG MARE.
CHAPITRE	11 06	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	
ARTICLE	11 06 01	Achèvement de l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) — Objectif no 1 (2000 à 2006)	Directeur général de la DG MARE.
ARTICLE	11 06 02	Achèvement du programme spécial en faveur de la paix et de la réconciliation en Irlande du Nord et dans les comtés limitrophes d'Irlande (2000-2006)	Directeur général de la DG MARE.
ARTICLE	11 06 03	Achèvement des programmes antérieurs — Anciens objectifs no 1 et no 6 (avant 2000)	Directeur général de la DG MARE.
ARTICLE	11 06 04	Achèvement de l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) — Hors objectif no 1 (2000 à 2006)	Directeur général de la DG MARE.
ARTICLE	11 06 05	Achèvement des programmes antérieurs — Ancien objectif no 5 a) (avant 2000)	Directeur général de la DG MARE.
ARTICLE	11 06 06	Achèvement des programmes précédents — Initiatives antérieures à 2000	Directeur général de la DG MARE.
ARTICLE	11 06 08	Achèvement des programmes antérieurs — Assistance technique opérationnelle et actions innovatrices (avant 2000)	Directeur général de la DG MARE.
ARTICLE	11 06 09	Action spécifique visant à promouvoir la reconversion des navires et des pêcheurs qui étaient, jusqu'en 1999, dépendants de l'accord de pêche avec le Maroc	Directeur général de la DG MARE.
ARTICLE	11 06 11	Achèvement du Fonds européen pour la pêche (FEP) — Assistance technique opérationnelle (2007-2013)	Directeur général de la DG MARE.
ARTICLE	11 06 12	Achèvement du Fonds européen pour la pêche (FEP) — Objectif «convergence» (2007-2013)	Directeur général de la DG MARE.
ARTICLE	11 06 13	Achèvement du Fonds européen pour la pêche (FEP) — Objectif non lié à la convergence (2007-2013)	Directeur général de la DG MARE.
ARTICLE	11 06 14	Achèvement des interventions pour les produits de la pêche (2007-2013)	Directeur général de la DG MARE.
ARTICLE	11 06 15	Achèvement du programme «pêche» en faveur des régions ultrapériphériques (2007-2013)	Directeur général de la DG MARE.
ARTICLE	11 06 60	Promouvoir une pêche et une aquaculture durables et compétitives ainsi que le développement territorial équilibré et solidaire des zones tributaires de la pêche, et favoriser la mise en œuvre de la politique commune de la pêche	Directeur général de la DG MARE.
ARTICLE	11 06 61	Favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de la politique maritime intégrée de l'Union	Directeur général de la DG MARE, directeur général de la DG MOVE, directeur général de la DG ENV et directeur de l'Agence EASME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG SCIC et directeur général de la DG DIGIT pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG MARE selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	11 06 62	Mesures d'accompagnement de la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée	
POSTE	11 06 62 01	Avis et connaissances scientifiques	Directeur général de la DG MARE et directeur de l'Agence EASME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG MARE.
POSTE	11 06 62 02	Contrôle et exécution	Directeur général de la DG MARE et directeur de l'Agence EASME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DIGIT,

			pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG MARE selon ses domaines de compétence. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG MARE.
POSTE	11 06 62 03	Contributions volontaires à des organisations internationales	Directeur général de la DG MARE.
POSTE	11 06 62 04	Gouvernance et communication	Directeur général de la DG MARE et directeur général de la DG COMM, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG MARE selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG MARE.
POSTE	11 06 62 05	Règles concernant les informations sur le marché	Directeur général de la DG MARE. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG MARE selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	11 06 63	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) — Assistance technique	
POSTE	11 06 63 01	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) — Assistance technique opérationnelle	Directeur général de la DG MARE. Directeur général de la DG DIGIT et directeur général de la DG SCIC pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG MARE selon ses domaines de compétence.
POSTE	11 06 63 02	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) — Assistance technique opérationnelle gérée par la Commission à la demande d'un État membre	Directeur général de la DG MARE. Directeur général de la DG DIGIT et directeur général de la DG SCIC pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG MARE selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	11 06 64	Agence européenne de contrôle des pêches	Directeur général de la DG MARE.
ARTICLE	11 06 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	11 06 77 01	Action préparatoire — Observatoire des prix du marché des produits de la pêche	Directeur général de la DG MARE.
POSTE	11 06 77 02	Projet pilote — Outils de gouvernance commune et de gestion durable de la pêche: promotion de la recherche collaborative entre scientifiques et acteurs concernés	Directeur général de la DG MARE.
POSTE	11 06 77 03	Action préparatoire — Politique maritime	Directeur général de la DG MARE.
POSTE	11 06 77 05	Projet pilote — Création d'un instrument unique relatif aux dénominations commerciales pour les produits de la pêche et de l'aquaculture	Directeur général de la DG MARE.
POSTE	11 06 77 06	Action préparatoire – Gardiens de la mer	Directeur général de la DG MARE.
POSTE	11 06 77 07	Projet pilote – Rendre opérationnel le réseau des différents types de zones marines protégées, établies ou à établir dans le cadre de la législation nationale et internationale en matière d'environnement ou de pêche, en vue de renforcer le potentiel de production de la pêche de l'Union en Méditerranée, sur la base du rendement maximal durable et de l'approche écosystémique de la gestion de la pêche	Directeur général de la DG MARE.
POSTE	11 06 77 08	Projet pilote – mesures d'aide à la petite pêche	Directeur général de la DG MARE.
POSTE	11 06 77 09	Pilot project — Development of innovative, low-impact offshore fishing practices for small-scale vessels in outermost regions	Directeur général de la DG MARE.

TITRE 12 : MARCHÉ INTERIEUR ET SERVICES			
TITRE	12	Marché intérieur et services	
CHAPITRE	12 01	Dépenses administratives du domaine politique «Marché intérieur et services»	
ARTICLE	12 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Marché intérieur et services»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	12 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Marché intérieur et services»	
POSTE	12 01 02 01	Personnel externe	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG FISMA.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO: engagements budgétaires et paiements. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG FISMA : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	12 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG FISMA. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG FISMA.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG FISMA.
ARTICLE	12 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Marché intérieur et services»	
		Equipeement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
CHAPITRE	12 02	Politique du marché unique et libre circulation des services	
ARTICLE	12 02 01	Mise en œuvre et développement du marché intérieur	Directeur général de la DG FISMA, directeur général de la DG GROW, directeur général de la DG JUST et directeur général de la DG CNECT, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG JUST selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG GROW selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG FISMA

			selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG JUST. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG FISMA.
ARTICLE	12 02 02	Outils de gouvernance du marché intérieur	Directeur général de la DG GROW. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG GROW selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG GROW.
ARTICLE	12 02 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	12 02 77 01	Projet pilote — Forum du marché unique	Directeur général de la DG GROW.
POSTE	12 02 77 02	Projet pilote — Renforcement des capacités des utilisateurs finaux de services financiers et des autres acteurs extérieurs à ce secteur en matière d'élaboration de politiques de l'Union	Directeur général de la DG FISMA.
POSTE	12 02 77 03	Action préparatoire — Forum du marché unique	Directeur général de la DG GROW.
POSTE	12 02 77 04	Projet pilote — La promotion de l'actionnariat et de la participation des salariés	Directeur général de la DG JUST et directeur général de la DG FISMA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	12 02 77 05	Action préparatoire — Renforcement des capacités des utilisateurs finaux de services financiers et des autres acteurs extérieurs à ce secteur en rapport avec l'élaboration des politiques de l'Union en la matière	Directeur général de la DG FISMA.
POSTE	12 02 77 06	Pilot project — Measures to support the traditional retailing	Directeur général de la DG GROW.
CHAPITRE	12 03	Services financiers et marchés des capitaux	
ARTICLE	12 03 01	Normes dans les domaines de l'information financière et du contrôle des comptes	Directeur général de la DG FISMA.
ARTICLE	12 03 02	Autorité bancaire européenne	Directeur général de la DG FISMA.
ARTICLE	12 03 03	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles	Directeur général de la DG FISMA.
ARTICLE	12 03 04	Autorité européenne des marchés financiers	Directeur général de la DG FISMA.
ARTICLE	12 03 05	Conseil de résolution unique (CRU)	Directeur général de la DG FISMA. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG FISMA.
ARTICLE	12 03 51	Achèvement des activités antérieures dans le domaine des services financiers, de l'information financière et du contrôle des comptes	Directeur général de la DG FISMA.

TITRE 13 : POLITIQUE REGIONALE ET URBAINE			
TITRE	13	Politique régionale et urbaine	
CHAPITRE	13 01	Dépenses administratives du domaine politique «Politique régionale et urbaine»	
ARTICLE	13 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Politique régionale et urbaine»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	13 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Politique régionale et urbaine»	
POSTE	13 01 02 01	Personnel externe	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG REGIO.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO: engagements budgétaires et paiements. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG REGIO : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	13 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG REGIO. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG REGIO.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Politique régionale et urbaine»	
		Equipeement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
ARTICLE	13 01 04	Dépenses d'appui aux actions et aux programmes dans le domaine politique «Politique régionale et urbaine»	
POSTE	13 01 04 01	Dépenses d'appui pour le Fonds européen de développement régional (FEDER)	Directeur général de la DG REGIO. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG REGIO selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction. Directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG REGIO.
POSTE	13 01 04 02	Dépenses d'appui pour l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) — Composante du développement régional	.
POSTE	13 01 04 03	Dépenses d'appui pour le Fonds de cohésion	Directeur général de la DG REGIO. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG REGIO selon ses domaines de

			compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
CHAPITRE	13 03	Fonds européen de développement régional et autres interventions régionales	
ARTICLE	13 03 01	Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) — Objectif no 1 (2000 à 2006)	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 02	Achèvement du programme spécial en faveur de la paix et de la réconciliation en Irlande du Nord et dans les comtés limitrophes d'Irlande (2000 à 2006)	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 03	Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) — Objectif no 1 (avant 2000)	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 04	Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) — Objectif no 2 (2000 à 2006)	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 05	Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) — Objectif no 2 (avant 2000)	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 06	Achèvement de l'initiative communautaire URBAN (2000 à 2006)	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 07	Achèvement des programmes antérieurs — Initiatives communautaires (avant 2000)	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 08	Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) — Assistance technique et mesures innovatrices (2000 à 2006)	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 09	Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) — Assistance technique et mesures innovatrices (avant 2000)	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 12	Contribution de l'Union au Fonds international pour l'Irlande	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 13	Achèvement de l'initiative communautaire Interreg III (2000 à 2006)	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 14	Soutien aux régions limitrophes des pays candidats — Achèvement des programmes antérieurs (2000 à 2006)	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 16	Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) — Convergence	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 17	Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) — PEACE	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 18	Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) — Compétitivité régionale et emploi	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 19	Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) — Coopération territoriale européenne	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 20	Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) — Assistance technique opérationnelle	Directeur général de la DG REGIO. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 31	Achèvement de l'assistance technique et de la diffusion des informations sur la stratégie de l'Union européenne en faveur de la région de la mer Baltique et de l'amélioration des connaissances sur la stratégie à l'échelle des macrorégions (2007-2013)	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 40	Achèvement de l'instrument de partage des risques financé sur l'enveloppe «Convergence» du Fonds européen de développement régional (FEDER) (2007-2013)	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 41	Achèvement de l'instrument de partage des risques financé sur l'enveloppe «Compétitivité régionale et emploi» du Fonds européen de développement régional (FEDER) (2007-2013)	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 60	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Régions moins développées — Objectif «investissement pour la croissance et l'emploi»	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 61	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Régions en transition — Objectif «investissement pour la	Directeur général de la DG REGIO.

		croissance et l'emploi»	
ARTICLE	13 03 62	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Régions plus développées — Objectif «investissement pour la croissance et l'emploi»	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 63	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Dotation supplémentaire pour les régions ultrapériphériques et à faible densité de population — Objectif «investissement pour la croissance et l'emploi»	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 64	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Coopération territoriale européenne	
POSTE	13 03 64 01	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Coopération territoriale européenne	Directeur général de la DG REGIO.
POSTE	13 03 64 02	Participation des pays candidats et candidats potentiels au FEDER/CTE — Contribution au titre de la rubrique 4 (IAP II)	Directeur général de la DG REGIO.
POSTE	13 03 64 03	Participation des pays du voisinage européen au FEDER/CTE — Contribution au titre de la rubrique 4 (IEV)	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 65	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Assistance technique opérationnelle	
POSTE	13 03 65 01	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Assistance technique opérationnelle	Directeur général de la DG REGIO, directeur général de la DG EMPL et directeur général de la DG COMM, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DIGIT et directeur général de la DG SCIC pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG REGIO selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG REGIO.
POSTE	13 03 65 02	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Assistance technique opérationnelle gérée par la Commission à la demande d'un État membre	Directeur général de la DG REGIO et directeur général de la DG EMPL, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	13 03 66	Fonds européen de développement régional (FEDER) — Actions innovatrices dans le domaine du développement urbain durable	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 67	Stratégies macro-régionales 2014-2020 — Stratégie européenne pour la région de la mer Baltique — Assistance technique	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 68	Stratégies macro-régionales 2014-2020 — Stratégie de l'Union européenne pour la région du Danube — Assistance technique	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 03 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	13 03 77 01	Projet pilote — Coordination au niveau paneuropéen des méthodes d'intégration des Roms	Directeur général de la DG REGIO.
POSTE	13 03 77 02	Projet pilote — Renforcer la coopération régionale et locale par la promotion de la politique régionale de l'Union à l'échelle mondiale	Directeur général de la DG REGIO.
POSTE	13 03 77 03	Action préparatoire — Promotion d'un environnement plus favorable au microcrédit en Europe	Directeur général de la DG REGIO.
POSTE	13 03 77 04	Projet pilote — Rénovation durable des banlieues	Directeur général de la DG REGIO.
POSTE	13 03 77 05	Action préparatoire — RURBAN — Partenariat pour un développement urbain-rural durable	Directeur général de la DG REGIO.
POSTE	13 03 77 06	Action préparatoire — Renforcer la coopération régionale et locale par la promotion de la politique régionale de l'Union à l'échelle mondiale	Directeur général de la DG REGIO.
POSTE	13 03 77 07	Action préparatoire — La définition d'un modèle de gouvernance pour la région du Danube appartenant à l'Union européenne – coordination meilleure et efficace	Directeur général de la DG REGIO.
POSTE	13 03 77 08	Projet pilote — Pour la constitution d'une identité régionale commune, réconciliation des nations et coopération économique et sociale, y compris une plate-forme d'expertise et	Directeur général de la DG REGIO.

		d'excellence pour les régions d'Europe dans la macrorégion du Danube	
POSTE	13 03 77 09	Action préparatoire concernant le forum atlantique pour la stratégie atlantique de l'Union européenne	Directeur général de la DG MARE.
POSTE	13 03 77 10	Action préparatoire — Accompagnement de Mayotte, ou tout autre territoire potentiellement concerné dans le processus de passage au statut de région ultrapériphérique	Directeur général de la DG REGIO.
POSTE	13 03 77 11	Action préparatoire — Erasmus des élus locaux et régionaux	Directeur général de la DG REGIO.
POSTE	13 03 77 12	Action préparatoire — Pour la constitution d'une identité régionale commune, réconciliation des nations et coopération économique et sociale, y compris une plate-forme d'expertise et d'excellence pour les régions d'Europe dans la macrorégion du Danube	Directeur général de la DG REGIO.
POSTE	13 03 77 13	Projet-pilote — Politique de cohésion et synergies avec la recherche et les fonds de développement: «l'Échelle de progression vers l'excellence»	Directeur général de la DG REGIO.
POSTE	13 03 77 14	Action préparatoire – Une stratégie régionale pour la région de la mer du Nord	Directeur général de la DG REGIO et directeur général de la DG MARE, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	13 03 77 15	Action préparatoire – Villes du monde: coopération entre l'UE et les pays tiers pour le développement urbain	Directeur général de la DG REGIO.
POSTE	13 03 77 16	Action préparatoire – Le potentiel économique actuel et souhaitable dans les régions grecques autres que la région d'Athènes capitale	Directeur général de la DG REGIO.
CHAPITRE	13 04	Fonds de cohésion (FC)	
ARTICLE	13 04 01	Achèvement des programmes du Fonds de cohésion antérieurs à 2007	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 04 02	Achèvement du Fonds de cohésion (2007-2013)	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 04 03	Achèvement de l'instrument de partage des risques financé sur l'enveloppe du Fonds de cohésion (2007-2013)	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 04 60	Fonds de cohésion — Objectif «investissement pour la croissance et l'emploi»	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 04 61	Fonds de cohésion — Assistance technique opérationnelle	
POSTE	13 04 61 01	Fonds de cohésion — Assistance technique opérationnelle	Directeur général de la DG REGIO, directeur général de la DG EMPL et directeur général de la DG COMM, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DIGIT et directeur général de la DG SCIC pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG REGIO selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG REGIO.
POSTE	13 04 61 02	Fonds de cohésion — Assistance technique opérationnelle gérée par la Commission à la demande d'un Etat membre	Directeur général de la DG REGIO et directeur général de la DG EMPL, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
CHAPITRE	13 05	Instrument d'aide de préadhésion — Développement régional et coopération régionale et territoriale	
ARTICLE	13 05 01	Instrument structurel de préadhésion (ISPA) — Achèvement des programmes antérieurs (2000 à 2006)	
POSTE	13 05 01 01	Instrument structurel de préadhésion (ISPA) — Achèvement d'autres programmes antérieurs (2000 à 2006)	Directeur général de la DG REGIO.
POSTE	13 05 01 02	Instrument structurel de préadhésion (ISPA) — Clôture de l'aide de préadhésion en ce qui concerne huit pays candidats	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 05 02	Instrument d'aide de préadhésion (IAP) — Achèvement de la composante du développement régional (2007-2013)	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 05 03	Instrument d'aide de préadhésion (IAP) — Achèvement de la composante de la coopération transfrontalière (2007-2013)	

POSTE	13 05 03 01	Achèvement de la coopération transfrontalière — Contribution de la sous-rubrique 1b	Directeur général de la DG REGIO.
POSTE	13 05 03 02	Achèvement de la coopération transfrontalière et participation de pays candidats et potentiellement candidats aux programmes de coopération transnationaux et interrégionaux des Fonds structurels — Contribution de la rubrique 4	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 05 60	Aide en faveur de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Kosovo, du Monténégro, de la Serbie et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine	
POSTE	13 05 60 01	Soutien aux réformes politiques et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	Directeur général de la DG REGIO.
POSTE	13 05 60 02	Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 05 61	Aide en faveur de l'Islande	
POSTE	13 05 61 01	Soutien aux réformes politiques et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	Directeur général de la DG REGIO.
POSTE	13 05 61 02	Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 05 62	Aide en faveur de la Turquie	
POSTE	13 05 62 01	Soutien aux réformes politiques et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	Directeur général de la DG REGIO.
POSTE	13 05 62 02	Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 05 63	Intégration régionale et coopération territoriale	
POSTE	13 05 63 01	Coopération transfrontalière — Contribution de la rubrique 1b	Directeur général de la DG REGIO.
POSTE	13 05 63 02	Coopération transfrontalière (CTF) — Contribution de la rubrique 4	Directeur général de la DG REGIO.
CHAPITRE	13 06	Fonds de solidarité	
ARTICLE	13 06 01	Assister les États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant de graves répercussions sur les conditions de vie, l'environnement naturel et l'économie	Directeur général de la DG REGIO.
ARTICLE	13 06 02	Assister les pays dont l'adhésion est en cours de négociation en cas de catastrophe naturelle majeure ayant de graves répercussions sur les conditions de vie, l'environnement naturel et l'économie	Directeur général de la DG REGIO.

TITRE 14 : FISCALITE ET UNION DOUANIÈRE			
TITRE	14	Fiscalité et union douanière	
CHAPITRE	14 01	Dépenses administratives du domaine politique «Fiscalité et union douanière»	
ARTICLE	14 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Fiscalité et union douanière»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	14 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Fiscalité et union douanière»	
POSTE	14 01 02 01	Personnel externe	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG TAXUD.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO: engagements budgétaires et paiements. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG TAXUD : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	14 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG TAXUD. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG TAXUD.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG TAXUD. Directeur général de la DG SCIC, directeur général de la DG DIGIT et directeur général de l'OP pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG TAXUD selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	14 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Fiscalité et union douanière»	
		Equipement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
ARTICLE	14 01 04	Dépenses d'appui aux actions et aux programmes dans le domaine politique «Fiscalité et union douanière»	
POSTE	14 01 04 01	Dépenses d'appui pour le programme Douane	Directeur général de la DG TAXUD. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG TAXUD selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	14 01 04 02	Dépenses d'appui pour Fiscalis	Directeur général de la DG TAXUD. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG TAXUD selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et

			directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
CHAPITRE	14 02	Douane	
ARTICLE	14 02 01	Soutenir le fonctionnement et la modernisation de l'union douanière	Directeur général de la DG TAXUD. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG TAXUD selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	14 02 02	Adhésion à des organisations internationales dans le domaine de la douane	Directeur général de la DG TAXUD.
ARTICLE	14 02 51	Achèvement de programmes antérieurs dans le domaine de la douane	Directeur général de la DG TAXUD.
CHAPITRE	14 03	Fiscalité	
ARTICLE	14 03 01	Améliorer le fonctionnement approprié des systèmes fiscaux	Directeur général de la DG TAXUD. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG TAXUD selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	14 03 02	Adhésion à des organisations internationales dans le domaine de la fiscalité	Directeur général de la DG TAXUD.
ARTICLE	14 03 51	Achèvement de programmes antérieurs dans le domaine de la fiscalité	Directeur général de la DG TAXUD.
CHAPITRE	14 04	Stratégie politique et coordination	
ARTICLE	14 04 01	Mise en œuvre et développement du marché intérieur	Directeur général de la DG TAXUD.

TITRE 15 : ÉDUCATION ET CULTURE			
TITRE	15	Éducation et culture	
CHAPITRE	15 01	Dépenses administratives du domaine politique «Éducation et culture»	
ARTICLE	15 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Éducation et culture»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	15 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Éducation et culture»	
POSTE	15 01 02 01	Personnel externe	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG EAC.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG EAC : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	15 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG EAC. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG EAC.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG EAC.
ARTICLE	15 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Éducation et culture»	
		Équipement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
ARTICLE	15 01 04	Dépenses d'appui aux actions et aux programmes dans le domaine politique «Éducation et culture»	
POSTE	15 01 04 01	Dépenses d'appui en faveur d'Erasmus +	Directeur général de la DG EAC. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG EAC selon ses domaines de compétence. Directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction et directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG EAC.
POSTE	15 01 04 02	Dépenses d'appui pour Europe créative	Directeur général de la DG EAC et directeur général de la DG CNECT, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition

			par la DG EAC selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG CNECT. Directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction et directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG EAC.
ARTICLE	15 01 05	Dépenses d'appui aux programmes de recherche et d'innovation dans le domaine politique «Éducation et culture»	
POSTE	15 01 05 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires mettant en œuvre les programmes de recherche et d'innovation — Horizon 2020	Directeur général de la DG EAC et directeur général de la DG RTD, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	15 01 05 02	Personnel externe mettant en œuvre les programmes de recherche et d'innovation — Horizon 2020	Directeur général de la DG EAC et directeur général de la DG RTD, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	15 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour les programmes de recherche et d'innovation — Horizon 2020	Directeur général de la DG EAC et directeur général de la DG RTD, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction. Directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG EAC.
ARTICLE	15 01 06	Agences exécutives	
POSTE	15 01 06 01	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» — Contribution d'Erasmus +	Directeur général de la DG EAC.
POSTE	15 01 06 02	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» — Contribution d'Europe créative	Directeur général de la DG EAC et directeur général de la DG CNECT, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	15 01 60	Dépenses de documentation et de bibliothèque	Directeur général de la DG EAC.
ARTICLE	15 01 61	Frais d'organisation de stages dans les services de l'institution	Directeur général de la DG EAC.
CHAPITRE	15 02	Erasmus +	
ARTICLE	15 02 01	Promouvoir l'excellence et la coopération dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la jeunesse en Europe, son adéquation par rapport au marché du travail et la participation des jeunes à la vie démocratique en Europe	
POSTE	15 02 01 01	Promouvoir l'excellence et la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation en Europe ainsi que son adéquation par rapport au marché du travail	et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG EAC selon ses domaines de compétence.
POSTE	15 02 01 02	Promouvoir l'excellence et la coopération auprès de la jeunesse européenne ainsi que la participation des jeunes à la vie démocratique en Europe	
ARTICLE	15 02 02	Promouvoir dans le monde entier l'excellence des activités d'enseignement et de recherche en matière d'intégration européenne au moyen des activités Jean Monnet	Directeur général de la DG EAC et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	15 02 03	Développer la dimension européenne du sport	Directeur général de la DG EAC et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	15 02 11	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	15 02 12	Fondation européenne pour la formation	Directeur général de la DG EMPL.
ARTICLE	15 02 51	Achèvement des actions dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, notamment le multilinguisme	Directeur général de la DG EAC et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.

ARTICLE	15 02 53	Achèvement des actions dans le domaine de la jeunesse et des sports	Directeur général de la DG EAC et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	15 02 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	15 02 77 01	Action préparatoire — Programme de type «Erasmus» pour les apprentis	Directeur général de la DG EMPL.
POSTE	15 02 77 03	Projet pilote destiné à couvrir les frais d'études des étudiants qui se spécialisent dans la politique européenne de voisinage (PEV) ainsi que les frais d'activités universitaires, y compris la création de la chaire de la PEV du campus de Natolin du Collège d'Europe	Directeur général de la DG EAC.
POSTE	15 02 77 04	Projet pilote — Politique européenne de voisinage — Renforcer l'éducation au moyen de bourses d'études et d'échanges	Directeur général de la DG EAC.
POSTE	15 02 77 05	Action préparatoire destinée à couvrir les frais d'études des étudiants qui se spécialisent dans la politique européenne de voisinage (PEV) ainsi que les frais relatifs aux activités académiques et à d'autres modules de formation, y compris le fonctionnement de la chaire de la PEV du Collège d'Europe (campus de Natolin)	Directeur général de la DG EAC.
POSTE	15 02 77 06	Action préparatoire — Amicus — Association des États membres instaurant un service civique universel communautaire	Directeur général de la DG EAC.
POSTE	15 02 77 07	Action préparatoire dans le domaine du sport	Directeur général de la DG EAC.
POSTE	15 02 77 08	Action préparatoire — Partenariats européens dans le domaine du sport	Directeur général de la DG EAC.
POSTE	15 02 77 09	Action préparatoire – Plate-forme électronique pour la politique de voisinage	Directeur général de la DG EAC.
CHAPITRE	15 03	Horizon 2020	
ARTICLE	15 03 01	Excellence scientifique	
POSTE	15 03 01 01	Actions Marie Skłodowska-Curie — Produire, développer et transférer de nouvelles compétences, de nouveaux savoirs et de l'innovation	Directeur général de la DG EAC et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	15 03 05	Institut européen d'innovation et de technologie — Intégrer le triangle de la connaissance que constituent l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation	Directeur général de la DG EAC.
ARTICLE	15 03 50	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique	
POSTE	15 03 50 01	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique (2014-2020)	Directeur général de la DG EAC, directeur général de la DG RTD et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG EAC selon ses domaines de compétence.
POSTE	15 03 50 02	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique (avant 2014)	Directeur général de la DG EAC, directeur général de la DG RTD et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	15 03 51	Achèvement du programme-cadre de recherche précédent — Septième programme-cadre (2007-2013)	Directeur général de la DG EAC, directeur général de la DG RTD et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	15 03 53	Achèvement des actions de l'Institut européen d'innovation et de technologie	Directeur général de la DG EAC.
ARTICLE	15 03 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	15 03 77 01	Projet pilote — Partenariats de la connaissance	Directeur général de la DG EAC.
CHAPITRE	15 04	Europe créative	
ARTICLE	15 04 01	Renforcer la capacité financière des PME et des organisations et favoriser l'élaboration des politiques et la création de	Directeur général de la DG CNECT, directeur général de la DG EAC et directeur de l'Agence

		nouveaux modèles commerciaux	EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	15 04 02	Sous-programme Culture — Soutenir les actions transfrontières et promouvoir la circulation transnationale et la mobilité	Directeur général de la DG EAC et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	15 04 03	Sous-programme MEDIA — Opérer à l'échelle transnationale et internationale et promouvoir la circulation transnationale et la mobilité	Directeur général de la DG CNECT et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	15 04 51	Achèvement des programmes/actions dans le domaine de la culture et des langues	Directeur général de la DG EAC et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	15 04 53	Achèvement des programmes MEDIA antérieurs	Directeur général de la DG CNECT et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	15 04 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	15 04 77 01	Projet pilote — Économie et diversité culturelle	Directeur général de la DG EAC.
POSTE	15 04 77 03	Action préparatoire — La culture dans les relations extérieures	Directeur général de la DG EAC.
POSTE	15 04 77 04	Projet pilote — Plate-forme européenne des festivals	Directeur général de la DG EAC.
POSTE	15 04 77 06	Action préparatoire — Diffusion d'œuvres audiovisuelles dans un environnement numérique	Directeur général de la DG CNECT.
POSTE	15 04 77 07	Projet pilote — Promouvoir l'intégration européenne à travers la culture en proposant, pour une sélection de programmes télévisés dans l'ensemble de l'Europe, de nouvelles versions sous-titrées	Directeur général de la DG CNECT.
POSTE	15 04 77 08	Pilot project — Kickstart the cultural economy	Directeur général de la DG EAC.
POSTE	15 04 77 09	Pilot project — Supporting networks of young creative entrepreneurs: EU and third countries	Directeur général de la DG EAC.
POSTE	15 04 77 10	Preparatory action — Crowdsourcing subtitling to increase circulation of European work	Directeur général de la DG CNECT.

TITRE 16 : COMMUNICATION			
TITRE	16	Communication	
CHAPITRE	16 01	Dépenses administratives du domaine politique «Communication»	
ARTICLE	16 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Communication»	
POSTE	16 01 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Communication»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	16 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Communication»	
POSTE	16 01 02 01	Personnel externe de la direction générale de la communication: siège	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG COMM.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG COMM : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	16 01 02 03	Personnel externe de la direction générale de la communication: représentations de la Commission	
		Agents locaux	Directeur général de la DG COMM.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG COMM.
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques.
POSTE	16 01 02 11	Autres dépenses de gestion de la direction générale de la communication: siège	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG COMM pour les engagements budgétaires et les paiements des représentations. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG COMM.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG COMM.
ARTICLE	16 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication, dépenses immobilières et autres dépenses de fonctionnement du domaine politique «Communication»	
POSTE	16 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication de la direction générale de la communication: siège	
		Equipe	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
POSTE	16 01 03 03	Dépenses immobilières et dépenses connexes de la direction	Directeur général de la DG COMM. Directeur

		générale de la communication: représentations de la Commission	général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG COMM selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	16 01 04	Dépenses d'appui aux actions et aux programmes dans le domaine politique «Communication»	
POSTE	16 01 04 01	Dépenses d'appui pour le programme «L'Europe pour les citoyens»	Directeur général de la DG HOME. Directeur général de la DG HR, directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction et directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG HOME.
POSTE	16 01 04 02	Dépenses d'appui pour les actions de communication	Directeur général de la DG COMM. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG COMM selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
ARTICLE	16 01 06	Agences exécutives	
POSTE	16 01 06 01	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» — Contribution du programme «L'Europe pour les citoyens»	Directeur général de la DG HOME.
ARTICLE	16 01 60	Achat d'informations	Directeur général de la DG COMM et directeur général de la DG COMP, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
CHAPITRE	16 02	Promouvoir la citoyenneté européenne	
ARTICLE	16 02 01	L'Europe pour les citoyens – Conforter la mémoire et renforcer la capacité de participation civique au niveau de l'Union	Directeur général de la DG HOME, directeur de l'Agence EACEA et directeur général de la DG COMM, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG HOME.
ARTICLE	16 02 02	Année européenne du volontariat 2011	Directeur général de la DG COMM.
ARTICLE	16 02 03	Année européenne des citoyens (2013)	Directeur général de la DG COMM.
ARTICLE	16 02 51	Achèvement du programme «L'Europe pour les citoyens» (2007-2013)	Directeur général de la DG HOME et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG HOME.
ARTICLE	16 02 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	16 02 77 01	Projet pilote – Nouveau récit sur l'Europe	Directeur général de la DG EAC et directeur général de la DG COMM, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG COMM.
POSTE	16 02 77 03	Action préparatoire — Année européenne des citoyens (2013)	Directeur général de la DG COMM.
POSTE	16 02 77 04	Action préparatoire – Maison de la société civile européenne	Directeur général de la DG COMM.
POSTE	16 02 77 05	Projet pilote — La promesse de l'Union européenne	Directeur général de la DG COMM.
POSTE	16 02 77 06	Preparatory action — New Narrative on Europe	Directeur général de la DG EAC.
CHAPITRE	16 03	Actions de communication	
ARTICLE	16 03 01	Informers les citoyens de l'Union	
POSTE	16 03 01 01	Actions multimédia	Directeur général de la DG CNECT et directeur général de la DG COMM, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	16 03 01 02	Informations destinées aux médias	Directeur général de la DG COMM. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG COMM selon ses domaines de compétence.

POSTE	16 03 01 03	Relais d'information	Directeur général de la DG COMM. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG COMM.
POSTE	16 03 01 04	Communication des représentations de la Commission et actions de partenariat	Directeur général de la DG COMM. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG COMM.
POSTE	16 03 01 05	Espaces publics européens	Directeur général de la DG COMM.
ARTICLE	16 03 02	Communication institutionnelle et analyse des informations	
POSTE	16 03 02 01	Visites de la Commission	Directeur général de la DG COMM. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG COMM selon ses domaines de compétence.
POSTE	16 03 02 02	Exploitation des studios de radiodiffusion et de télévision et équipements audiovisuels	Directeur général de la DG COMM. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG COMM selon ses domaines de compétence.
POSTE	16 03 02 03	Outils d'information et de communication écrite et en ligne	Directeur général de la DG COMM. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG COMM selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG COMM.
POSTE	16 03 02 04	Rapport général et autres publications	Directeur général de la DG COMM. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG COMM selon ses domaines de compétence.
POSTE	16 03 02 05	Analyse de l'opinion publique	Directeur général de la DG COMM.
ARTICLE	16 03 04	Maison de l'histoire européenne	Directeur général de la DG EAC.
ARTICLE	16 03 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	16 03 77 01	Action préparatoire – Bourses européennes de recherche en faveur du journalisme d'investigation transfrontalier	Directeur général de la DG COMM.
POSTE	16 03 77 02	Projet pilote — Partageons l'Europe en ligne	Directeur général de la DG COMM.
POSTE	16 03 77 04	Achèvement du projet pilote EuroGlobe	Directeur général de la DG COMM.
POSTE	16 03 77 05	Action préparatoire – Partageons l'Europe en ligne	Directeur général de la DG COMM.

TITRE 17 : SANTE ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS			
TITRE	17	Santé et protection des consommateurs	
CHAPITRE	17 01	Dépenses administratives du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»	
ARTICLE	17 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Santé et protection des consommateurs»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	17 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»	
POSTE	17 01 02 01	Personnel externe	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. Directeur général de la DG SANTE est ordonnateur délégué pour les engagements et paiements de l'OAV. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG SANTE.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG SANTE : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	17 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG SANTE. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG SANTE (sauf pour le remboursement des frais de missions des experts vétérinaires nationaux accompagnants les membres de l'OAV en mission).
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG SANTE. Directeur général de la DG SCIC et directeur général de la DG DIGIT pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG SANTE selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	17 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication, dépenses immobilières et dépenses connexes du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»	
POSTE	17 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»: siège	
		Equipement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
POSTE	17 01 03 03	Dépenses immobilières et dépenses connexes du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»: Grange	Directeur général de la DG SANTE. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG SANTE selon ses domaines de compétence.

ARTICLE	17 01 04	Dépenses d'appui aux actions et aux programmes dans le domaine politique «Santé et protection des consommateurs»	
POSTE	17 01 04 01	Dépenses d'appui pour le programme «Consommateurs»	Directeur général de la DG JUST. Directeur général de la DG SANTE, directeur général de la DG GROW, directeur général de la DG SCIC et directeur général de la DG DIGIT pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG JUST selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR, directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction et directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG JUST.
POSTE	17 01 04 02	Dépenses d'appui pour le programme «La santé en faveur de la croissance»	Directeur général de la DG SANTE. Directeur général de la DG GROW, directeur général de la DG SCIC et directeur général de la DG DIGIT pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG SANTE selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction et directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG SANTE.
POSTE	17 01 04 03	Dépenses d'appui pour la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, la santé et le bien-être des animaux et dans le domaine phytosanitaire	Directeur général de la DG SANTE. Directeur général de la DG SCIC et directeur général de la DG DIGIT pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG SANTE selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction et directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG SANTE.
ARTICLE	17 01 06	Agences exécutives	
POSTE	17 01 06 01	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé et l'alimentation — Contribution du programme «Consommateurs»	Directeur général de la DG JUST.
POSTE	17 01 06 02	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé et l'alimentation — Contribution du programme «Consommateurs»	Directeur général de la DG SANTE.
POSTE	17 01 06 03	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé et l'alimentation — Contribution du programme «Consommateurs»	Directeur général de la DG SANTE.
CHAPITRE	17 02	Politique des consommateurs	
ARTICLE	17 02 01	Préserver l'intérêt des consommateurs et améliorer leur sécurité et leur information	Directeur général de la DG JUST et directeur de l'Agence CHAFEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG SANTE, directeur général de la DG GROW, directeur général de la DG SCIC et directeur général de la DG DIGIT pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG JUST selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	17 02 51	Ligne d'achèvement des activités de l'Union en faveur des consommateurs	Directeur général de la DG JUST et directeur de l'Agence CHAFEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG GROW et directeur général de la DG SANTE pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG JUST selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	17 02 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	17 02 77 01	Projet pilote — Transparence et stabilité des marchés financiers	Directeur général de la DG JUST.

POSTE	17 02 77 02	Action préparatoire — Contrôle des mesures adoptées dans le domaine de la politique des consommateurs	Directeur général de la DG JUST.
POSTE	17 02 77 03	Projet pilote — «L'Europe est à vous Voyages – Application pour dispositifs portables»	Directeur général de la DG JUST.
POSTE	17 02 77 04	Pilot project — Training SMEs on consumer rights in the digital age	Directeur général de la DG JUST.
CHAPITRE	17 03	Santé publique	
ARTICLE	17 03 01	Encourager l'innovation dans les soins de santé et accroître la viabilité des systèmes de santé, améliorer la santé des citoyens de l'Union et les protéger des menaces sanitaires transfrontalières	Directeur général de la DG SANTE et directeur de l'Agence CHAFEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DIGIT, directeur général de la DG SCIC et directeur général de la DG GROW pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG SANTE selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG SANTE. Directeur du PMO pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG SANTE et par la DG GROW.
ARTICLE	17 03 10	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies	Directeur général de la DG SANTE.
ARTICLE	17 03 11	Autorité européenne de sécurité des aliments	Directeur général de la DG SANTE.
ARTICLE	17 03 12	Agence européenne des médicaments	
POSTE	17 03 12 01	Contribution de l'Union à l'Agence européenne des médicaments	Directeur général de la DG SANTE.
POSTE	17 03 12 02	Contribution spéciale en faveur des médicaments orphelins	Directeur général de la DG SANTE.
ARTICLE	17 03 13	Accords internationaux et adhésion à des organisations internationales dans le domaine de la santé publique et de la lutte antitabac	Directeur général de la DG SANTE.
ARTICLE	17 03 51	Achèvement des programmes de santé publique	Directeur général de la DG SANTE et directeur de l'Agence CHAFEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DIGIT et directeur général de la DG GROW pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG SANTE selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	17 03 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	17 03 77 01	Projet pilote — Nouvelle situation de l'emploi dans le secteur de la santé: bonnes pratiques pour améliorer la formation professionnelle et les qualifications des travailleurs ainsi que leurs rémunérations	Directeur général de la DG SANTE.
POSTE	17 03 77 02	Projet pilote — Recherche dans le domaine de la santé, de l'environnement, des transports et du changement climatique — Amélioration de la qualité de l'air à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments	Directeur général de la DG SANTE.
POSTE	17 03 77 03	Projet pilote — Consommation de fruits et légumes	Directeur général de la DG SANTE.
POSTE	17 03 77 04	Projet pilote — Régime sain: enfants en bas âge et population vieillissante	Directeur général de la DG SANTE.
POSTE	17 03 77 05	Projet pilote — Élaboration et application de stratégies de prévention efficaces du diabète de type 2	Directeur général de la DG SANTE.
POSTE	17 03 77 06	Action préparatoire — Résistance aux antimicrobiens (RAM): recherche sur les causes de l'usage élevé et inadapté des antibiotiques	Directeur général de la DG SANTE.
POSTE	17 03 77 07	Action préparatoire — Création d'un réseau d'experts de l'Union dans le domaine des soins adaptés aux adolescents souffrant de problèmes psychologiques	Directeur général de la DG SANTE.
POSTE	17 03 77 08	Projet pilote – Protocole de prévalence européen pour la détection précoce des troubles du spectre autistique en Europe	Directeur général de la DG SANTE.
POSTE	17 03 77 09	Projet pilote — Promotion des systèmes de soins auto-	Directeur général de la DG SANTE.

		administrés dans l'Union	
POSTE	17 03 77 10	Projet pilote – Mécanismes sexospécifiques dans les maladies coronariennes en Europe	Directeur général de la DG SANTE.
POSTE	17 03 77 11	Action préparatoire — Consommation de fruits et légumes	Directeur général de la DG SANTE.
POSTE	17 03 77 12	Projet pilote — Réduire les inégalités en matière de santé: développer les compétences et évaluer les actions	Directeur général de la DG SANTE.
POSTE	17 03 77 13	Projet pilote — Mise en place de stratégies scientifiquement fondées pour améliorer la santé des personnes isolées et vulnérables	Directeur général de la DG SANTE.
POSTE	17 03 77 14	Action préparatoire — Régime sain: enfants en bas âge et population vieillissante	Directeur général de la DG SANTE.
POSTE	17 03 77 15	Action préparatoire — Étude européenne sur la prise en charge et le soin de l'épilepsie	Directeur général de la DG SANTE.
POSTE	17 03 77 16	Pilot project — The Effect of Differing Kidney Disease Treatment Modalities and Organ Donation and Transplantation Practices on Health Expenditure and Patient Outcomes	Directeur général de la DG SANTE.
POSTE	17 03 77 17	Pilot project — Platform for the strengthening of organ donation in the field of the European Union and neighboring countries: EUDONORG2015-2016	Directeur général de la DG SANTE.
POSTE	17 03 77 18	Pilot project — Reducing health inequalities experienced by LGBTI people	Directeur général de la DG SANTE.
POSTE	17 03 77 19	Pilot project — Access to healthcare for people in rural areas	Directeur général de la DG SANTE.
CHAPITRE	17 04	Sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, santé et bien-être des animaux et domaine phytosanitaire	
ARTICLE	17 04 01	Veiller à l'amélioration du statut sanitaire des animaux et à un niveau élevé de protection des animaux dans l'Union	Directeur général de la DG SANTE.
ARTICLE	17 04 02	Veiller à la détection à temps des organismes nuisibles aux végétaux et à leur éradication	Directeur général de la DG SANTE.
ARTICLE	17 04 03	Veiller à l'efficacité, à l'efficience et à la fiabilité des contrôles	Directeur général de la DG SANTE et directeur de l'Agence CHAFEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DIGIT et directeur général de la DG SCIC pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG SANTE selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG SANTE.
ARTICLE	17 04 04	Fonds pour les mesures d'urgence liées à la santé animale et végétale	Directeur général de la DG SANTE.
ARTICLE	17 04 10	Contributions aux accords internationaux et à l'adhésion à des organisations internationales dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé et du bien-être des animaux, et dans le domaine phytosanitaire	Directeur général de la DG SANTE.
ARTICLE	17 04 51	Achèvement des actions antérieures dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux et de la santé et du bien-être des animaux, ainsi que dans le domaine phytosanitaire	Directeur général de la DG SANTE et directeur de l'Agence CHAFEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG SANTE selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	17 04 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	17 04 77 01	Projet pilote — Réseau européen coordonné du bien-être animal	Directeur général de la DG SANTE.
POSTE	17 04 77 02	Action préparatoire — Postes de contrôle (points de repos) dans le cadre du transport d'animaux	Directeur général de la DG SANTE.
POSTE	17 04 77 03	Projet pilote — Élaboration des meilleures pratiques en matière de transport d'animaux	Directeur général de la DG SANTE.
POSTE	17 04 77 04	Projet pilote — Réseau des fromageries fermières et artisanales européennes — Projet de «Guide de bonnes pratiques d'hygiène	Directeur général de la DG SANTE.

		européen»	
--	--	-----------	--

TITRE 18 : AFFAIRES INTERIEURES			
TITRE	18	Affaires intérieures	
CHAPITRE	18 01	Dépenses administratives du domaine politique «affaires intérieures»	
ARTICLE	18 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Affaires intérieures»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	18 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Affaires intérieures»	
POSTE	18 01 02 01	Personnel externe	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG HOME.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG HOME : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	18 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG HOME. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG HOME.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG HOME. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG HOME selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	18 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Affaires intérieures»	
		Equipement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
ARTICLE	18 01 04	Dépenses d'appui aux actions et aux programmes dans le domaine politique «Affaires intérieures»	
POSTE	18 01 04 01	Dépenses d'appui en faveur du Fonds pour la sécurité intérieure	Directeur général de la DG HOME. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG HOME selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction et directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG HOME.
POSTE	18 01 04 02	Dépenses d'appui pour le Fonds «Asile et migration»	Directeur général de la DG HOME. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG HOME selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et

			directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction et directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG HOME.
CHAPITRE	18 02	Sécurité intérieure	
ARTICLE	18 02 01	Fonds pour la sécurité intérieure	
POSTE	18 02 01 01	Appuyer la gestion des frontières et soutenir une politique commune des visas pour faciliter les voyages effectués de façon légitime	Directeur général de la DG HOME. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG HOME selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG HOME.
POSTE	18 02 01 02	Prévenir et combattre la criminalité organisée transfrontière et gérer plus efficacement les risques sécuritaires et les crises	Directeur général de la DG HOME. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG HOME selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG HOME.
POSTE	18 02 01 03	Mettre en place de nouveaux systèmes informatisés permettant la gestion des flux migratoires aux frontières extérieures de l'Union	Directeur général de la DG HOME.
ARTICLE	18 02 02	Facilité Schengen pour la Croatie	Directeur général de la DG HOME.
ARTICLE	18 02 03	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures	Directeur général de la DG HOME.
ARTICLE	18 02 04	Office européen de police (Europol)	Directeur général de la DG HOME.
ARTICLE	18 02 05	Collège européen de police	Directeur général de la DG HOME.
ARTICLE	18 02 06	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)	Directeur général de la DG HOME.
ARTICLE	18 02 07	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice	Directeur général de la DG HOME.
ARTICLE	18 02 08	Système d'information Schengen (SIS II)	Directeur général de la DG HOME.
ARTICLE	18 02 09	Système d'information sur les visas (VIS)	Directeur général de la DG HOME.
ARTICLE	18 02 51	Achèvement des opérations et programmes dans le domaine des frontières extérieures, de la sécurité et de la protection des libertés	Directeur général de la DG HOME.
ARTICLE	18 02 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	18 02 77 01	Projet pilote — Achèvement de la lutte contre le terrorisme	Directeur général de la DG HOME.
POSTE	18 02 77 02	Projet pilote — Nouveaux mécanismes intégrés de coopération entre acteurs publics et privés pour déceler les risques de tromperie dans les paris sportifs	Directeur général de la DG HOME.
CHAPITRE	18 03	Asile et migration	
ARTICLE	18 03 01	Fonds «Asile, migration et intégration»	
POSTE	18 03 01 01	Renforcer et développer le régime d'asile européen commun et approfondir la solidarité et le partage des responsabilités entre les États membres	Directeur général de la DG HOME. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG HOME selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG HOME.
POSTE	18 03 01 02	Favoriser la migration légale vers l'Union et promouvoir l'intégration effective des ressortissants de pays tiers, et promouvoir des stratégies de retour équitables et efficaces	Directeur général de la DG HOME. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG HOME selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la

			DG HOME.
ARTICLE	18 03 02	Bureau européen d'appui en matière d'asile — EASO	Directeur général de la DG HOME.
ARTICLE	18 03 03	Base de données européenne des empreintes digitales (Eurodac)	Directeur général de la DG HOME.
ARTICLE	18 03 51	Achèvement des opérations et des programmes dans le domaine des mesures en matière de retour, de réfugiés et de flux migratoires	Directeur général de la DG HOME.
ARTICLE	18 03 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	18 03 77 01	Action préparatoire — Achèvement de la gestion des retours de migrants	Directeur général de la DG HOME.
POSTE	18 03 77 03	Action préparatoire — Achèvement de l'intégration des ressortissants de pays tiers	Directeur général de la DG HOME.
POSTE	18 03 77 04	Projet pilote — Réseau de contact et de discussion entre municipalités sélectionnées et autorités locales sur les expériences et les meilleures pratiques en matière de réinstallation et d'intégration des réfugiés	Directeur général de la DG HOME.
POSTE	18 03 77 05	Projet pilote — Financement pour les victimes de la torture	Directeur général de la DG HOME.
POSTE	18 03 77 06	Action préparatoire — Permettre la réinstallation des réfugiés dans les situations d'urgence	Directeur général de la DG HOME.
POSTE	18 03 77 07	Projet pilote — Analyse des politiques d'accueil, de protection et d'intégration des mineurs non accompagnés au sein de l'Union	Directeur général de la DG HOME.
POSTE	18 03 77 08	Action préparatoire — Réseau de contact et de discussion entre municipalités sélectionnées et autorités locales sur les expériences et les meilleures pratiques en matière de réinstallation et d'intégration des réfugiés	Directeur général de la DG HOME.
POSTE	18 03 77 09	Action préparatoire — Financement de la réhabilitation des victimes de la torture	Directeur général de la DG HOME.
POSTE	18 03 77 10	Projet pilote — Achèvement du Financement pour les victimes de la torture	Directeur général de la DG HOME.

TITRE 19 : INSTRUMENTS DE POLITIQUE ETRANGERE			
TITRE	19	Instruments de politique étrangère	
CHAPITRE	19 01	Dépenses administratives du domaine politique «Instruments de politique étrangère»	
ARTICLE	19 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Instruments de politique étrangère»	
POSTE	19 01 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires du «service des instruments de politique étrangère»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
POSTE	19 01 01 02	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Instruments de politique étrangère» au sein des délégations de l'Union	
		Rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO.
ARTICLE	19 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Instruments de politique étrangère»	
POSTE	19 01 02 01	Personnel externe du «service des instruments de politique étrangère»	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur du FPI.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur du FPI : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	19 01 02 02	Personnel externe dans le domaine politique «Instruments de politique étrangère» au sein des délégations de l'Union	
		Agents contractuels	Directeur du PMO.
		Agents locaux	Directeur général de la DG DEVCO.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG DEVCO.
		END et jeunes experts	Directeur général de la DG DEVCO.
		Frais des autres agents et autres prestations de service	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	19 01 02 11	Autres dépenses de gestion du «service des instruments de politique étrangère»	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur du FPI. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG FPI.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur du FPI.
POSTE	19 01 02 12	Autres dépenses de gestion du domaine politique «Instruments de politique étrangère» au sein des délégations de l'Union	
		Frais de missions, de conférence et de réception, perfectionnement professionnel des fonctionnaires	Directeur général de la DG DEVCO. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG DEVCO.

ARTICLE	19 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication, dépenses immobilières et dépenses connexes relevant du domaine politique «Instruments de politique étrangère»	
POSTE	19 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du «service des instruments de politique étrangère»	
		Equipement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
POSTE	19 01 03 02	Dépenses immobilières et dépenses connexes relevant du domaine politique «Instruments de politique étrangère» au sein des délégations de l'Union	
		Frais d'acquisition et de location, et frais connexes, équipement, mobilier, fournitures et prestations de services	Directeur général de la DG DEVCO.
		Frais de la valise diplomatique	Directeur général de la DG DEVCO.
ARTICLE	19 01 04	Dépenses d'appui aux actions et aux programmes dans le domaine politique «Instruments de politique étrangère»	
POSTE	19 01 04 01	Dépenses d'appui pour l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix	Directeur du FPI. Directeur général de la DG DEVCO, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG FPI selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	19 01 04 02	Dépenses d'appui pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC)	Directeur du FPI. Directeur du FPI. Directeur général de la DG DEVCO, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG FPI selon ses domaines de compétence.
POSTE	19 01 04 03	Dépenses d'appui pour l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) – Dépenses relatives aux missions d'observation électorale	Directeur du FPI. Directeur du FPI. Directeur général de la DG DEVCO, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG FPI selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	19 01 04 04	Dépenses d'appui pour l'instrument de partenariat	Directeur du FPI. Directeur général de la DG DEVCO, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG FPI selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
ARTICLE	19 01 06	Agences exécutives	
POSTE	19 01 06 01	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» — Contribution de l'instrument de partenariat	Directeur du FPI.
CHAPITRE	19 02	Instrument contribuant à la stabilité et à la paix - réaction aux crises, prévention des conflits, consolidation de la paix et préparation aux crises	
ARTICLE	19 02 01	Réponse aux situations de crise et de crise émergente	Directeur du FPI.
ARTICLE	19 02 02	Soutien à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et à la préparation aux crises	Directeur du FPI.
ARTICLE	19 02 51	Achèvement des actions dans le domaine de la préparation et de la réaction aux crises (2007-2013)	Directeur du FPI.
ARTICLE	19 02 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	19 02 77 01	Projet pilote — Programme de soutien aux activités de consolidation de la paix menées par des ONG	Directeur du FPI.
CHAPITRE	19 03	Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)	
ARTICLE	19 03 01	Soutien à la préservation de la stabilité au moyen des missions	

		dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et des représentants spéciaux de l'Union européenne	
POSTE	19 03 01 01	Mission d'observation en Géorgie	Directeur du FPI. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG FPI.
POSTE	19 03 01 02	EULEX KOSOVO	Directeur du FPI.
POSTE	19 03 01 03	EUPOL AFGHANISTAN	Directeur du FPI.
POSTE	19 03 01 04	Autres mesures et opérations de gestion de crise	Directeur du FPI.
POSTE	19 03 01 05	Actions d'urgence	Directeur du FPI.
POSTE	19 03 01 06	Actions préparatoires et de suivi	Directeur du FPI. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG FPI.
POSTE	19 03 01 07	Représentants spéciaux de l'Union européenne	Directeur du FPI.
ARTICLE	19 03 02	Soutien à la non-prolifération et au désarmement	Directeur du FPI.
CHAPITRE	19 04	Missions d'observation électorale	
ARTICLE	19 04 01	Améliorer la fiabilité des processus électoraux, au moyen notamment de missions d'observation électorale	Directeur du FPI. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG FPI.
ARTICLE	19 04 51	Achèvement des actions dans le domaine des missions d'observation électorales (avant 2014)	Directeur du FPI. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG FPI.
CHAPITRE	19 05	Coopération avec les pays tiers au titre de l'instrument de partenariat	
ARTICLE	19 05 01	Coopération avec les pays tiers afin de promouvoir et défendre les intérêts de l'Union ainsi que ceux qu'elle partage avec d'autres pays	Directeur du FPI, directeur général de la DG NEAR, directeur général de la DG EAC et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	19 05 20	Erasmus pour tous — Contribution de l'instrument de partenariat	Directeur général de la DG EAC et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	19 05 51	Achèvement des actions dans le domaine des relations et de la coopération avec les pays tiers industrialisés (2007-2013)	Directeur du FPI, directeur général de la DG EAC et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	19 05 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	19 05 77 01	Projet pilote — Méthodes transatlantiques pour relever des défis mondiaux	Directeur du FPI.
POSTE	19 05 77 02	Action préparatoire — Coopération transatlantique selon les dimensions Nord et Sud	Directeur du FPI.
CHAPITRE	19 06	Informations de sensibilisation aux relations extérieures de l'Union	
ARTICLE	19 06 01	Informations de sensibilisation aux relations extérieures de l'Union	Directeur du FPI. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG FPI.

TITRE 20 : COMMERCE			
TITRE	20	Commerce	
CHAPITRE	20 01	Dépenses administratives du domaine politique «Commerce»	
ARTICLE	20 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Commerce»	
POSTE	20 01 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires de la direction générale du commerce	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
POSTE	20 01 01 02	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires des délégations de l'Union	
		Rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO.
ARTICLE	20 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Commerce»	
POSTE	20 01 02 01	Personnel externe de la direction générale du commerce	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG TRADE.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG TRADE : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	20 01 02 02	Personnel externe de la direction générale du commerce dans les délégations de l'Union	
		Agents contractuels	Directeur du PMO.
		Agents locaux	Directeur général de la DG DEVCO.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG DEVCO.
		END et jeunes experts	Directeur général de la DG DEVCO.
		Frais des autres agents et autres prestations de service	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	20 01 02 11	Autres dépenses de gestion de la direction générale du commerce	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG TRADE. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG TRADE.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG TRADE.
POSTE	20 01 02 12	Autres dépenses de gestion de la direction générale du commerce dans les délégations de l'Union	
		Frais de missions, de conférence et de réception, perfectionnement professionnel des fonctionnaires	Directeur général de la DG DEVCO. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG DEVCO.
ARTICLE	20 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication,	

		dépenses immobilières et dépenses connexes relevant du domaine politique «Commerce»	
POSTE	20 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication de la direction générale du commerce	
		Equipement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
POSTE	20 01 03 02	Dépenses immobilières et dépenses connexes de la direction générale du commerce dans les délégations de l'Union	
		Frais d'acquisition et de location, et frais connexes, équipement, mobilier, fournitures et prestations de services	Directeur général de la DG DEVCO.
		Frais de la valise diplomatique	Directeur général de la DG DEVCO.
CHAPITRE	20 02	Politique commerciale	
ARTICLE	20 02 01	Relations commerciales extérieures, y compris l'accès aux marchés des pays tiers	Directeur général de la DG TRADE. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG TRADE selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG TRADE.
ARTICLE	20 02 03	Aide au commerce — Initiatives multilatérales	Directeur général de la DG TRADE et directeur de l'Agence CHAFEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.

TITRE 21 : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION			
TITRE	21	Développement et coopération	
CHAPITRE	21 01	Dépenses administratives du domaine politique «Développement et coopération»	
ARTICLE	21 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Développement et coopération»	
POSTE	21 01 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires de la direction générale du développement et de la coopération – EuropeAid	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
POSTE	21 01 01 02	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires de la direction générale du développement et de la coopération – EuropeAid au sein des délégations de l'Union	
		Rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO.
ARTICLE	21 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Développement et coopération»	
POSTE	21 01 02 01	Personnel externe de la direction générale du développement et de la coopération – EuropeAid	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG DEVCO.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG DEVCO : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	21 01 02 02	Personnel externe de la direction générale du développement et de la coopération – EuropeAid au sein des délégations de l'Union	
		Agents contractuels	Directeur du PMO.
		Agents locaux	Directeur général de la DG DEVCO.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG DEVCO.
		END et jeunes experts	Directeur général de la DG DEVCO.
		Frais des autres agents et autres prestations de service	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 01 02 11	Autres dépenses de gestion de la direction générale du développement et de la coopération — EuropeAid	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG DEVCO. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG DEVCO.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 01 02 12	Autres dépenses de gestion de la direction générale du développement et de la coopération – EuropeAid au sein des délégations de l'Union	

		Frais de missions, de conférence et de réception, perfectionnement professionnel des fonctionnaires	Directeur général de la DG DEVCO. En ce qui concerne les frais de mission, au cas où le directeur général de la DG DEVCO délègue ses pouvoirs d'exécution budgétaire aux chefs de délégation, de représentation et antenne hors communauté, ceux-ci doivent toujours recueillir l'accord préalable du directeur général compétent en ce qui concerne les missions en dehors du territoire de leur compétence. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG DEVCO.
ARTICLE	21 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication, dépenses immobilières et dépenses connexes du domaine politique «Développement et coopération»	
POSTE	21 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication de la direction générale du développement et de la coopération – EuropeAid	
		Equipelement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
POSTE	21 01 03 02	Dépenses immobilières et dépenses connexes de la direction générale du développement et de la coopération – EuropeAid au sein des délégations de l'Union	
		Frais d'acquisition et de location, et frais connexes, équipement, mobilier, fournitures et prestations de services	Directeur général de la DG DEVCO.
		Frais de la valise diplomatique	Directeur général de la DG DEVCO.
ARTICLE	21 01 04	Dépenses d'appui aux actions et aux programmes dans le domaine politique «Développement et coopération»	
POSTE	21 01 04 01	Dépenses d'appui pour l'instrument de coopération au développement (ICD)	Directeur général de la DG DEVCO. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG DEVCO selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR, directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction et directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG DEVCO.
POSTE	21 01 04 02	Dépenses d'appui pour l'instrument européen de voisinage	Directeur général de la DG NEAR. Directeur général de la DG DIGIT et directeur général de la DG DEVCO pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG NEAR selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR, directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction et directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG NEAR.
POSTE	21 01 04 03	Dépenses d'appui pour l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)	Directeur général de la DG DEVCO. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG DEVCO selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR, directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction et directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG DEVCO.
POSTE	21 01 04 04	Dépenses d'appui pour l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix	Directeur général de la DG DEVCO. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG DEVCO selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR, directeur du PMO selon les compétences définies à

			la section C de l'introduction et directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG DEVCO.
POSTE	21 01 04 05	Dépenses d'appui pour l'instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN)	Directeur général de la DG DEVCO. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG DEVCO selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR, directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction et directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG DEVCO.
POSTE	21 01 04 06	Dépenses d'appui pour le partenariat Union européenne-Groenland	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 01 04 07	Dépenses d'appui pour le Fonds européen de développement (FED)	Directeur général de la DG DEVCO. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
ARTICLE	21 01 06	Agences exécutives	
POSTE	21 01 06 01	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» — Contribution des instruments de coopération au développement (ICD)	Directeur général de la DG DEVCO et directeur général de la DG EAC, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	21 01 06 02	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» — Contribution de l'instrument européen de voisinage (IEV)	Directeur général de la DG NEAR, directeur général de la DG EAC et directeur général de la DG DEVCO, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
CHAPITRE	21 02	Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)	
ARTICLE	21 02 01	Coopération avec l'Amérique latine	Directeur général de la DG DEVCO.
ARTICLE	21 02 02	Coopération avec l'Asie	Directeur général de la DG DEVCO.
ARTICLE	21 02 03	Coopération avec l'Asie centrale	Directeur général de la DG DEVCO.
ARTICLE	21 02 04	Coopération avec le Moyen-Orient	Directeur général de la DG DEVCO.
ARTICLE	21 02 05	Coopération avec l'Afghanistan	Directeur général de la DG DEVCO.
ARTICLE	21 02 06	Coopération avec l'Afrique du Sud	Directeur général de la DG DEVCO.
ARTICLE	21 02 07	Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent et réduction de la pauvreté, développement durable et démocratie	
POSTE	21 02 07 01	Environnement et changement climatique	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 07 02	Énergie durable	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 07 03	Développement humain	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 07 04	Sécurité alimentaire et nutritionnelle et agriculture durable	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 07 05	Migration et asile	Directeur général de la DG DEVCO.
ARTICLE	21 02 08	Financer des initiatives de développement menées par des organisations de la société civile et des autorités locales ou en leur faveur	
POSTE	21 02 08 01	La société civile dans le développement	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 08 02	Les autorités locales dans le développement	Directeur général de la DG DEVCO.
ARTICLE	21 02 09	Programme panafricain visant à soutenir la stratégie commune Afrique-Union européenne	Directeur général de la DG DEVCO et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	21 02 20	Erasmus+ – Contribution des instruments de coopération au développement (ICD)	Directeur général de la DG EAC, directeur général de la DG DEVCO et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	21 02 30	Accord avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organes des Nations unies	Directeur général de la DG DEVCO.
ARTICLE	21 02 40	Accords sur les produits de base	Directeur général de la DG DEVCO.

ARTICLE	21 02 51	Achèvement d'actions dans le domaine de la coopération au développement (avant 2014)	
POSTE	21 02 51 01	Coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 51 02	Coopération avec les pays en développement d'Amérique latine	Directeur général de la DG DEVCO et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	21 02 51 03	Coopération avec les pays en développement d'Asie, y compris d'Asie centrale et du Proche-Orient	Directeur général de la DG DEVCO et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	21 02 51 04	Sécurité alimentaire	Directeur général de la DG DEVCO et directeur de l'Agence CHAFEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	21 02 51 05	Acteurs non étatiques du développement	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 51 06	Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 51 07	Développement humain et social	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 51 08	Coopération géographique avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique	Directeur général de la DG DEVCO et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	21 02 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	21 02 77 01	Action préparatoire — Coopération avec les pays d'Amérique latine à revenus moyens	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 77 02	Action préparatoire — Échanges économiques et scientifiques avec l'Inde	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 77 03	Action préparatoire — Échanges économiques et scientifiques avec la Chine	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 77 04	Action préparatoire — Coopération avec les pays d'Asie à revenus moyens	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 77 05	Action préparatoire — Union européenne-Asie – Intégration de la politique et de sa mise en œuvre	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 77 06	Projet pilote pour le financement de la production agricole	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 77 07	Action préparatoire — Réseau régional africain des organisations de la société civile pour les objectifs du millénaire pour le développement 5	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 77 08	Action préparatoire — Gestion des eaux dans les pays en développement	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 77 09	Projet pilote — Contrôle qualitatif et quantitatif des dépenses de santé et d'éducation	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 77 10	Action préparatoire concernant un transfert de technologies dans le domaine des produits pharmaceutiques en faveur des pays en développement	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 77 11	Action préparatoire concernant la recherche et le développement en matière de maladies liées à la pauvreté, de maladies tropicales et de maladies négligées	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 77 12	Projet pilote — Renforcement des soins de santé pour les victimes de violences sexuelles en République démocratique du Congo (RDC)	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 77 13	Action préparatoire — Renforcement des soins de santé pour les victimes de violences sexuelles en République démocratique du Congo (RDC)	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 77 14	Fonds mondial pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (GEEREF)	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 77 15	Projet pilote — Investissements stratégiques pour une paix durable et une démocratisation de la Corne de l'Afrique	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 77 16	Projet pilote — Renforcement des services vétérinaires dans les pays en développement	Directeur général de la DG DEVCO.

POSTE	21 02 77 17	Projet pilote — Responsabilité sociale des entreprises et accès volontaire à la planification familiale pour les travailleurs des usines dans les pays en développement	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 77 18	Projet pilote — Investissements dans l'établissement d'une paix durable et la reconstruction des communautés dans la région de la Cauca – Colombie	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 77 19	Action préparatoire — Renforcement de la capacité de résilience en vue de l'amélioration de l'état de santé des communautés nomades dans les situations d'après crise dans la région du Sahel	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 77 20	Action préparatoire — Réinsertion socio-économique des enfants et femmes professionnelles du sexe vivant dans les carrés miniers de Luhwindja, province du Sud-Kivu, est de la RDC	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 77 21	Action préparatoire – Création et renforcement des partenariats locaux pour développer l'économie sociale et établir des entreprises sociales en Afrique orientale	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 77 22	Pilot project — Integrated approach to develop and roll-out health solutions to tackle neglected tropical diseases in endemic areas	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 02 77 23	Pilot project — Access to justice and reparation for victims of the most serious crimes committed in DRC	Directeur général de la DG DEVCO.
CHAPITRE	21 03	Instrument européen de voisinage	
ARTICLE	21 03 01	Soutien à la coopération avec les pays méditerranéens	
POSTE	21 03 01 01	Pays méditerranéens — Droits de l'homme et mobilité	Directeur général de la DG NEAR et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	21 03 01 02	Pays méditerranéens — Réduction de la pauvreté et développement durable	Directeur général de la DG NEAR.
POSTE	21 03 01 03	Pays méditerranéens — Mesures propres à instaurer la confiance, sécurité et prévention et règlement des conflits	Directeur général de la DG NEAR.
POSTE	21 03 01 04	Soutien au processus de paix et aide financière à la Palestine et à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA)	Directeur général de la DG NEAR.
ARTICLE	21 03 02	Soutien à la coopération avec les pays du partenariat oriental	
POSTE	21 03 02 01	Partenariat oriental — Droits de l'homme et mobilité	Directeur général de la DG NEAR.
POSTE	21 03 02 02	Partenariat oriental — Réduction de la pauvreté et développement durable	Directeur général de la DG NEAR.
POSTE	21 03 02 03	Partenariat oriental — Mesures propres à instaurer la confiance, sécurité et prévention et règlement des conflits	Directeur général de la DG NEAR.
ARTICLE	21 03 03	Veiller à une coopération transfrontalière efficace (CTF) et soutien à d'autres coopérations plurinationales	
POSTE	21 03 03 01	Coopération transfrontalière (CTF) — Contribution de la rubrique 4	Directeur général de la DG NEAR.
POSTE	21 03 03 02	Coopération transfrontalière (CTF) — Contribution de la rubrique 1b (politique régionale)	Directeur général de la DG NEAR.
POSTE	21 03 03 03	Soutien à d'autres coopérations plurinationales dans les pays relevant du voisinage	Directeur général de la DG NEAR.
ARTICLE	21 03 20	Erasmus + — Contribution de l'instrument européen de voisinage (PEV)	Directeur général de la DG EAC, directeur général de la DG NEAR et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	21 03 51	Achèvement des actions dans le domaine de la politique européenne de voisinage et des relations avec la Russie (avant 2014)	Directeur général de la DG NEAR et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	21 03 52	Coopération transfrontalière (CTF) — Contribution de la rubrique 1b (politique régionale)	Directeur général de la DG NEAR.
ARTICLE	21 03 77	Projets pilotes et actions préparatoires	

POSTE	21 03 77 01	Projet pilote — Mesures préventives et réparatrices pour le fond de la mer Baltique	Directeur général de la DG NEAR.
POSTE	21 03 77 02	Action préparatoire — Minorités de Russie — Développement de la culture, des médias et de la société civile	Directeur général de la DG NEAR.
POSTE	21 03 77 03	Action préparatoire — Nouvelle stratégie euro-méditerranéenne en faveur de l'emploi de la jeunesse	Directeur général de la DG NEAR.
POSTE	21 03 77 04	Projet pilote — Financement de la PEV — Préparation du personnel appelé à exercer des fonctions dans le domaine de la PEV	Directeur général de la DG NEAR.
POSTE	21 03 77 05	Action préparatoire — Recouvrement des avoirs par les pays du printemps arabe	Directeur général de la DG NEAR.
CHAPITRE	21 04	Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme	
ARTICLE	21 04 01	Renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et soutenir les réformes démocratiques	Directeur général de la DG DEVCO.
ARTICLE	21 04 51	Achèvement de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (avant 2014)	Directeur général de la DG DEVCO.
ARTICLE	21 04 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	21 04 77 01	Action préparatoire — Réalisation d'un réseau de prévention des conflits	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 04 77 02	Projet pilote — Forum de la société civile UE-Russie	Directeur général de la DG DEVCO.
CHAPITRE	21 05	Instrument contribuant à la stabilité et à la paix — Menaces pesant sur la sécurité mondiale et transrégionale et menaces émergentes	
ARTICLE	21 05 01	Menaces pesant sur la sécurité mondiale et transrégionale et menaces émergentes	Directeur général de la DG DEVCO.
ARTICLE	21 05 51	Achèvement des actions dans le domaine des menaces pour la sécurité mondiale (antérieures à 2014)	Directeur général de la DG DEVCO.
ARTICLE	21 05 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	21 05 77 01	Projet pilote — Soutien aux actions de surveillance et de protection des navires de l'Union qui transitent dans des zones menacées par des actes de piraterie	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	21 05 77 02	Action préparatoire — Intervention d'urgence pour faire face à la crise économique et financière dans les pays en développement	Directeur général de la DG DEVCO.
CHAPITRE	21 06	Instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN)	
ARTICLE	21 06 01	Promotion d'un niveau élevé de sûreté nucléaire et de radioprotection et application de contrôles de sécurité efficaces des matières nucléaires dans les pays tiers	Directeur général de la DG DEVCO.
ARTICLE	21 06 02	Contribution supplémentaire de l'Union européenne à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) pour le Fonds de protection de Tchernobyl	Directeur général de la DG DEVCO.
ARTICLE	21 06 51	Achèvement des actions précédentes (antérieures à 2014)	Directeur général de la DG DEVCO.
CHAPITRE	21 07	Partenariat Union européenne-Groenland	
ARTICLE	21 07 01	Coopération avec le Groenland	Directeur général de la DG DEVCO.
ARTICLE	21 07 51	Achèvement des actions précédentes (antérieures à 2014)	Directeur général de la DG DEVCO.
CHAPITRE	21 08	Développement et coopération dans le monde	
ARTICLE	21 08 01	Évaluation des résultats de l'aide de l'Union, actions de suivi et d'audit	Directeur général de la DG DEVCO.
ARTICLE	21 08 02	Coordination et sensibilisation dans le domaine du développement	Directeur général de la DG DEVCO. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG DEVCO.
CHAPITRE	21 09	Achèvement des actions mises en œuvre au titre du programme IPI+ (Instrument pour les pays industrialisés)	
ARTICLE	21 09 51	Achèvement des actions précédentes (antérieures à 2014)	

POSTE	21 09 51 01	Asie	Directeur général de la DG DEVCO et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	21 09 51 02	Amérique latine	Directeur général de la DG DEVCO et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	21 09 51 03	Afrique	Directeur général de la DG DEVCO et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.

TITRE 22 : ÉLARGISSEMENT			
TITRE	22	Élargissement	
CHAPITRE	22 01	Dépenses administratives du domaine politique «Élargissement»	
ARTICLE	22 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Élargissement»	
POSTE	22 01 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires de la direction générale de l'élargissement	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
POSTE	22 01 01 02	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires de la direction générale de l'élargissement au sein des délégations de l'Union	
		Rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO.
ARTICLE	22 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Élargissement»	
POSTE	22 01 02 01	Personnel externe de la direction générale de l'élargissement	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG NEAR.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG NEAR : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	22 01 02 02	Personnel externe de la direction générale de l'élargissement au sein des délégations de l'Union	
		Agents contractuels	Directeur du PMO.
		Agents locaux	Directeur général de la DG DEVCO.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG DEVCO.
		END et jeunes experts	Directeur général de la DG DEVCO.
		Frais des autres agents et autres prestations de service	Directeur général de la DG DEVCO.
POSTE	22 01 02 11	Autres dépenses de gestion de la direction générale de l'élargissement	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG NEAR. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG NEAR.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG NEAR.
POSTE	22 01 02 12	Autres dépenses de gestion de la direction générale de l'élargissement dans les délégations de l'Union	
		Frais de missions, de conférence et de réception, perfectionnement professionnel des fonctionnaires	Directeur général de la DG DEVCO. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG DEVCO.

ARTICLE	22 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication, dépenses immobilières et dépenses connexes du domaine politique «Élargissement»	
POSTE	22 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication de la direction générale de l'élargissement	
		Équipement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
POSTE	22 01 03 02	Dépenses immobilières et dépenses connexes de la direction générale de l'élargissement dans les délégations de l'Union	
		Frais d'acquisition et de location, et frais connexes, équipement, mobilier, fournitures et prestations de services	Directeur général de la DG DEVCO.
		Frais de la valise diplomatique	Directeur général de la DG DEVCO.
ARTICLE	22 01 04	Dépenses d'appui aux actions et aux programmes dans le domaine politique «Élargissement»	
POSTE	22 01 04 01	Dépenses d'appui pour l'instrument d'aide de préadhésion (IAP)	Directeur général de la DG DEVCO et directeur général de la DG DIGIT pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG NEAR selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
ARTICLE	22 01 06	Agences exécutives	
POSTE	22 01 06 01	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» — Contribution de l'instrument d'aide de préadhésion	Directeur général de la DG EAC et directeur général de la DG NEAR, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
CHAPITRE	22 02	Processus et stratégie d'élargissement	
ARTICLE	22 02 01	Aide en faveur de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Kosovo, du Monténégro, de la Serbie et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine	
POSTE	22 02 01 01	Soutenir les réformes politiques et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union	Directeur général de la DG NEAR.
POSTE	22 02 01 02	Soutenir le développement économique, social et territorial et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union	Directeur général de la DG NEAR.
ARTICLE	22 02 02	Aide en faveur de l'Islande	
POSTE	22 02 02 01	Soutenir les réformes politiques et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union	Directeur général de la DG NEAR.
POSTE	22 02 02 02	Soutenir le développement économique, social et territorial et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union	Directeur général de la DG NEAR.
ARTICLE	22 02 03	Aide en faveur de la Turquie	
POSTE	22 02 03 01	Soutenir les réformes politiques et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union	Directeur général de la DG NEAR.
POSTE	22 02 03 02	Soutenir le développement économique, social et territorial et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union	Directeur général de la DG NEAR.
ARTICLE	22 02 04	Intégration régionale et coopération territoriale et soutien à des groupes de pays (programmes horizontaux)	
POSTE	22 02 04 01	Programmes plurinationaux, intégration régionale et coopération territoriale	Directeur général de la DG NEAR et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	22 02 04 02	Contribution à Erasmus +	Directeur général de la DG EAC, directeur général de la DG NEAR et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	22 02 04 03	Contribution en faveur de la Communauté de l'énergie de l'Europe du Sud-Est	Directeur général de la DG NEAR et directeur général de la DG ENER, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	22 02 51	Achèvement de la précédente aide de préadhésion (antérieure à	Directeur général de la DG NEAR, directeur général

		2014)	de la DG ECFIN et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	22 02 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	22 02 77 01	Projet pilote — Préserver et remettre en état le patrimoine culturel dans les zones de conflit	Directeur général de la DG NEAR.
POSTE	22 02 77 02	Action préparatoire — Préserver et remettre en état le patrimoine culturel dans les zones de conflit	Directeur général de la DG NEAR.
CHAPITRE	22 03	Règlement relatif à l'aide	
ARTICLE	22 03 01	Soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque	Directeur général de la DG REGIO.

TITRE 23 : AIDE HUMANITAIRE ET PROTECTION CIVILE			
TITRE	23	Aide humanitaire et protection civile	
CHAPITRE	23 01	Dépenses administratives du domaine politique «Aide humanitaire et protection civile»	
ARTICLE	23 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Aide humanitaire et protection civile»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	23 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Aide humanitaire et protection civile»	
POSTE	23 01 02 01	Personnel externe	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG ECHO.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG ECHO : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	23 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG ECHO. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG ECHO.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG ECHO.
ARTICLE	23 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication relevant du domaine politique «Aide humanitaire et protection civile»	
		Equipeement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
ARTICLE	23 01 04	Dépenses d'appui aux actions et aux programmes dans le domaine politique «Aide humanitaire et protection civile»	
POSTE	23 01 04 01	Dépenses d'appui pour l'aide humanitaire, l'aide alimentaire et la préparation aux catastrophes	Directeur général de la DG ECHO. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG ECHO selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction et directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG ECHO.
POSTE	23 01 04 02	Dépenses d'appui pour le mécanisme de protection civile de l'Union au sein de l'Union	Directeur général de la DG ECHO.
ARTICLE	23 01 06	Agences exécutives	
POSTE	23 01 06 01	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» — Contribution de l'initiative des volontaires de l'aide de l'Union	Directeur général de la DG ECHO.

		européenne	
CHAPITRE	23 02	Aide humanitaire, aide alimentaire et préparation aux catastrophes	
ARTICLE	23 02 01	Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une aide alimentaire en fonction des besoins	Directeur général de la DG ECHO.
ARTICLE	23 02 02	Prévention des catastrophes, réduction des risques de catastrophe et préparation en la matière	Directeur général de la DG ECHO.
CHAPITRE	23 03	Mécanisme de protection civile de l'Union	
ARTICLE	23 03 01	Prévention des catastrophes et préparation aux catastrophes	
POSTE	23 03 01 01	Prévention des catastrophes et préparation aux catastrophes au sein de l'Union	Directeur général de la DG ECHO. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG ECHO selon ses domaines de compétence.
POSTE	23 03 01 02	Prévention des catastrophes et préparation aux catastrophes dans les pays tiers	Directeur général de la DG ECHO.
ARTICLE	23 03 02	Réaction rapide et efficace par des interventions d'urgence en cas de catastrophe majeure	
POSTE	23 03 02 01	Réaction rapide et efficace par des interventions d'urgence en cas de catastrophe majeure au sein de l'Union	Directeur général de la DG ECHO.
POSTE	23 03 02 02	Réaction rapide et efficace par des interventions d'urgence en cas de catastrophe majeure dans les pays tiers	Directeur général de la DG ECHO.
ARTICLE	23 03 51	Achèvement des programmes et actions dans le domaine de la protection civile au sein de l'Union (avant 2014)	Directeur général de la DG ECHO.
ARTICLE	23 03 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	23 03 77 01	Projet pilote — Coopération transfrontalière en matière de lutte contre les catastrophes naturelles	Directeur général de la DG ECHO.
POSTE	23 03 77 02	Action préparatoire — Capacité de réaction rapide de l'Union	Directeur général de la DG ECHO.
POSTE	23 03 77 03	Pilot project — Natural disasters early warning system	Directeur général de la DG ECHO.
CHAPITRE	23 04	Initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne	
ARTICLE	23 04 01	Initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne — Renforcer la capacité de l'Union à répondre aux crises humanitaires	Directeur général de la DG ECHO et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	23 04 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	23 04 77 01	Action préparatoire — Corps volontaire européen d'aide humanitaire	Directeur général de la DG ECHO.

TITRE 24 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE			
TITRE	24	Lutte contre la fraude	
CHAPITRE	24 01	Dépenses administratives du domaine politique «Lutte contre la fraude»	
ARTICLE	24 01 07	Office européen de lutte antifraude (OLAF)	
CHAPITRE	A3 01	Dépenses de fonctionnement	
ARTICLE	A3 01 01	Expenditure related to officials and temporary staff	
		Dépenses relatives au personnel en activité	Directeur général de l'OLAF. Directeur générale de la DG HR et directeur du PMO pour les engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par l'office OLAF.
ARTICLE	A3 01 02	External personnel and other management expenditure	
POSTE	A3 01 02 01	External personnel	
		Agents contractuels	Directeur général de l'OLAF. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. Directeur général de la DG DEVCO, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par l'office OLAF selon ses domaines de compétence. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par l'office OLAF.
		Personnel intérimaire	Directeur général de l'OLAF et directeur général de la HR pour les engagements juridiques.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de l'OLAF.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur général de l'OLAF. Directeur de la DG HR : lettre d'engagement; directeur de l'office: convocation. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par l'office OLAF.
		Prestations d'appoint pour le service de traduction	Directeur général de l'OLAF. Directeur général de la DG DGT, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par l'office OLAF.
		Autres dépenses	Directeur général de l'OLAF.
POSTE	A3 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de missions	Directeur général de l'OLAF. Directeur général de la DG DEVCO et directeur général de la DG ECFIN pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par l'office OLAF selon ses domaines de compétence. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par l'office OLAF.
		Frais de réunions et réunions des comités, frais de réception, frais de conférence, études et consultations, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de l'OLAF.
ARTICLE	A3 01 03	Dépenses immobilières et dépenses connexes	Directeur général de l'OLAF. Directeur général de la DG DEVCO, directeur général de la DG DIGIT, Secrétaire générale et directeur général de la DG ECFIN pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par l'office OLAF selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur de l'OIB pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par l'office OLAF.
ARTICLE	A3 01 50	Politique et gestion du personnel	Directeur général de l'OLAF.

ARTICLE	A3 01 51	Politique et gestion des infrastructures	Directeur général de l'OLAF.
ARTICLE	A3 01 60	Dépenses de documentation et de bibliothèque	Directeur général de l'OLAF.
CHAPITRE	A3 02	FINANCEMENT DES ACTIONS DE LUTTE ANTIFRAUDE	
ARTICLE	A3 02 01	Contrôles, études, analyses et activités spécifiques de l'Office européen de lutte antifraude	Directeur général de l'OLAF.
ARTICLE	A3 02 02	Actions visant à protéger l'euro des contrefaçons	Directeur général de la DG ECFIN.
ARTICLE	A3 02 03	Actions d'information et de communication	Directeur général de l'OLAF. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par l'office OLAF.
CHAPITRE	A3 03	Dépenses résultant du mandat des membres du comité de surveillance	
ARTICLE	A3 03 01	Dépenses résultant du mandat des membres du comité de surveillance	Directeur général de l'OLAF.
CHAPITRE	A3 10	RESERVES	
ARTICLE	A3 10 01	Crédits provisionnels	Directeur général de l'OLAF.
ARTICLE	A3 10 02	Réserve pour imprévus	Directeur général de l'OLAF.
CHAPITRE	24 02	Promotion d'actions dans le domaine de la protection des intérêts financiers de l'Union européenne (Hercule III)	
ARTICLE	24 02 01	Prévenir et combattre la fraude, la corruption et toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union	Directeur général de l'OLAF.
ARTICLE	24 02 51	Achèvement des actions dans le domaine de la lutte contre la fraude	Directeur général de l'OLAF.
ARTICLE	24 02 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	24 02 77 01	Projet pilote — Mise au point d'un mécanisme d'évaluation de l'Union dans le domaine de la lutte contre la corruption, portant plus particulièrement sur la détermination et la réduction des coûts engendrés par la corruption dans les marchés publics impliquant des fonds de l'Union	Directeur général de l'OLAF.
CHAPITRE	24 03	Programme d'action en matière d'échanges, d'assistance et de formation, pour la protection de l'euro contre le faux monnayage (Pericles 2020)	
ARTICLE	24 03 01	Protéger les billets et les pièces en euros contre le faux monnayage et les fraudes connexes	Directeur général de la DG ECFIN.
ARTICLE	24 03 51	Achèvement de Pericles	Directeur général de la DG ECFIN.
CHAPITRE	24 04	Système d'information antifraude (AFIS)	
ARTICLE	24 04 01	Soutenir l'assistance mutuelle en matière douanière et favoriser les outils de communication électronique sûrs permettant aux États membres de communiquer les irrégularités	Directeur général de l'OLAF et directeur général de la DG TAXUD, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	24 04 51	Achèvement du précédent système d'information antifraude (AFIS)	Directeur général de l'OLAF et directeur général de la DG TAXUD, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.

TITRE 25 : TITRE 25 — COORDINATION DES POLITIQUES DE LA COMMISSION ET CONSEIL JURIDIQUE

TITRE	25	Titre 25 — Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique	
CHAPITRE	25 01	Dépenses administratives du domaine politique «Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique»	
ARTICLE	25 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique»	
POSTE	25 01 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
POSTE	25 01 01 03	Traitements, indemnités et allocations liés aux membres de l'institution	Directeur du PMO.
ARTICLE	25 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique»	
POSTE	25 01 02 01	Personnel externe du domaine politique «Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique»	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Secrétaire générale, directeur général du EPSC et directeur général du service juridique, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; Secrétaire général de la Commission, directeur général du EPSC et directeur général du Service juridique chacun pour les convocations qui le concerne. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	25 01 02 03	Conseillers spéciaux	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR: engagements juridiques.
POSTE	25 01 02 11	Autres dépenses de gestion du domaine politique «Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique»	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Secrétaire générale, directeur général du EPSC et directeur général du Service juridique, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG EPSC. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG SG. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG SJ. Pour les dépenses relevant des Cabinets, directeur du PMO est ordonnateur délégué pour les engagements budgétaires et les paiements; et le directeur de la coordination et de l'administration, pour le Cabinet du Président, ainsi que le chef de Cabinet pour les autres Cabinets est

			ordonnateur délégué pour les engagements juridiques liés aux crédits qui le concerne.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Secrétaire générale, directeur général du EPSC et directeur général du Service juridique, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DIGIT et directeur de l'OIB pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la Secrétaire générale selon ses domaines de compétence. Pour les dépenses relevant des Cabinets, le directeur du PMO est ordonnateur délégué pour les engagements budgétaires et les paiements; le directeur de la coordination et de l'administration, pour le Cabinet du Président, ainsi que le chef de Cabinet pour les autres Cabinets est ordonnateur délégué pour les engagements juridiques liés aux crédits qui le concerne à l'exception des dépenses de perfectionnement professionnel et formation au management pour lesquels la DG HR est à la fois ordonnateur délégué pour les engagements budgétaires et les paiements et ordonnateur juridique. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG EPSC selon ses domaines de compétence.
POSTE	25 01 02 13	Autres dépenses de gestion liées aux membres de l'institution	Directeur du PMO. Le directeur de la coordination et de l'administration pour le Cabinet du Président, ainsi que le chef de Cabinet pour les autres Cabinets: engagement juridique, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	25 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Coordination des politiques de la Commission et conseil juridique»	
		Equipelement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
ARTICLE	25 01 07	Qualité de la législation — Codification du droit de l'Union	Directeur général du service juridique.
ARTICLE	25 01 08	Conseil juridique, litiges et infractions — Frais de contentieux	Directeur général du service juridique.
ARTICLE	25 01 10	Contribution de l'Union à la gestion des archives historiques de l'Union	Secrétaire générale.
ARTICLE	25 01 11	Registres et publications	Secrétaire générale. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG SG selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	25 01 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	25 01 77 02	Action préparatoire — Système interinstitutionnel de prévision des évolutions à long terme qui attendent l'Union	Directeur général du EPSC. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG EPSC selon ses domaines de compétence.
CHAPITRE	25 02	Relations avec la société civile, transparence et information	
ARTICLE	25 02 01	Achèvement des actions dans le domaine des archives historiques de l'Union	Secrétaire générale.
ARTICLE	25 02 04	Information et publications	
POSTE	25 02 04 01	Achèvement des actions dans le domaine des bases documentaires	Secrétaire générale.
POSTE	25 02 04 02	Achèvement des actions dans le domaine des publications numériques	Secrétaire générale.

TITRE 26 : ADMINISTRATION DE LA COMMISSION			
TITRE	26	Administration de la Commission	
CHAPITRE	26 01	Dépenses administratives du domaine politique «Administration de la Commission»	
ARTICLE	26 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Administration de la Commission»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	26 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Administration de la Commission»	
POSTE	26 01 02 01	Personnel externe	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG HR et directeur général de la DG DIGIT, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG HR et DIGIT: chacun pour les convocations qui le concerne. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	26 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG HR, directeur général de la DG DIGIT et directeur du PMO, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG DIGIT. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par l'office PMO. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG HR.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG HR et directeur général de la DIGIT, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG BUDG, directeur général de la DG DIGIT et Secrétaire générale pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG HR selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG DIGIT selon ses domaines de compétence. Directeur de l'EPSO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG HR.
ARTICLE	26 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Administration de la Commission»	
		Equipement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
ARTICLE	26 01 04	Dépenses d'appui aux actions et aux programmes dans le	

		domaine politique «Administration de la Commission»	
POSTE	26 01 04 01	Dépenses d'appui pour les solutions d'interopérabilité pour les administrations publiques européennes (ISA)	Directeur général de la DG DIGIT. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
ARTICLE	26 01 09	Office des publications	
CHAPITRE	A2 01	Dépenses de fonctionnement	
ARTICLE	A2 01 01	Expenditure related to officials and temporary agents	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur général de l'OP. Directeur générale de la DG HR et directeur du PMO pour les engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG OP.
ARTICLE	A2 01 02	External personnel and other management expenditure	
POSTE	A2 01 02 01	External personnel	
		Agents contractuels	Directeur général de l'OP. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG OP.
		Personnel intérimaire	Directeur général de l'OP. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG OP.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de l'OP.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur général de l'OP. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur de l'office : convocation. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG OP.
POSTE	A2 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de missions et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de l'OP. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG OP.
		Frais de réception, frais de conférence, études et consultations, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de l'OP.
ARTICLE	A2 01 03	Dépenses immobilières et dépenses connexes	Directeur général de l'OP. Directeur général de la DG DIGIT, directeur de l'OIL et directeur de l'OIB pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG OP selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	A2 01 50	Politique et gestion du personnel	Directeur général de l'OP.
ARTICLE	A2 01 51	Politique et gestion des infrastructures	Directeur général de l'OP.
ARTICLE	A2 01 60	Dépenses de documentation et de bibliothèque	Directeur général de l'OP.
CHAPITRE	A2 02	Activités spécifiques	
ARTICLE	A2 02 01	Production	Directeur général de l'OP.
ARTICLE	A2 02 02	Catalogage et archivage	Directeur général de l'OP.
ARTICLE	A2 02 03	Distribution physique et promotion	Directeur général de l'OP.
ARTICLE	A2 02 04	Sites internet publics	Directeur général de l'OP. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG OP selon ses domaines de compétence.
CHAPITRE	A2 10	RESERVES	
ARTICLE	A2 10 01	Crédits provisionnels	Directeur général de l'OP.
ARTICLE	A2 10 02	Réserve pour imprévus	Directeur général de l'OP.
ARTICLE	26 01 10	Consolidation du droit de l'Union	Directeur général de l'OP.

ARTICLE	26 01 11	Journal officiel de l'Union européenne (L et C)	Directeur général de l'OP.
ARTICLE	26 01 12	Synthèses de la législation de l'Union	Directeur général de l'OP.
ARTICLE	26 01 20	Office européen de sélection du personnel	
CHAPITRE	A4 01	Dépenses de fonctionnement	
ARTICLE	A4 01 01	Expenditure related to officials and temporary agents	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur de l'EPSO. Directeur générale de la DG HR et directeur du PMO pour les engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	A4 01 02	External personnel and other management expenditure	
POSTE	A4 01 02 01	External personnel	
		Agents contractuels	Directeur de l'EPSO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques.
		Personnel intérimaire	Directeur de l'EPSO. Le directeur général de la HR pour les engagements juridiques. Directeur général de la DG HR, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par l'EPSO.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur de l'EPSO.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur de l'EPSO. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur de l'office : convocation.
POSTE	A4 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de missions et frais de réunions et réunions des comités	Directeur de l'EPSO. Directeur général de la DG HR, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par l'office EPSO selon ses domaines de compétence. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par l'office EPSO et par la DG HR.
		Frais de réception, frais de conférence, études et consultations, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur de l'EPSO.
ARTICLE	A4 01 03	Dépenses immobilières et dépenses connexes	Directeur de l'EPSO. Directeur général de la DG HR et directeur général de la DG DIGIT pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par l'office EPSO selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	A4 01 50	Politique et gestion du personnel	Directeur de l'EPSO.
ARTICLE	A4 01 51	Politique et gestion des infrastructures	Directeur de l'EPSO.
ARTICLE	A4 01 60	Fonds de bibliothèque, achats de livres	Directeur de l'EPSO.
CHAPITRE	A4 02	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE, SERVICES ET ACTIVITÉS INTERINSTITUTIONNELS	
ARTICLE	A4 02 01	Coopération interinstitutionnelle, services et activités interinstitutionnels	
POSTE	A4 02 01 01	Concours interinstitutionnels	Directeur de l'EPSO.
POSTE	A4 02 01 02	Consultations, études et enquêtes à caractère limité	Directeur de l'EPSO.
POSTE	A4 02 01 03	Frais de réunions internes	Directeur de l'EPSO.
CHAPITRE	A4 03	Coopération interinstitutionnelle pour la formation	
ARTICLE	A4 03 01	École européenne d'administration (EUSA)	
POSTE	A4 03 01 01	Formation aux techniques de management	Directeur de l'EPSO.
POSTE	A4 03 01 02	Cours de formation pour les nouveaux fonctionnaires	Directeur de l'EPSO.
POSTE	A4 03 01 03	Formation pour l'obtention de certification	Directeur de l'EPSO.
CHAPITRE	A4 10	RESERVES	
ARTICLE	A4 10 01	Crédits provisionnels	Directeur de l'EPSO.
ARTICLE	A4 10 02	Réserve pour imprévus	Directeur de l'EPSO.

ARTICLE	26 01 21	Office de gestion et de liquidation des droits individuels	
CHAPITRE	A5 01	Dépenses de fonctionnement	
ARTICLE	A5 01 01	Expenditure related to officials and temporary agents	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur générale de la DG HR et directeur du PMO pour les engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	A5 01 02	External personnel and other management expenditure	
POSTE	A5 01 02 01	External personnel	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques.
		Personnel intérimaire	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR pour les engagements juridiques et pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par le PMO.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur du PMO.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement. PMO: convocation.
POSTE	A5 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de missions et frais de réunions et réunions des comités	Directeur du PMO.
		Frais de réception, frais de conférence, études et consultations, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur du PMO.
ARTICLE	A5 01 03	Dépenses immobilières et dépenses connexes	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR et directeur général de la DG DIGIT pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par l'office PMO selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	A5 01 50	Politique et gestion du personnel	Directeur du PMO.
ARTICLE	A5 01 51	Politique et gestion des infrastructures	Directeur du PMO.
ARTICLE	A5 01 60	Dépenses de documentation et de bibliothèque	Directeur du PMO.
CHAPITRE	A5 10	RESERVES	
ARTICLE	A5 10 01	Crédits provisionnels	Directeur du PMO.
ARTICLE	A5 10 02	Réserve pour imprévus	Directeur du PMO.
ARTICLE	26 01 22	Infrastructures et logistique (Bruxelles)	
POSTE	26 01 22 01	Office pour les infrastructures et la logistique à Bruxelles	
CHAPITRE	A6 01	Dépenses de fonctionnement	
ARTICLE	A6 01 01	Expenditure related to officials and temporary agents	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur de l'OIB. Directeur générale de la DG HR et directeur du PMO pour les engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	A6 01 02	External personnel and other management expenditure	
POSTE	A6 01 02 01	External personnel	
		Agents contractuels	Directeur de l'OIB. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques.
		Personnel intérimaire	Directeur de l'OIB. Le directeur général de la DG HR pour les engagements juridiques. Directeur général de la DG HR, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par l'OIB.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur de l'OIB.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur de l'OIB. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur de l'office : convocation.

POSTE	A6 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de missions et frais de réunions et réunions des comités	Directeur de l'OIB. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par l'office OIB.
		Frais de réception, frais de conférence, études et consultations, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur de l'OIB.
ARTICLE	A6 01 03	Dépenses immobilières et dépenses connexes	Directeur de l'OIB. Directeur général de la DG HR et directeur général de la DG DIGIT pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par l'office OIB selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	A6 01 50	Politique et gestion du personnel	Directeur de l'OIB.
ARTICLE	A6 01 51	Politique et gestion des infrastructures	Directeur de l'OIB.
ARTICLE	A6 01 60	Dépenses de documentation et de bibliothèque	Directeur de l'OIB.
CHAPITRE	A6 10	RESERVES	
ARTICLE	A6 10 01	Crédits provisionnels	Directeur de l'OIB.
ARTICLE	A6 10 02	Réserve pour imprévus	Directeur de l'OIB.
POSTE	26 01 22 02	Acquisition et location d'immeubles à Bruxelles	Directeur de l'OIB.
POSTE	26 01 22 03	Dépenses relatives aux immeubles à Bruxelles	Directeur de l'OIB.
POSTE	26 01 22 04	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de mobilier à Bruxelles	Directeur de l'OIB.
POSTE	26 01 22 05	Prestations de services, fournitures et autres dépenses de fonctionnement à Bruxelles	Directeur de l'OIB. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par l'office OIB.
POSTE	26 01 22 06	Surveillance des immeubles à Bruxelles	Directeur général de la DG HR.
ARTICLE	26 01 23	Infrastructures et logistique (Luxembourg)	
POSTE	26 01 23 01	Office pour les infrastructures et la logistique à Luxembourg	
CHAPITRE	A7 01	Dépenses de fonctionnement	
ARTICLE	A7 01 01	Expenditure related to officials and temporary agents	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur de l'OIL. Directrice générale de la DG HR et directeur du PMO pour les engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	A7 01 02	External personnel and other management expenditure	
POSTE	A7 01 02 01	External personnel	
		Agents contractuels	Directeur de l'OIL. Le directeur général de la DG HR: engagements juridiques.
		Personnel intérimaire	Directeur de l'OIL.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur de l'OIL.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur de l'OIL. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur de l'office : convocation.
POSTE	A7 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de missions et frais de réunions et réunions des comités	Directeur de l'OIL. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par l'office OIL.
		Frais de réception, frais de conférence, études et consultations, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur de l'OIL.
ARTICLE	A7 01 03	Dépenses immobilières et dépenses connexes	Directeur de l'OIL. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par l'office OIL selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	A7 01 50	Politique et gestion du personnel	Directeur de l'OIL.
ARTICLE	A7 01 51	Politique et gestion des infrastructures	Directeur de l'OIL.

ARTICLE	A7 01 60	Dépenses de documentation et de bibliothèque	Directeur de l'OIL.
CHAPITRE	A7 10	RESERVES	
ARTICLE	A7 10 01	Crédits provisionnels	Directeur de l'OIL.
ARTICLE	A7 10 02	Réserve pour imprévus	Directeur de l'OIL.
POSTE	26 01 23 02	Acquisition et location d'immeubles à Luxembourg	Directeur de l'OIL.
POSTE	26 01 23 03	Dépenses relatives aux immeubles à Luxembourg	Directeur de l'OIL.
POSTE	26 01 23 04	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de mobilier à Luxembourg	Directeur de l'OIL.
POSTE	26 01 23 05	Prestations de services, fournitures et autres dépenses de fonctionnement à Luxembourg	Directeur de l'OIL.
POSTE	26 01 23 06	Surveillance des immeubles à Luxembourg	Directeur de l'OIL.
ARTICLE	26 01 40	Sécurité et contrôle	Directeur général de la DG HR et directeur de l'OIB, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	26 01 60	Politique et gestion du personnel	
POSTE	26 01 60 01	Service médical	Directeur général de la DG HR et directeur général de la DG ENER, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG SANTE et directeur du PMO pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG HR selon ses domaines de compétence. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG ENER.
POSTE	26 01 60 02	Dépenses relatives aux concours, à la sélection et au recrutement	Directeur général de la DG HR et directeur général de la DG COMM, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG COMM. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG HR.
POSTE	26 01 60 04	Coopération interinstitutionnelle dans le domaine social	Directeur de l'OIB, directeur de l'OIL, directeur général de la DG HR, directeur général de la DG COMM et directeur général de la DG SANTE, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	26 01 60 06	Fonctionnaires de l'institution affectés temporairement dans des administrations nationales, des organisations internationales ou dans des institutions ou des entreprises publiques ou privées	Directeur général de la DG HR. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG HR.
POSTE	26 01 60 07	Dommages et intérêts	Directeur du PMO après consultation du service juridique.
POSTE	26 01 60 08	Assurances diverses	Directeur du PMO.
POSTE	26 01 60 09	Cours de langues	Directeur général de la DG HR, directeur général de la DG COMM et directeur général de la DG SANTE, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	26 01 70	Écoles européennes	
POSTE	26 01 70 01	Bureau du secrétaire général des écoles européennes (Bruxelles)	Directeur général de la DG HR.
POSTE	26 01 70 02	Bruxelles I (Uccle)	Directeur général de la DG HR.
POSTE	26 01 70 03	Bruxelles II (Woluwe)	Directeur général de la DG HR.
POSTE	26 01 70 04	Bruxelles III (Ixelles)	Directeur général de la DG HR.
POSTE	26 01 70 05	Bruxelles IV (Laeken)	Directeur général de la DG HR.
POSTE	26 01 70 11	Luxembourg I	Directeur général de la DG HR.
POSTE	26 01 70 12	Luxembourg II	Directeur général de la DG HR.
POSTE	26 01 70 21	Mol (BE)	Directeur général de la DG HR.
POSTE	26 01 70 22	Frankfurt am Main (DE)	Directeur général de la DG HR.
POSTE	26 01 70 23	Karlsruhe (DE)	Directeur général de la DG HR.

POSTE	26 01 70 24	Munich (DE)	Directeur général de la DG HR.
POSTE	26 01 70 25	Alicante (ES)	Directeur général de la DG HR.
POSTE	26 01 70 26	Varese (IT)	Directeur général de la DG HR.
POSTE	26 01 70 27	Bergen (NL)	Directeur général de la DG HR.
POSTE	26 01 70 28	Culham (UK)	Directeur général de la DG HR.
POSTE	26 01 70 31	Contribution de l'Union aux écoles européennes de type 2	Directeur général de la DG HR.
CHAPITRE	26 02	Production multimédia	
ARTICLE	26 02 01	Procédures de passation et de publication des marchés publics de fournitures, de travaux et de services	Directeur général de l'OP.
CHAPITRE	26 03	Services offerts aux administrations publiques, aux entreprises et aux citoyens	
ARTICLE	26 03 01	Réseaux pour l'échange de données entre administrations	
POSTE	26 03 01 01	Solutions d'interopérabilité pour les administrations publiques européennes	Directeur général de la DG DIGIT.
POSTE	26 03 01 02	Achèvement des programmes IDA et IDABC antérieurs	Directeur général de la DG DIGIT.
ARTICLE	26 03 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	26 03 77 01	Action préparatoire — Administration publique et Erasmus	Directeur général de la DG HR. Directeur de l'EPSO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG HR.
POSTE	26 03 77 02	Pilot project — Governance and Quality of Software Code - auditing of Free and Open Source Software	Directeur général de la DG DIGIT.
POSTE	26 03 77 03	Pilot project — PublicAccess.eu - Online platform for the proactive publication of EU Institutions unclassified documents	Directeur général de l'OP.
POSTE	26 03 77 04	Pilot project — Encrypted electronic communications of EU institutions	Directeur général de la DG DIGIT.
POSTE	26 03 77 05	Pilot project — Promoting Linked Open Data, Free Software and civil society participation in law-making throughout the EU (AT4AM/LEOS LOD and FS-integration)	Directeur général de l'OP.

TITRE 27 : BUDGET			
TITRE	27	Budget	
CHAPITRE	27 01	Dépenses administratives du domaine politique «Budget»	
ARTICLE	27 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Budget»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	27 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Budget»	
POSTE	27 01 02 01	Personnel externe de la direction générale du budget	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG BUDG.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG BUDG : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	27 01 02 09	Personnel externe — Gestion non décentralisée	Directeur général de la DG BUDG: pour la partie des crédits correspondant à la réserve de l'enveloppe globale visée au point B.2.3. de l'annexe I des règles internes.
POSTE	27 01 02 11	Autres dépenses de gestion de la direction générale du budget	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG BUDG. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG BUDG.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG BUDG. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG BUDG selon ses domaines de compétence.
POSTE	27 01 02 19	Autres dépenses de gestion — Gestion non décentralisée	Directeur général de la DG BUDG: pour la partie des crédits correspondant à la réserve de l'enveloppe globale visée au point B.2.3. de l'annexe I des règles internes.
ARTICLE	27 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Budget»	
		Équipement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
ARTICLE	27 01 07	Dépenses d'appui aux actions dans le domaine politique «Budget»	Directeur général de la DG BUDG. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG BUDG.
ARTICLE	27 01 11	Dépenses exceptionnelles en cas de crise	Directeur général de la DG BUDG.
ARTICLE	27 01 12	Comptabilité	
POSTE	27 01 12 01	Charges financières	Directeur général de la DG BUDG.
POSTE	27 01 12 02	Prise en charge de dépenses encourues en relation avec la gestion de trésorerie	Directeur général de la DG BUDG.

POSTE	27 01 12 03	Acquisition d'informations financières sur la solvabilité des bénéficiaires des fonds du budget général de l'Union et des débiteurs de la Commission	Directeur général de la DG BUDG.
CHAPITRE	27 02	Exécution du budget, contrôle et décharge	
ARTICLE	27 02 01	Déficit reporté de l'exercice précédent	Directeur général de la DG BUDG.
ARTICLE	27 02 02	Compensation temporaire et forfaitaire en faveur des nouveaux États membres	Directeur général de la DG BUDG, ainsi que pour la partie trésorerie de la facilité, recouvrements. Directeur général de la DG HOME: recouvrements pour la partie Schengen de la facilité.

TITRE 28 : AUDIT			
TITRE	28	Audit	
CHAPITRE	28 01	Dépenses administratives du domaine politique «Audit»	
ARTICLE	28 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Audit»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	28 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Audit»	
POSTE	28 01 02 01	Personnel externe	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur de l'IAS.A. Directeur général de la DG HR, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG IAS selon ses domaines de compétence.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur de l'IAS.A : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	28 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur de l'IAS.A. Directeur général de la DG HR, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG IAS selon ses domaines de compétence. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG IAS et par la DG HR.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur de l'IAS.A. Directeur général de la DG HR et directeur général de la DG DIGIT pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG IAS selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	28 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Audit»	
		Equipement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.

TITRE 29 : STATISTIQUES			
TITRE	29	Statistiques	
CHAPITRE	29 01	Dépenses administratives du domaine politique «Statistiques»	
ARTICLE	29 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Statistiques»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	29 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Statistiques»	
POSTE	29 01 02 01	Personnel externe	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG ESTAT.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG ESTAT : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	29 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG ESTAT. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG ESTAT.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG ESTAT. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG ESTAT selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	29 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Statistiques»	
		Equipeement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
ARTICLE	29 01 04	Dépenses d'appui aux actions et aux programmes dans le domaine politique «Statistiques»	
POSTE	29 01 04 01	Dépenses d'appui pour le programme statistique européen	Directeur général de la DG ESTAT. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG ESTAT selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
CHAPITRE	29 02	Programme statistique européen	
ARTICLE	29 02 01	Fournir des informations statistiques de qualité, mettre en œuvre de nouvelles méthodes de production des statistiques européennes et renforcer le partenariat au sein du système statistique européen	Directeur général de la DG ESTAT. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG ESTAT selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG ESTAT.

ARTICLE	29 02 51	Achèvement des programmes statistiques antérieurs à 2013	Directeur général de la DG ESTAT. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG ESTAT.
ARTICLE	29 02 52	Achèvement du programme de modernisation des statistiques européennes sur les entreprises et sur le commerce (MEETS)	Directeur général de la DG ESTAT.

TITRE 30 : PENSIONS ET DEPENSES CONNEXES			
TITRE	30	Pensions et dépenses connexes	
CHAPITRE	30 01	Dépenses administratives du domaine politique «Pensions et dépenses connexes»	
ARTICLE	30 01 13	Indemnités et pensions des anciens membres et de leurs dépendants survivants	
POSTE	30 01 13 01	Indemnités transitoires	Directeur du PMO.
POSTE	30 01 13 03	Adaptations des indemnités transitoires	Directeur du PMO.
ARTICLE	30 01 14	Indemnités en cas de mise en disponibilité, de retrait d'emploi et de licenciement	
POSTE	30 01 14 01	Indemnités en cas de mise en disponibilité, de retrait d'emploi et de licenciement	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
POSTE	30 01 14 02	Couverture des risques de maladie	Directeur du PMO.
POSTE	30 01 14 03	Adaptations des indemnités	Directeur du PMO.
ARTICLE	30 01 15	Pensions et indemnités	
POSTE	30 01 15 01	Pensions, allocations d'invalidité et allocations de départ	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
POSTE	30 01 15 02	Couverture des risques de maladie	Directeur du PMO.
POSTE	30 01 15 03	Adaptations des pensions et des indemnités	Directeur du PMO.
ARTICLE	30 01 16	Pensions des anciens membres - Institutions	
POSTE	30 01 16 01	Pensions des anciens députés au Parlement européen	Directeur du PMO.
POSTE	30 01 16 02	Pensions des anciens membres du Conseil européen	Directeur du PMO.
POSTE	30 01 16 03	Pensions des anciens membres de la Commission européenne	Directeur du PMO.
POSTE	30 01 16 04	Pensions des anciens membres de la Cour de justice de l'Union européenne	Directeur du PMO.
POSTE	30 01 16 05	Pensions des anciens membres de la Cour des comptes européenne	Directeur du PMO.
POSTE	30 01 16 06	Pensions des anciens Médiateurs européens	Directeur du PMO.
POSTE	30 01 16 07	Pensions des anciens Contrôleurs européens de la protection des données	Directeur du PMO.

TITRE 31 : SERVICES LINGUISTIQUES			
TITRE	31	Services linguistiques	
CHAPITRE	31 01	Dépenses administratives du domaine politique «Services linguistiques»	
ARTICLE	31 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Services linguistiques»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	31 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Services linguistiques»	
POSTE	31 01 02 01	Personnel externe	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG DGT et directeur général de la DG SCIC, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de DGT et directeur général de la DG SCIC : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	31 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DGT et directeur général de la DG SCIC, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG SCIC. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DGT.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DGT et directeur général de la DG SCIC, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	31 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication et autres dépenses de fonctionnement du domaine politique «Services linguistiques»	
POSTE	31 01 03 01	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Services linguistiques»	
		Equipement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
POSTE	31 01 03 04	Équipements et services techniques pour les salles de conférence de la Commission	Directeur général de la DG SCIC. Directeur général de la DG HR, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG SCIC.
ARTICLE	31 01 07	Dépenses d'interprétation	
POSTE	31 01 07 01	Dépenses d'interprétation	Directeur général de la DG SCIC.
POSTE	31 01 07 02	Actions de formation et de perfectionnement d'interprètes de conférence	Directeur général de la DG SCIC.
POSTE	31 01 07 03	Dépenses informatiques de la direction générale de l'interprétation	Directeur général de la DG SCIC. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits

			d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG SCIC selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	31 01 08	Dépenses de traduction	
POSTE	31 01 08 01	Dépenses de traduction	Directeur général de la DG DGT.
POSTE	31 01 08 02	Dépenses d'appui aux actions de la direction générale de la traduction	Directeur général de la DG DGT.
ARTICLE	31 01 09	Activités de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	Directeur général de la DG DGT et directeur général de la DG SCIC, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	31 01 10	Centre de traduction des organes de l'Union européenne	Directeur général de la DG DGT.

TITRE 32 : ÉNERGIE			
TITRE	32	Énergie	
CHAPITRE	32 01	Dépenses administratives du domaine politique «Énergie»	
ARTICLE	32 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Énergie»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	32 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Énergie»	
POSTE	32 01 02 01	Personnel externe	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG ENER.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG ENER : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	32 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG ENER. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG ENER.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG ENER. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG ENER selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	32 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Énergie»	
		Équipement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
ARTICLE	32 01 04	Dépenses d'appui aux actions et aux programmes dans le domaine politique «Énergie»	
POSTE	32 01 04 01	Dépenses d'appui pour le mécanisme pour l'interconnexion en Europe — Énergie	Directeur général de la DG ENER. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG ENER selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction. Directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG ENER.
POSTE	32 01 04 02	Dépenses d'appui pour le programme d'assistance au déclassement d'installations nucléaires	Directeur général de la DG ENER. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction. Directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG ENER.
ARTICLE	32 01 05	Dépenses d'appui aux programmes de recherche et	

		d'innovation dans le domaine politique «Énergie»	
POSTE	32 01 05 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires mettant en œuvre les programmes de recherche et d'innovation — Horizon 2020	Directeur général de la DG ENER et directeur général de la DG RTD, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	32 01 05 02	Personnel externe mettant en œuvre les programmes de recherche et d'innovation — Horizon 2020	Directeur général de la DG ENER et directeur général de la DG RTD, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DEVCO, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG ENER selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.
POSTE	32 01 05 03	Autres dépenses de gestion pour les programmes de recherche et d'innovation — Horizon 2020	Directeur général de la DG ENER et directeur général de la DG RTD, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DEVCO et directeur général de la DG DIGIT pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG ENER selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction. Directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG ENER.
ARTICLE	32 01 07	Contribution de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour le fonctionnement de l'Agence d'approvisionnement	Directeur général de la DG ENER.
CHAPITRE	32 02	Sources d'énergie classiques et renouvelables	
ARTICLE	32 02 01	Mécanisme pour l'interconnexion en Europe	
POSTE	32 02 01 01	L'intégration plus poussée du marché intérieur de l'énergie et l'interopérabilité des réseaux d'électricité et de gaz à travers les frontières	Directeur général de la DG ENER et directeur de l'Agence INEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	32 02 01 02	Renforcer la sécurité d'approvisionnement énergétique de l'Union	Directeur général de la DG ENER et directeur de l'Agence INEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	32 02 01 03	Contribuer au développement durable et à la protection de l'environnement	Directeur général de la DG ENER et directeur de l'Agence INEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
POSTE	32 02 01 04	Créer un environnement plus favorable aux investissements privés pour des projets en matière d'énergie	Directeur général de la DG ENER.
ARTICLE	32 02 02	Activités de soutien à la politique européenne de l'énergie et au marché intérieur de l'énergie	Directeur général de la DG ENER. Directeur général de l'OP et directeur du PMO pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG ENER.
ARTICLE	32 02 03	Sûreté des installations et des infrastructures énergétiques	Directeur général de la DG ENER.
ARTICLE	32 02 10	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie	Directeur général de la DG ENER.
ARTICLE	32 02 51	Clôture du soutien financier aux projets d'intérêt commun du réseau transeuropéen d'énergie	Directeur général de la DG ENER.
ARTICLE	32 02 52	Achèvement des projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique	Directeur général de la DG ENER.
ARTICLE	32 02 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	32 02 77 01	Projet pilote — Sécurité énergétique — Gaz de schiste	Directeur général de la DG ENER.
POSTE	32 02 77 02	Action préparatoire — Mécanismes de coopération pour la mise en œuvre de la directive 2009/28/CE sur les sources d'énergie renouvelables	Directeur général de la DG ENER.
POSTE	32 02 77 04	Projet pilote — Programme-cadre européen de développement et d'échange d'expériences en matière de développement urbain	Directeur général de la DG ENER.

		durable	
POSTE	32 02 77 05	Action préparatoire — Îles européennes pour une politique énergétique commune	Directeur général de la DG ENER.
POSTE	32 02 77 06	Projet pilote – Modèles techno-économiques pour réseaux de chauffage urbain à sources multiples	Directeur général de la DG ENER.
POSTE	32 02 77 07	Pilot project — Feasibility study to finance low cost energy efficiency measures in low income households from EU funds	Directeur général de la DG ENER.
POSTE	32 02 77 08	Pilot project — Fuel/Energy poverty – assessment of the impact of the crisis and review of existing and possible new measures in the Member States	Directeur général de la DG ENER.
CHAPITRE	32 03	Énergie nucléaire	
ARTICLE	32 03 01	Contrôle de sécurité nucléaire	Directeur général de la DG ENER. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG ENER selon ses domaines de compétence. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG ENER.
ARTICLE	32 03 02	Sûreté nucléaire et radioprotection	Directeur général de la DG ENER. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG ENER selon ses domaines de compétence. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG ENER.
ARTICLE	32 03 03	Programme d'assistance au déclassement d'installations nucléaires en Lituanie	Directeur général de la DG ENER.
ARTICLE	32 03 04	Programme d'assistance au déclassement d'installations nucléaires	
POSTE	32 03 04 01	Programme «Kozloduy»	Directeur général de la DG ENER.
POSTE	32 03 04 02	Programme «Bohunice»	Directeur général de la DG ENER.
ARTICLE	32 03 51	Achèvement de l'assistance au déclassement d'installations nucléaires (2007-2013)	Directeur général de la DG ENER.
CHAPITRE	32 04	Horizon 2020 — Recherche et innovation relatives à l'énergie	
ARTICLE	32 04 03	Défis de société	
POSTE	32 04 03 01	Assurer le passage à un système énergétique fiable, durable et compétitif	Directeur général de la DG ENER, directeur de l'Agence INEA, directeur de l'Agence EASME et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	32 04 50	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique	
POSTE	32 04 50 01	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique (2014-2020)	Directeur général de la DG ENER, directeur de l'Agence EASME, directeur de l'Agence INEA et directeur de l'Agence REA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de l'OP et directeur du PMO pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG ENER.
POSTE	32 04 50 02	Crédits provenant de la participation de tiers (hors Espace économique européen) à la recherche et au développement technologique (avant 2014)	Directeur général de la DG ENER. Directeur général de l'OP et directeur du PMO pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG ENER.
ARTICLE	32 04 51	Achèvement du septième programme-cadre (2007-2013)	Directeur général de la DG ENER.
ARTICLE	32 04 52	Achèvement des programmes-cadres de recherche précédents (antérieurs à 2007)	Directeur général de la DG ENER.
ARTICLE	32 04 53	Achèvement du programme «Énergie intelligente — Europe» (2007-2013)	Directeur général de la DG ENER et directeur de l'Agence EASME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	32 04 54	Achèvement du programme «Énergie intelligente — Europe» (2003-2006)	Directeur général de la DG ENER et directeur de l'Agence EASME, chacun pour la partie des crédits

			qui le concerne.
--	--	--	------------------

TITRE 33 : JUSTICE			
TITRE	33	Justice	
CHAPITRE	33 01	Dépenses administratives du domaine politique «Justice»	
ARTICLE	33 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Justice»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	33 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Justice»	
POSTE	33 01 02 01	Personnel externe	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG JUST.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG JUST : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	33 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG JUST. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG JUST.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG JUST. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG JUST selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	33 01 03	Dépenses relatives aux équipements et aux services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Justice»	
		Equipement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
ARTICLE	33 01 04	Dépenses d'appui aux actions et aux programmes dans le domaine politique «Justice»	
POSTE	33 01 04 01	Dépenses d'appui au programme «Droits, égalité et citoyenneté»	Directeur général de la DG JUST et directeur général de la DG EMPL, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG JUST selon ses domaines de compétence. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG EMPL. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction. Directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG JUST.
POSTE	33 01 04 02	Dépenses d'appui au programme «Justice»	Directeur général de la DG JUST et directeur général de la DG HOME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG

			DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG JUST selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG HOME selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction. Directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG JUST. Directeur général de l'OP, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG HOME.
CHAPITRE	33 02	Droits, égalité et citoyenneté	
ARTICLE	33 02 01	Garantir la protection des droits et donner des moyens d'action aux citoyens	Directeur général de la DG JUST et directeur général de la DG COMM, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG JUST selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	33 02 02	Promouvoir la non-discrimination et l'égalité	Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG JUST selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	33 02 06	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne	Directeur général de la DG JUST.
ARTICLE	33 02 07	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes	Directeur général de la DG JUST.
ARTICLE	33 02 51	Achèvement des actions dans le domaine des droits, de la citoyenneté et de l'égalité	Directeur général de la DG JUST et directeur général de la DG EMPL, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	33 02 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	33 02 77 01	Action préparatoire — Coopération européenne des autorités nationales et internationales en charge des droits de l'enfant et de la société civile promouvant et défendant les droits de l'enfant	Directeur général de la DG JUST.
POSTE	33 02 77 02	Projet pilote — Mise en œuvre européenne d'un mécanisme rapide d'alerte en cas d'enlèvement ou de disparition d'enfants	Directeur général de la DG JUST.
POSTE	33 02 77 03	Action préparatoire — Unification des législations nationales en matière de violence de genre et infantile	Directeur général de la DG JUST.
POSTE	33 02 77 04	Projet pilote — Méthodologie européenne pour la mise au point de politiques fondées sur des preuves en ce qui concerne les droits des enfants	Directeur général de la DG JUST.
POSTE	33 02 77 05	Projet pilote — Emploi de personnes autistes	Directeur général de la DG JUST.
POSTE	33 02 77 06	Projet pilote — Élaboration d'indicateurs permettant de mesurer la mise en œuvre de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale	Directeur général de la DG JUST.
POSTE	33 02 77 07	Projet pilote — Application et service de langue des signes en temps réel de l'Union européenne	Directeur général de la DG EMPL.
POSTE	33 02 77 08	Projet pilote — Plate-forme du savoir destinée aux professionnels chargés de traiter les mutilations génitales féminines	Directeur général de la DG JUST.
POSTE	33 02 77 09	Projet pilote – Renforcement des capacités de la société civile rom et de sa participation au suivi des stratégies nationales d'intégration des Roms	Directeur général de la DG JUST.
POSTE	33 02 77 10	Pilot project — Fundamental rights review of EU data collection instruments and programmes	Directeur général de la DG JUST.
CHAPITRE	33 03	Justice	
ARTICLE	33 03 01	Faciliter l'accès à la justice et appuyer la formation judiciaire	Directeur général de la DG JUST et directeur général de la DG COMP, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG

			DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG JUST selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	33 03 02	Améliorer la coopération judiciaire en matière civile et pénale	Directeur général de la DG JUST. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG JUST selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	33 03 03	Appui aux initiatives dans le domaine de la politique en matière de drogue	Directeur général de la DG HOME et directeur général de la DG JUST, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	33 03 04	L'unité de coopération judiciaire de l'Union européenne (Eurojust)	Directeur général de la DG JUST.
ARTICLE	33 03 51	Achèvement des actions dans le domaine de la prévention de la consommation de drogue et de l'information du public et de la justice	Directeur général de la DG JUST et directeur général de la DG HOME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	33 03 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	33 03 77 01	Projet pilote — Évaluation d'impact des mesures législatives en droit contractuel	Directeur général de la DG JUST.
POSTE	33 03 77 02	Projet pilote — Formation judiciaire européenne	Directeur général de la DG JUST.
POSTE	33 03 77 03	Projet pilote – Instrument d'information pour les couples binationaux	Directeur général de la DG JUST.
POSTE	33 03 77 04	Projet pilote – Sensibilisation des enfants à leurs droits dans les procédures judiciaires	Directeur général de la DG JUST.

TITRE 34 : ACTION POUR LE CLIMAT			
TITRE	34	Action pour le climat	
CHAPITRE	34 01	Dépenses administratives du domaine politique «Action pour le climat»	
ARTICLE	34 01 01	Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Action pour le climat»	
		Dépenses relatives au personnel en activité lié à l'institution: rémunération et indemnités, frais et indemnités de recrutement, de mutation et de cessation des fonctions et adaptations des rémunérations	Directeur du PMO. Directeur du PMO et directeur général de la DG HR: engagements juridiques, chacun dans le domaine de ses compétences.
ARTICLE	34 01 02	Personnel externe et autres dépenses de gestion à l'appui du domaine politique «Action pour le climat»	
POSTE	34 01 02 01	Personnel externe	
		Agents contractuels	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : engagements juridiques. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 et B.3.3 de l'introduction.
		Personnel intérimaire	Directeur général de la DG HR. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises aux points B.3.1 de l'introduction.
		Assistance technique et administrative en appui à différentes activités	Directeur général de la DG CLIMA.
		Fonctionnaires nationaux et internationaux et agents du secteur privé affectés temporairement dans l'institution	Directeur du PMO. Directeur général de la DG HR : lettre d'engagement; directeur général de la DG CLIMA : convocation. La DG BUDGET exerce les responsabilités reprises au point B.3.1 de l'introduction.
POSTE	34 01 02 11	Autres dépenses de gestion	
		Frais de mission et frais de réunions et réunions des comités	Directeur général de la DG CLIMA. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CLIMA selon ses domaines de compétence. Directeur du PMO, pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG CLIMA.
		Frais de réception, frais de conférences, études et consultations, développement des systèmes d'information et de gestion, perfectionnement professionnel et formation au management	Directeur général de la DG CLIMA. Directeur général de la DG SCIC, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CLIMA selon ses domaines de compétence.
ARTICLE	34 01 03	Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Action pour le climat»	
		Equipement	Directeur général de la DG DIGIT.
		Prestations de services et autres dépenses de fonctionnement	Directeur général de la DG DIGIT.
ARTICLE	34 01 04	Dépenses d'appui aux actions et aux programmes dans le domaine politique «Action pour le climat»	
POSTE	34 01 04 01	Dépenses d'appui pour le programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE) — Sous-programme «Action pour le climat»	Directeur général de la DG CLIMA. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG CLIMA selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction. Directeur général de l'OP pour la partie des crédits de paiement mise à sa disposition par la DG CLIMA.
CHAPITRE	34 02	Action pour le climat au niveau de l'Union et au niveau	

		international	
ARTICLE	34 02 01	Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'Union	Directeur général de la DG CLIMA, directeur de l'Agence EASME et directeur général de la DG DIGIT, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	34 02 02	Accroître la résilience de l'Union au changement climatique	Directeur général de la DG CLIMA et directeur de l'Agence EASME, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	34 02 03	Améliorer la gouvernance climatique et l'information à tous les niveaux	Directeur général de la DG CLIMA, directeur de l'Agence EASME et directeur général de la DG COMM, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.
ARTICLE	34 02 04	Contribution aux accords multilatéraux et internationaux sur le climat	Directeur général de la DG CLIMA.
ARTICLE	34 02 51	Achèvement des anciens programmes d'action pour le climat	Directeur général de la DG CLIMA.
ARTICLE	34 02 77	Projets pilotes et actions préparatoires	
POSTE	34 02 77 01	Action préparatoire — Intégration de l'action pour le climat, adaptation et innovation	Directeur général de la DG CLIMA.
POSTE	34 02 77 02	Projet pilote — Utiliser efficacement les fonds de l'Union consacrés à la lutte contre le changement climatique: utilisation des routes en tant que premier indicateur de performance concernant les projets REDD+	Directeur général de la DG CLIMA.

TITRE 40 : RESERVES			
TITRE	40	Réserves	
CHAPITRE	40 01	Réserves pour les dépenses administratives	
ARTICLE	40 01 40	Réserve administrative	Directeur général de la DG BUDG.
ARTICLE	40 01 42	Réserve pour imprévus	Directeur général de la DG BUDG.
CHAPITRE	40 02	Réserves pour les interventions financières	
ARTICLE	40 02 40	Crédits non dissociés	Directeur général de la DG BUDG.
ARTICLE	40 02 41	Crédits dissociés	Directeur général de la DG BUDG.
ARTICLE	40 02 42	Réserve d'aide d'urgence	Directeur général de la DG BUDG.
ARTICLE	40 02 43	Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	Directeur général de la DG BUDG.
CHAPITRE	40 03	Réserve négative	
ARTICLE	40 03 01	Réserve négative	Directeur général de la DG BUDG.